VENDREDI 16 JUIN 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1736
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Démarche Profilait : la structuration avance



Lancée en 2019, Profilait ambitionne de mettre sur pied une filière Bourgogne Franche-Comté de production, transformation et distribution de protéines végétales à destination de l'alimentation animale. La démarche est complexe mais elle a connu, le 9 juin, le passage d'une étape importante avec le lancement, à titre expérimental, d'une contractualisation concernant, dans un premier temps, la production de soja local pour l'élevage laitier. *P. 09*

Encart : Invitation portes ouvertes Abattoir d'Autun (sur certains cantons).



TEMPS FORT P. 03

Congrès national JA // Le ministre n'a pas convaincu



PRODUCTIONS P.12

Photovoltaïsme // Une solution pour s'agrandir ?



DOSSIER P.18

Spécial bâtiments // Première partie

fendt.fr
FENDT

DEMANDEZ UNE DÉMO
Presse à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite.
Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

SARL-ETA Picouet
VOTRE PARTENAIRE DE SEMENCE FERMIÈRE
Économisez jusqu'à 50 % sur votre propre poste de semence.
89100 Collemiers
Tél. : 06 03 20 84 12 - eta-picouet@orange.fr
Entreprise certifiée N°BO11051 pour l'application de produits phytosanitaires en prestations de service.

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 JA 21 : TRENTE ÉQUIPAGES ATTENDUS

.05 SÉCHERESSE : L'ARRÊTÉ CADRE REVU ET CORRIGÉ DANS LA NIÈVRE

.06 ASSURANCE : GROUPAMA GRAND EST DRESSE SON BILAN 2022

.07 AMOMA 58 : VOYAGE EN BELGIQUE

.08 SÉCHERESSE : PREMIÈRES MESURES DE RESTRICTION DANS L'YONNE

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 PROTÉINES LOCALES : CONTRACTUALISER, UNE MARCHE DE PLUS VERS LA STRUCTURATION POUR PROFILAIT

.10 ÉVÈNEMENT : « UNE ÉTAPE FONDATRICE POUR L'AVENIR DE NOTRE AGRICULTURE RÉGIONALE »

.11 RENCONTRE : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, UNE DONNÉE ÉCONOMIQUE COMME UNE AUTRE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 PHOTOVOLTAÏQUE : UNE SOLUTION POUR S'AGRANDIR ?

.13 CONJONCTURE BOVINE : L'INDICATEUR COÛT DE PRODUCTION INTERPROFESSIONNEL, ÉLÉMENT ESSENTIEL

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 MOUTARDE : ÇA DEVRAIT LE FAIRE

.15 ESSAIS TECHNIQUES : LA BELLE SURPRISE DES BIOCONTRÔLES

.16 SEINEYONNE : RETOUR SUR L'ÉDITION 2023 DES EXPÉRIMENTALES

PRODUCTIONS // VIGNE

.17 ESSAIS DE VARIÉTÉS : VERS PLUS DE RÉSISTANCE AU MILDIOU ET À L'OÏDIUM

DOSSIER

.18 SPÉCIAL BÂTIMENTS (PREMIÈRE PARTIE)

RURALITÉ // TERRITOIRES

.25 INITIATIVE : UNE ÉPICERIE PARTICIPATIVE À MARZY

.26 TOURISME : LA CITÉ DES VINS DE CHABLIS A OUVERT SES PORTES

RURALITÉ // SOCIAL

.27 LA BELLE NIÈVRE : UN ATTACHEMENT PARTICULIER

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.28 DÉBAT : LA RSE, MOTEUR POSSIBLE POUR L'AGROÉCOLOGIE

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

.38 ÉQUIPEMENT

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.39 FESTIVITÉS : VOS RENDEZ-VOUS POUR LES JOURNÉES NATIONALES DE L'AGRICULTURE

.40 INCENDIES : AUTORITÉS ET SECOURS SE PRÉPARENT À UNE NOUVELLE SAISON DIFFICILE



// LE DESSIN

// EN BREF

Eaux usées traitées Le projet d'arrêté en consultation

Le projet d'arrêté relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures a été mis en consultation du 7 juin au 28 juin sur le site du ministère de la Transition écologique. Il vise notamment à intégrer les seuils et normes de qualités issues du règlement européen du 25 mai 2020 sur les exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau. Il précise ainsi les niveaux de qualité et les modalités suivant lesquelles les projets de réutilisation des eaux usées traitées (Réut') pour l'irrigation agricole devront être mis en œuvre. Le texte *« rehausse de manière globale les exigences de qualité de l'eau pour pouvoir irriguer »*, résume une note de présentation. À titre d'exemple, les critères Escherichia coli sont plus sévères avec une présence inférieure ou égale à 10/100 ml, contre 250 unités formant colonie (UFC) pour 100 ml. Par ailleurs, l'arrêté impose la mise en place d'une surveillance *« afin de s'assurer que l'utilisation ne porte pas atteinte, notamment, à la protection qualitative et quantitative des ressources en eau, la préservation de la santé des sols et l'hygiène des denrées alimentaires, ainsi qu'à la sécurité sanitaire des hommes et des animaux »*.

Biodiversité Bientôt une nouvelle liste d'espèces dites « nuisibles »

Le gouvernement doit lancer cette semaine une consultation publique pour définir la liste des *« espèces susceptibles d'occasionner des dégâts »* (ESOD) pour la période allant jusqu'à fin juin 2026, selon l'AFP. Attendue au plus tard début juillet, cette liste d'animaux souvent désignés comme *« nuisibles »* viendra actualiser la précédente liste établie en 2019. L'arrêté du 3 juillet 2019 cite une dizaine d'animaux[(1)] pouvant être classés comme ESOD, que ce soit au niveau national ou dans certains départements, ainsi que les modalités de destruction et périodes de chasse autorisées. Ce texte a été annulé en partie par une décision du Conseil d'État de juillet 2021, qui en a notamment sorti le putois d'Europe en raison de son *« état de conservation défavorable »*. La liste ESOD comprend aussi des « espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles » (arrêté du 2 septembre 2016), ainsi qu'un groupe d'animaux *« défini en fonction de spécificités locales »*, selon l'AFP.

(1) Belette, fouine, martre, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes, étourneau sansonnet

Stratégie climat Le gouvernement détaille son plan pour l'agriculture

À l'occasion d'un Conseil de planification écologique, tenu le 8 juin, le ministre de l'Agriculture et le secrétaire général à la Planification ont détaillé leurs hypothèses provisoires pour la nouvelle Stratégie nationale bas carbone (SNBC 3) en agriculture, et leurs orientations pour tenir ces objectifs, sans annoncer pour l'instant de nouvelles mesures concrètes. Pour la première fois dans les discussions portant sur la SNBC, notent les observateurs, il ne fut pas seulement question de production mais aussi de consommation, notamment pour l'équilibre animal/végétal. Côté engrais, la piste d'un « bonus-malus » selon l'empreinte carbone, a été de nouveau évoquée ; une baisse de 30 % des engrais de synthèse est visée à l'horizon 2030, par *« l'optimisation »*, l'essor des *« légumineuses »*, les *« couverts »* et la *« méthanisation »*. De nouveaux gisements sont visés pour l'azote, tels que les biodéchets (6,7 Mt/an grâce à la généralisation du tri à la source en 2024) et les effluents humains (150 à 200ktN). En cultures végétales, le gouvernement vise 4,8 millions d'hectares de légumineuses en 2030 – notamment en *« encourageant »* leur consommation –, mais aussi 21 % d'agriculture biologique et 30 % d'agriculture *« bas intrants »*.

// EN IMAGE

Fonds européens FRSEA et JA BFC obtiennent un rendez-vous avec la Région



Les représentants de la FRSEA BFC, Christophe Chambon, et des JA BFC, Florent Point, ont obtenu un rendez-vous avec la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, pour mettre sur la table la problématique de la gestion par la Région de fonds européens. Une question qui est source de tension et d'incompréhension depuis des mois entre la collectivité territoriale et les milieux agricoles. Les représentants agricoles ont obtenu ce rendez-vous en manifestant lors de la tenue de la Conférence régionale agricole, le 12 juin, au siège même du Conseil régional de BFC. Une action « coup de poing » au cours de laquelle des représentants JA ont symboliquement fermé les portes de l'amphithéâtre de l'hôtel de région avec de la rubalise. Nombre d'entre eux voient leurs projets d'investissement ou de développement stoppés ou freinés par les retards pris dans la gestion des dossiers.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// CONGRÈS NATIONAL DES JEUNES AGRICULTEURS

Marc Fesneau n'est pas passé des paroles aux actes

Le 56e Congrès national JA s'est tenu à Saint-Malo du 6 au 8 juin. Marc Fesneau est venu conclure les travaux sans vraiment convaincre.



L'agriculteur du Doubs, Arnaud Gaillot, (au micro) président des JA, a réclamé au ministre une application pleine et entière des Egalim

« Des actes » : juste avant la séance des discours, les quelque 600 jeunes agriculteurs réunis en Congrès à Saint-Malo du 6 au 8 juin, ont brandi de nombreuses pancartes demandant au ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, d'agir. C'est Pierrick Horel, secrétaire général de JA, qui s'est fait *« le porte-parole des voix des régions »*. Il a dénoncé *« les attaques incessantes sur l'élevage »* ; il a demandé le *« plein respect »* des lois Égalim ; une panification réaliste de la transition environnementale (*« pas d'interdiction sans solution »*). Il a enfin évoqué, sous des applaudissements redoublés, *« la situation invivable des éleveurs »* face à la prédation. Alors, notamment dans le cadre du futur Pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA), les JA demandent *« des actes, pour avoir une vraie vision d'avenir »* pour l'agriculture française.

« On se serre les coudes »

Pour sa première intervention à un Congrès JA en tant que président de la FNSEA, Arnaud Rousseau a insisté sur les trois leviers à actionner. Le premier est la compétitivité de l'agriculture. *« Le revenu est central, pas d'agriculture sans revenu. Notre unité de mesure sera la part des produits français dans l'assiette des Français »*. Deuxième levier : l'attractivité. 100 000 agriculteurs seront en âge de prendre la retraite en 2030. *« Nous devons créer les conditions favorables à la désirabilité de nos métiers »* a-t-il insisté. Enfin, Arnaud Rousseau a réclamé *« un pacte avec la société. Il est nécessaire de poser les nouvelles bases d'un dialogue. Sortons des attaques dans les territoires qui meurtrissent les agriculteurs »*. Dans son intervention, il a également insisté sur les relations entre la FNSEA et JA en louant *« la capacité à échanger »* des deux syndicats, *« la capacité à faire vivre nos échanges au quotidien »*. *« Nos analyses sont complémentaires, nos expertises s'enrichissent les unes les autres »*. *« Les échéances nécessitent un syndicalisme fort et constructif »* évoquant notamment les élections aux Chambres d'agriculture en 2025. *« La FNSEA, c'est votre maison demain. Je ne peux concevoir un avenir sans un passage de relais efficace entre JA et FNSEA »*. Entre FNSEA et JA, *« nous sommes en famille »*, a répondu Arnaud Gaillot, président de JA. *« Et en famille, on se serre les coudes, on ne se tourne pas le dos »*. Dans son adresse au ministre, il a demandé *« une application pleine et entière des Égalim »*. *« Il faut des contrôles, il faut des sanctions (en cas de manquement) et qu'elles soient appliquées »*. Car il en va du revenu des agriculteurs. Le but des Égalim était de *« ramener de la valeur dans les cours de ferme. Le prix doit être construit en marche avant »*. Et sans revenu pour les agriculteurs *« aucune transition ne sera possible. Une entreprise qui n'est pas saine financièrement, ne peut pas mener une transition »*. *« Nous avons besoin de temps long. La transition ne se fera pas en 5 minutes »*. *« L'acte de production qui est le nôtre est oublié par certains responsables politiques »* ajoute-t-il en rappelant les *« attaques contre l'élevage »*. Pourtant *« le Président de la République est très clair à chaque prise de parole sur la souveraineté alimentaire »*. Alors *« on se demande pour qui travaillent certains membres du Gouvernement ? »*. *« Il est temps de remettre de l'ordre dans la boutique »*, a-t-il demandé en se tournant vers le ministre. En plus de ces attaques récentes, les éleveurs subissent les dégâts de la prédation. *« Nous doutons de la volonté du Gouvernement d'accompagner les éleveurs à lutter contre les prédateurs »*.

« Renforcer les contrôles »

Malgré ces difficultés, JA souhaite être actif dans la préparation de la PLOA. Mais *« il faut un vrai Pacte avant de passer par la loi »*. Il a également insisté sur l'échelon européen, *« un échelon indispensable »*. Il a salué la prise de conscience par certains parlementaires européens *« que la souveraineté alimentaire n'est pas incompatible avec la lutte contre le changement climatique »*. *« Croire que la récession est la seule façon de s'en sortir est une folie. Comment nourrir plus de gens, en produisant moins ? »*. *« Grâce à notre binôme avec la FNSEA, nous saurons être le syndicalisme de solution. Demain se construit aujourd'hui »*. *« Préparer la transition, c'est s'en donner les moyens »*, a répondu Marc Fesneau. *« Nous avons réussi à sortir de la déflation. Mais il va falloir renforcer les contrôles »*. *« La question de la rémunération, c'est celle de la valeur que l'on veut donner à l'alimentation »*. *« Il faut sortir de la spirale qui veut que le bon prix soit le prix le plus bas »*. *« Si le combat est celui du prix le plus bas, c'est la disparition de l'agriculture française »*. Le ministre a appelé à davantage de cohérence, tant au plan européen que national. *« L'Europe ne peut pas penser puissance, si elle ne se donne pas les moyens de la puissance. Elle ne peut pas avoir la souveraineté alimentaire, si elle ne s'en donne pas les moyens »*. Sur le plan national *« nous devons être au rendez-vous de la commande publique »* pour remplir les objectifs d'Égalim. Quant à l'élevage, là aussi il faut être cohérent. *« Si on défend les prairies, si on défend les haies, alors on défend les élevages »*. *« Il faut donner de la planification, de la visibilité aux agriculteurs »*. Marc Fesneau a terminé son propos en citant Chateaubriand, natif de Saint-Malo : *« Le péril s'évanouit quand on n'ose le regarder »*. De belles paroles qui n'ont pas suffi à convaincre. À la fin de son discours, les pancartes *« des actes »* sont réapparues !

D'après Actuagri

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri

Avallon 03 86 34 18 35
St Clément 03 86 83 02 01
Tannay 03 86 22 11 54
Brienon/A. 03 86 43 07 90
Tonnerre 03 86 55 05 07

NEW HOLLAND AGRICULTURE

MOISSONS : PRIORITÉ SERVICE, ouverture le WEEK-END, selon la météo



BASES SUREAU AGRICULTURE AVALLON, TANNAY
Lundi au vendredi 8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Week-end 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

BASES EUROPAGRI SENS, BRIENON, TONNERRE
Lundi au vendredi 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Week-end 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Trente équipages attendus

Les JA de Châtillon-Laignes-Montigny organisent une course de C15 lors de la fête régionale de l'agriculture. Avis aux amateurs !



Yannick Salomon et Jérémy Rognon, lors des journées châtillonnaises des 3 et 4 juin.

Les cantons de Châtillon, Semur, Saint-Jean-de-Losne, Aignay-Baigneux, Mirebeau, Arnay, Montbard-Venarey et Saint-Seine-l'Abbaye sont déjà inscrits. *« Plusieurs partenaires sont également engagés. Désormais, nous ouvrons les inscriptions au grand public, nous visons les 30 équipages ! »*, informent Yannick Salomon et Jérémy Rognon, les deux coprésidents des Terres de Jade qui se tiennent les 2 et 3 septembre au lycée La Barotte. Une course de C15 est effectivement au programme des animations, nul doute que ces épreuves seront très intéressantes à suivre. *« Le circuit sera le même que celui du moiss'batt cross, nous alternerons avec ces deux disciplines tout au long du week-end. Pour le C15, chaque manche sera constituée de cinq véhicules : les deux premiers se qualifieront pour la finale qui aura lieu le dimanche. Les moins bien classés seront également convoqués la deuxième journée, mais pour une petite finale »*, précisent les deux JA. L'aspect réglementaire et le cahier des charges de l'évènement sont disponibles auprès des organisateurs, sur simple demande. *« Parmi les grands points à respecter : les moteurs devront être d'origine et du plexiglas devra remplacer le verre dans les vitres latérales, arrière et le pare-brise, pour que la sécurité soit maximale »*, insistent les deux coprésidents.

AG

Contacts : Jérémy Rognon (06 65 56 44 40), Yannick Salomon (06 58 04 64 20).

La chanson des JA, c'est lui



Le JA de Verdonnet s'est inspiré du chanteur Vincent Colonna, alias La Petite Culotte.

Anthony Guinot, jeune agriculteur dans le Châtillonnais, est à l'origine du chant promotionnel des Terres de Jade.

Nos agriculteurs ont du talent ! Les JA de Châtillon-Laignes-Montigny ont écrit leur propre chanson pour faire la promotion de la fête régionale. L'agriculteur le plus « musical » d'entre eux s'est logiquement chargé du travail : *« Je suis guitariste au sein du groupe Reload, nous proposons principalement des reprises de rock et de hard rock. Mes collègues JA m'ont contacté cet hiver pour écrire une chanson, comme il est courant de le faire avant chaque fête de l'agriculture. J'étais le mieux placé pour accomplir cette tâche, j'ai forcément accepté ! »*, indique Anthony Guinot. Installé depuis un an sur la ferme familiale à Verdonnet en productions végétales, le jeune homme de 29 ans a planché plusieurs soirées pour proposer un texte inspiré de La Goffa Lolita, chanté par Vincent Colonna : *« dans ma démarche, j'ai été aidé par Sarah Maître, ma compagne, qui fait partie elle aussi du groupe Reload. Une fois les paroles validées par l'équipe JA, nous nous sommes rendus dans le studio professionnel d'Eddy Moreau, à Minot. Une dizaine de jeunes agriculteurs de notre canton chantent dans l'enregistrement ! Celui-ci a été diffusé pour la première fois lors des journées châtillonnaises »*. La prochaine étape sera la réalisation d'un clip, avec des images qui seront tournées courant juillet, en présence de nombreux JA. La page Facebook « Jeunes Agriculteurs Côte d'Or » postera le clip dès sa sortie !

// CHÂTILLON-SUR-SEINE

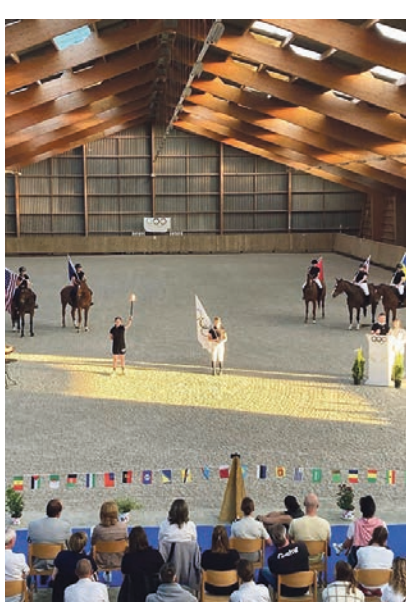
21 Ça, c'est du spectacle

Des élèves du lycée La Barotte ont proposé un magnifique spectacle équestre le 3 juin, devant près de 300 personnes.



La classe de Bac 1 CGHE préparait l'évènement depuis plusieurs mois.

Bravo les Barottins ! Vingt-quatre élèves de la filière CGEH (Conduite et gestion de l'entreprise hippique) ont animé avec brio une grande soirée intitulée *« Olympus »*. Celle-ci retraçait l'histoire d'un siècle d'équitation aux Jeux olympiques. Dressage, sauts d'obstacles, voltige, travail à pied, carrousel… : huit tableaux se sont enchaînés durant près de deux heures devant un public conquis.



Le centre équestre du Châtillonnais était en configuration « spectacle » pour accueillir les visiteurs.

Tout avait été méticuleusement préparé par les élèves depuis le début de l'année, leur travail consistait également à créer et à diffuser des vidéos sur chaque discipline. *« Entre la préparation, les répétitions et l'envie de bien faire, les nuits qui ont précédé le spectacle ont été très courtes pour certains ! L'implication des élèves a été extraordinaire, la préparation de ce spectacle a créé un très bel engouement au sein du lycée, nul doute que nous nous en souviendrons longtemps »*, commente Paul Bonnisseau, professeur d'EPS qui a managé la classe avec Arnaud Jeannin (professeur d'équitation et d'hippologie) et Olivier Jaillet (professeur d'agroéquipement).

Florence Lemaire, directrice de La Barotte, assistait bien entendu à cette soirée : *« Je m'attendais à un spectacle grandiose mais ce que je n'avais pas anticipé toute l'émotion qu'ils nous ont donnée, c'était vraiment la magie des Jeux olympiques. En surprise, je leur ai offert un neuvième tableau, celui des récompenses, avec la remise d'un bouquet et une belle Marseillaise ! »*.

AG

// SÉCHERESSE

58

L'arrêté cadre revu et corrigé

Suite à une demande du Préfet de la Nièvre, l'arrêté cadre sécheresse a été modifié. Marc Séverac, directeur adjoint de la Direction départementale des Territoires (DDT) en trace les grandes lignes.

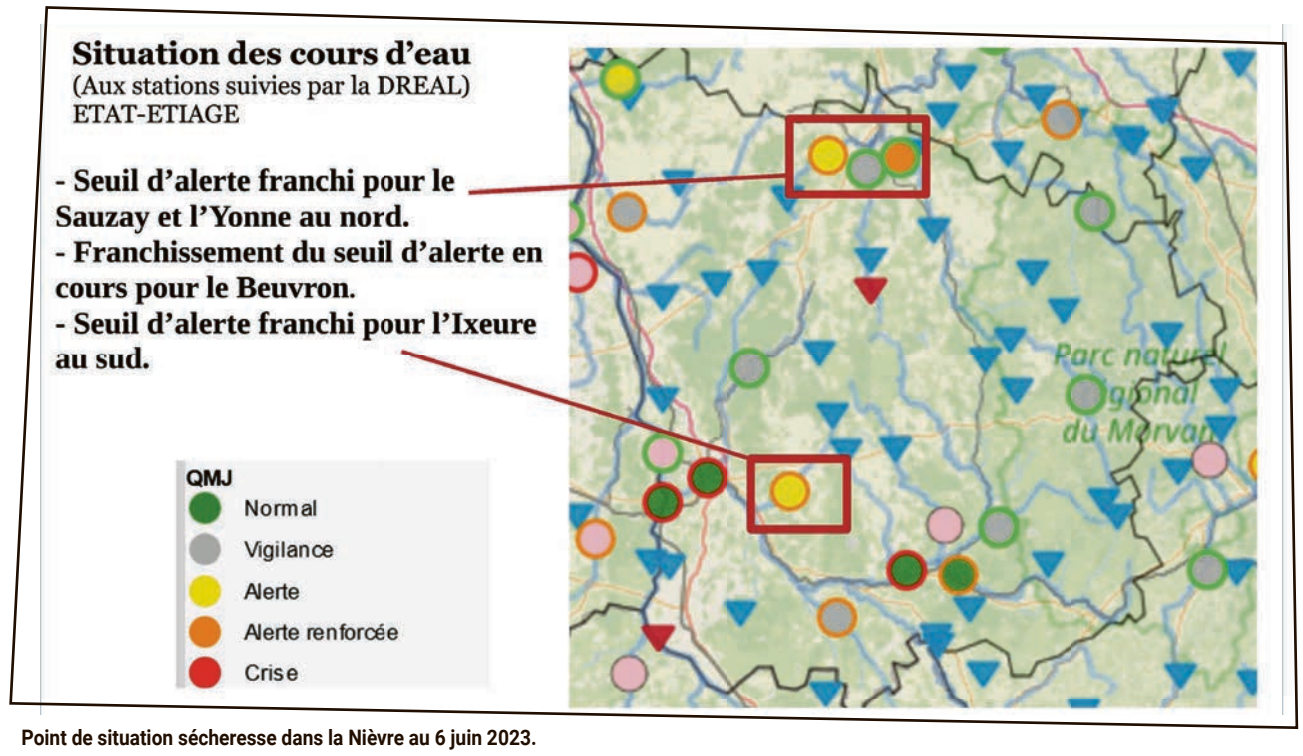
Marc Séverac rappelle que : *« l'arrêté cadre fixe le découpage des zones de gestion de la sécheresse, les débits de référence sur les cours d'eau, et définit les mesures de restriction des usages en fonction de l'évolution de la situation. En période de sécheresse, les arrêtés préfectoraux, portant mise en application des mesures de restriction des usages correspondant au niveau de gravité de la situation, seront établis conformément aux dispositions énoncées dans l'arrêté cadre »*. Ainsi, depuis janvier des concertations, notamment avec les acteurs du territoire (agriculture, industrie, collectivités, associations environnementales, etc.) ont eu lieu pour remodeler certains points de cet arrêté dont la modification a été formulée par le Préfet de la Nièvre.

En pratique

Il poursuit : *« Monsieur le Préfet a désiré le transformer afin de renforcer la lisibilité vis-à-vis de l'ensemble des usagers et renforcer la cohérence des mesures entre les différents bassins-versants »*. Pour parvenir à cela, un seuil de vigilance a été instauré sur tous les cours d'eau pour mieux sensibiliser en amont les usagers à la nécessité d'économiser l'eau : *« nous communiquerons majoritairement sur les pratiques à appliquer via le site de la préfecture mais aussi via les journaux locaux, pour qu'ils adaptent leur utilisation »*. En plus de ce nouveau point, les seuils de déclenchement des mesures de restriction (alerte, alerte renforcée, crise) ont été revus pour certains cours d'eau, *« dont l'Acolin (mis en cohérence avec l'Allier) et la Vrille »* indique Marc Séverac avant d'ajouter : *« Les « tours d'eau » à mettre en place entre les différents bassins-versants en cas de restriction ont été harmonisés en se basant sur les mesures prévues sur l'axe Loire-Allier qui relèvent de la préfète coordinatrice de bassin Loire-Bretagne. Je souligne l'attitude particulièrement constructive des irrigants dans la phase de concertation qui a eu lieu en amont avant la prise de cet arrêté »*.

Trouver des solutions

Marc Séverac conclut : *« Un premier comité des usagers de l'eau a été réuni à la demande de Monsieur le Préfet dès la fin du mois de mars et il devrait se réunir à nouveau d'ici le 26 juin. Le but de ces réunions étant d'informer les usagers de la situation hydrologique et climatique, les évolutions pressenties et d'engager une concertation avec les acteurs du territoire sur les mesures de restriction à prendre en tenant compte de la disponibilité de la ressource et des besoins des différents acteurs, dont l'agriculture. Nous souhaitons avoir un système permettant de mieux gérer les crises, de les anticiper afin d'éviter des situations graves – à l'image de l'alimentation par citerne de certaines communes du Morvan en 2020 ou le risque de rupture d'alimentation en eau potable que nous avons connu à Druy-Parigny. Il y a une prise de conscience des pouvoirs publics sur la ressource en eau, et nous avons bien conscience que la Nièvre – malgré sa réputation de territoire vert – fait partie des territoires où elle est peut-être désormais en tension »*. Pour tout renseignement sur le nouvel arrêté cadre et les arrêtés de restriction : Service eau, forêt, biodiversité de la DDT au 03 86 71 52 20.



Point de situation sécheresse dans la Nièvre au 6 juin 2023.

Attention !

Marc Séverac indique pour conclure : *« Un premier arrêté de restriction des usages a été publié le 9 juin sur le site internet de la préfecture : le temps sec qui perdure depuis près d'un mois et qui fait suite à un hiver déficitaire en pluviométrie a engendré une baisse rapide du niveau des cours d'eau du département. Ainsi, l'ensemble du département est placé en vigilance sécheresse et 4 bassins-versants sont placés en alerte : l'Ixeure-Canne, le Sauzay, le Beuvron, l'Yonne-aval. Une dizaine d'irrigants sont concernés par la mise en place de tours d'eau, avec interdiction d'irriguer deux jours par semaine »*.

Chloé Monget

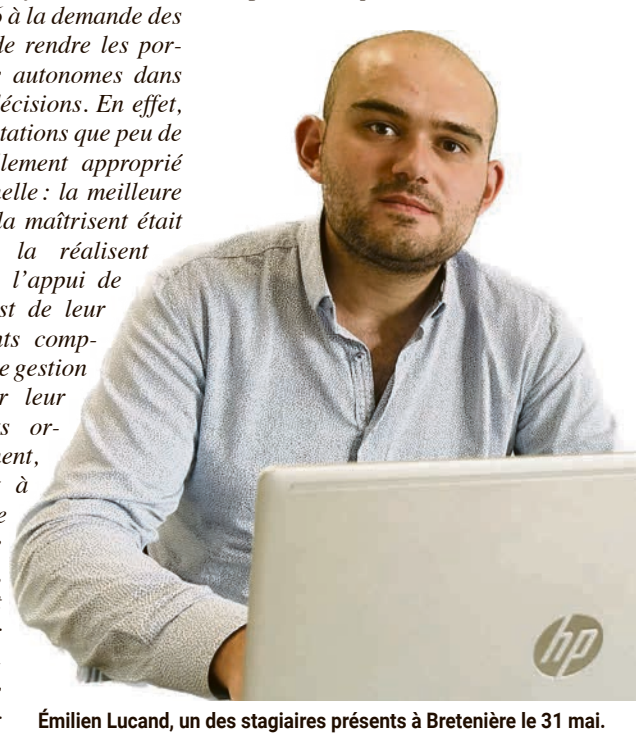
// FORMATION

21

Piloter son entreprise, ça s'apprend

La Chambre d'agriculture propose tout au long de l'année des sessions de formation centrées sur la gestion d'entreprise. Ces sessions permettent aux candidats à l'installation de chiffrer leur projet et de s'approprier les résultats économiques prévisionnels de leur future entreprise.

La comptabilité et la gestion sont deux notions essentielles pour tout chef d'entreprise. Leurs bases sont rappelées tous les ans à de nombreux porteurs de projets en phase d'installation. Émilien Lucand, du village de Saint-Andeux près de Rouvray, est notamment concerné : ce jeune homme de 24 ans suit actuellement cette formation proposée sur quatre journées à Bretenière : *« Je vais m'installer le 1er janvier prochain, à la place de mon père qui partira en retraite. J'ai appris l'existence de cette formation à l'occasion de mon PPP, le Plan de professionnalisation perwsonnalisé. Je me suis lancé pour mieux maîtriser l'ensemble des chiffres relatifs à ma future ferme »*. L'ancien apprenti de la MFR de Quetigny souligne l'utilité de ce rendez-vous : *« je suis sorti de l'école il y a trois ans, tout ce qui nous est appris ici me permet de me remettre dans le bain… Nous travaillons sur un logiciel de simulation économique pour mieux maîtriser les différents éléments de notre projet : nous sommes dans le concret ! »*. Alexis Parent, conseiller à la Chambre d'agriculture, fait partie des animateurs : *« Cette formation a été mise en place en 2016 à la demande des élus dans l'objectif de rendre les porteurs de projets plus autonomes dans leurs choix et leurs décisions. En effet, à l'époque, nous constatons que peu de jeunes s'étaient réellement approprié leur étude prévisionnelle : la meilleure solution pour qu'ils la maîtrisent était certainement qu'ils la réalisent par eux-mêmes avec l'appui de conseillers. L'idée est de leur apporter des éléments comptables, techniques et de gestion pour pouvoir piloter leur entreprise. Différents organismes interviennent, je pense notamment à la banque et au centre de gestion. En sortie de cette formation, certains se sentiront prêts à se lancer quand d'autres prendront plus de temps dans la réflexion pour construire un projet plus solide économiquement et plus durable »*. **AG**



Émilien Lucand, un des stagiaires présents à Bretenière le 31 mai.



// ASSURANCE

21

Le poids inédit des aléas climatiques pour Groupama Grand Est

Le groupe, qui comprend la Côte-d'Or dans sa zone, fait le constat d'une année 2022 marquée par un montant record d'indemnités versé à la suite d'évènements climatiques. Assez logiquement, il acte aussi le virage de l'assurance multirisques climatique.



Réussir SA

Les risques climatiques pèsent de plus en plus, d'où l'importance de la mise en œuvre de l'assurance MRC.

2022 aura à nouveau été une année marquée par les aléas climatiques. C'est ce qui ressortait du bilan tiré, le 5 juin, par Groupama Grand Est, qui inclut le département de la Côte-d'Or. François Schmitt, son président, en détaillait toutefois les caractéristiques marquantes : *« en 2022, sur notre secteur, il n'y a quasiment pas eu de tempête, mais une succession d'évènements climatiques comme de la grêle, de forts coups de vent mais aussi une forte sécheresse. Les averses de grêle, notamment, se sont traduites par de fortes indemnités versées pour des dégâts sur bâtiments ou sur des véhicules »*. L'impact du dérèglement climatique est bien là : plus de 10 milliards d'euros d'indemnités ont été versés, contre une moyenne de 5 milliards entre 2016 et 2020. Un tel montant n'avait plus été vu depuis 1999. La hausse des sinistres climatiques aura été de près de 61 % par rapport à 2021 sur la zone de Groupama Grand Est où ils ont atteint 106 millions d'euros (contre 50 millions en année normale). Cette somme aura permis d'indemniser des dégâts sur des véhicules, des bâtiments mais aussi des récoltes. Cela a inévitablement eu un impact sur les marges de l'entreprise : 4,2 millions d'euros de résultat net social sur un chiffre d'affaires total de 667 millions d'euros. Ce résultat est en baisse de 9,9 millions d'euros par rapport à 2021.

Importance de la prévention

La hausse des sinistres constatée a aussi eu un impact négatif sur le rapport indemnités versées / cotisations collectées : en un an, il s'est dégradé de 15 %. Ces chiffres ont toutefois été partiellement compensés par un solde de réassurance plus favorable, à 68,7 millions d'euros. Le chiffre d'affaires global est, lui, en progression de 3,2 %. 2022 est néanmoins qualifiée *« d'exercice de bonne facture »* par François Schmitt pour le groupe, sur le plan national, avec un résultat de 454 millions d'euros, en dépit du retour de l'inflation. La caisse régionale Groupama Grand Est insiste toutefois sur l'importance de sa politique de prévention, qui reste encore le meilleur moyen d'atténuer d'éventuels dégâts. Le groupe a notamment l'intention de former 100 000 de ses sociétaires aux gestes qui sauvent. Ces sociétaires, ils sont aujourd'hui au nombre de 392 164, en hausse de 1 850 sur un an. Face à la hausse de la sinistralité climatique, Groupama Grand Est renforce également son potentiel en matière d'expertise afin d'accélérer les procédures en cas de sinistre. En 2022 250 élus de la caisse régionale ont été mobilisés et formés pour procéder aux expertises nécessaires dans ces cas de figure.

Le virage de l'assurance MRC

Dernier point marquant sur ce bilan, et qui porte plus sur le début de l'année 2023 : l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance Multirisques climatique (MRC). *« Nous sommes passés,* soulignait François Schmitt, *d'un dispositif forfaitaire basé sur des arrêtés préfectoraux, à un dispositif individuel qui repose sur un historique de rendement »*. Le président de Groupama Grand Est a convenu qu'il restait encore, sur cette réforme, des points à arbitrer (notamment la question de l'interlocuteur agréé) mais, d'ici la fin de l'été, tous les assureurs vont se fédérer au sein d'un groupement dans le but de partager des données. La nouvelle assurance MRC est encore en phase de transition mais on ne reviendra pas en arrière. *« Le virage de l'assurance est pris chez les éleveurs,* concluait François Schmitt, *avec plus de 600 000 hectares assurés chez Groupama, sur le plan national. On constate aussi une reprise d'assurance dans les grandes cultures. En revanche, il y a encore besoin de travailler avec la profession arboricole… »*

Berty Robert

François Schmitt à la tête de Groupama Assurances Mutuelles

Le 9 juin, François Schmitt a été élu président de Groupama Assurances Mutuelles. Depuis 2018, il était président délégué du Conseil d'orientation mutualiste de Groupama Assurances Mutuelles, membre du Comité d'audit et des risques et président du Conseil d'administration de GAN Patrimoine. Président de la Commission agriculture et ruralité, il représentait à ce titre Groupama au sein du Conseil de l'agriculture française, ainsi qu'au praesidium du Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (COPA). Il succède à Jean-Yves Dagès.

// ENTREPRISE

58

Un nouveau président pour Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Le 26 mai dernier, le conseil d'administration de Groupama Rhône-Alpes Auvergne a élu Patrick Laot au poste de président. Il succède à Jean-Louis Pivard, président depuis 2012. Pour rappel, Patrick Laot, 53 ans, est éleveur à Mably (Loire), et était jusque-là président délégué de Groupama Rhône-Alpes Auvergne, membre du Comité d'Orientation mutualiste de Groupama, administrateur de Groupama Assicurazioni (filiale italienne du Groupe), et membre du Conseil Économique Social Environnemental Auvergne Rhône-Alpes Auvergne. Patrick Laot indique : *« Collectivement avec le Conseil d'administration, et en duo avec Francis Thomine, directeur général, je m'attacherai à la croissance ambitieuse de l'entreprise, en poursuivant sa politique d'investissements sur ses territoires, et en inscrivant ses valeurs mutualistes dans la pratique de son métier. Cela à l'aube du lancement du nouveau projet stratégique d'entreprise à 5 ans : IMPACTS, lancé devant l'ensemble des élus et des collaborateurs, le 2 juin »*.

D'après communiqué



Groupama Rhône-Alpes Auvergne

« Je suis particulièrement fier de succéder à Jean-Louis Pivard, président visionnaire […] », stipule Patrick Laot, nouveau président de Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

// AGRI RESSOURCES 21

21

On recrute des saisonniers

Le groupement d'employeurs recherche des candidats pour divers travaux de mi-juin à mi-août.

Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 met à disposition de ses adhérents des salariés pour répondre à des besoins récurrents à temps partiel ou saisonniers. Avec l'arrivée de l'été, les missions saisonnières et les demandes de mise à disposition d'équipes de la part de nos adhérents vont s'intensifier. Rappelons que le groupement d'employeurs assure toute la gestion administrative liée au salariat (contrat de travail, bulletin de salaire…). Agri Ressources 21 recrute des salariés saisonniers pour différents travaux tels que l'épuration et la castration des maïs semences, le tri des pommes de terre, la récolte de fruits et légumes, le binage et le désherbage des cultures… Nous ne demandons pas de compétences particulières mais recherchons des candidats motivés, consciencieux, ponctuels, appréciant évidemment travailler à l'extérieur. Pour certains travaux comme ceux des maïs semences, nous recrutons à partir de 16 ans, de mi-juin à mi-août. Les principaux secteurs de travail vont de l'Est de Dijon, à la plaine dijonnaise jusqu'au Val de Saône.

Agri Ressources 21

// EN SAVOIR +

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire et accéder facilement au formulaire en flashant le QR code. Pour toute information complémentaire : 03 80 68 67 58 / geagricoles21.accueil@gmail.com



Une partie des travaux s'intéresse au maïs semences.

// AMOMA 58

Voyage en Belgique

À cause des restrictions sanitaires, l'Amoma 58 avait repoussé son voyage en Belgique – où l'association avait été invitée par la députée européenne Anne Sanders. Après quelques années d'attente, cette excursion a enfin en lieu.



AMOMA 58

Après plusieurs années d'attente, le voyage au Parlement européen a enfin pu avoir lieu du 31 mai au 1er juin dernier.

L'Association des médaillés de l'ordre du Mérite agricole de la Nièvre (Amoma 58) avait reçu il y a quelques années une invitation d'Anne Sanders, députée européenne, afin de visiter le Parlement européen à Bruxelles (Belgique). En raison de la situation sanitaire, cette rencontre avait dû être différée à plusieurs reprises et ce n'est que cette année que l'AMOMA 58 a pu répondre positivement pour une excursion orchestrée du 31 mai au 1er juin.

Institutions

Ainsi, les participants sont partis de Corbigny, du parking du Crédit Agricole de Varennes-Vauzelles et d'autres encore de l'aire des Vignobles à Pouilly. Arrivés en fin de matinée à Bruxelles au Parlement européen les adhérents ont pu profiter d'un déjeuner à la cantine de cette institution. Après s'être restaurés, ils ont visité les grandes salles (réparties sur plusieurs niveaux) dans lesquelles des films et des panneaux explicatifs retraçaient l'historique de la construction européenne depuis la fin de la guerre jusqu'à aujourd'hui. Puis, le groupe a été pris en charge par un attaché parlementaire qui leur a présenté les institutions européennes : *« la Commission qui défend l'intérêt général de l'Union européenne, le Conseil de l'union européenne qui défend les intérêts des États membres et le Parlement européen qui représente la voix des citoyens »* détaille Alain Escurat, président de l'Amoma 58.

Et le monde agricole ?

Suite à cette présentation, la députée européenne Anne Sanders, a répondu aux questions des adhérents sur l'avenir de l'agriculture en France et en particulier de l'élevage, sur les réglementations souvent très contraignantes, sur le partage de l'eau qui devient un problème crucial, etc. Le groupe s'est ensuite dirigé vers les tribunes de la salle des séances pour assister aux débats parlementaires, avant la nuit. Le lendemain, la journée était scindée en deux, avec une matinée dédiée au tourisme dans le centre de Bruxelles, en début d'après-midi le retour vers la Nièvre a été ponctué par un arrêt dans l'Oise à Sempigny à la ferme de Parvilliers près de Noyon, exploitée par Olivier et Anne-Laure Thomas. Alain Escurat précise d'ailleurs : *« Outre ce site, les époux exploitent une ferme d'élevage près de Saint-Saulge, un attachement qui s'explique car Anne-Laure est nivernaise »* avant de poursuivre : *« L'exploitation de Parvilliers est particulière car, outre la culture des terres et l'engraissement de bovins nés pour la plupart dans la Nièvre, elle comporte une importante unité de méthanisation qui valorise les sous-produits de l'agriculture (fumier, pulpe de betteraves, poussières de silos, épluchures diverses, etc.). Olivier Thomas nous a longuement expliqué le fonctionnement de cette unité qui nécessite un investissement important, une surveillance constante et bien entendu un savoir-faire singulier »*. La journée s'est clôturée par un dîner pique-nique avant de reprendre la route du retour vers la Nièvre. Alain Escurat conclut : *« Cette sortie un peu rapide a été très instructive pour la plupart d'entre nous. Un grand merci à Mme Anne Sanders, sans qui ce voyage n'aurait pas eu lieu, ainsi que tous nos remerciements à Olivier et Anne-Laure Thomas pour leur accueil si sympathique »*.

Chloé Monget

// FDSEA

Damien Brayotel repart pour un troisième mandat



Les membres du bureau de la FDSEA de l'Yonne pour les trois prochaines années.

Le conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne s'est réuni ce lundi 12 juin. À cette occasion, les élections du nouveau bureau ont eu lieu. Président depuis déjà deux mandats, Damien Brayotel a une nouvelle fois été réélu à la tête du syndicat majoritaire agricole, pour les trois prochaines années.

La composition de l'ensemble du bureau est le suivant : Hélène Dapvril, première vice-présidente ; Arnaud Delestre, deuxième vice-président ; Sébastien Neveux, troisième vice-président, en charge des relations avec la région ; Franck Pouillot, secrétaire général ; Pascal Baron, secrétaire général adjoint ; Céline Leguillette, secrétaire générale adjointe ; Pierre-Olivier Guyard, trésorier ; Christophe Perret, trésorier adjoint ; Christophe Bondoux, membre du bureau, en charge des relations avec les élus locaux.

Christopher Levé

// EMPLOI

L'enquête sur l'offre de formations est disponible



Pour répondre au mieux aux besoins et aux demandes des agriculteurs, la Chambre a mis en place une enquête sur l'offre de formations.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne est un acteur majeur de la formation agricole dans le département. Afin de répondre au mieux aux besoins et aux demandes des agriculteurs, l'organisme a mis en place une enquête sur l'offre de formations à pourvoir pour la saison prochaine.

Pour faire part de vos préoccupations professionnelles et vos envies en termes de formation, rien de plus simple : il suffit de vous rendre sur le site bourgogne-franchecomte.chambres-agriculture.fr/yonne/ et de cliquer sur la rubrique dédiée sur la page d'accueil.

Christopher Levé

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// SÉCHERESSE

Les premières mesures de restriction de l'usage de l'eau sont sorties

Alors que quatre secteurs icaunais sont passés en alerte sécheresse, les premières mesures de restriction de l'usage de l'eau viennent d'être décidées par le préfet de l'Yonne. Certaines concernent le secteur agricole.

Si les précipitations des mois de mars et avril ont permis de stabiliser, voire d'améliorer, l'état d'une grande partie des cours d'eau du département, suite à un hiver particulièrement déficitaire en termes de pluviométrie, le mois de mai, en revanche, a reçu un cumul de précipitations bien inférieur à la normale de saison.

L'augmentation des températures à la fin du mois de mai a accentué la diminution des débits des cours d'eau. Et les faibles pluies du week-end dernier n'ont pas suffi à compenser ce déficit.

« *Certains cours d'eau, comme la Vanne et l'Orvanne, ne sont que très brièvement repassés au-dessus du seuil de vigilance depuis mai 2022, même pendant l'hiver. La situation est différente de l'entrée d'étiage de 2022, où l'est du département avait franchi l'alerte en premier. Certains affluents du Serein sont toutefois à des niveaux très bas voire en assec* », indique la préfecture de l'Yonne, dans un communiqué datant du 6 juin.

Par ailleurs, les nappes d'eau souterraines ont été impactées par une période de recharge insuffisante, dans la lignée de celles de 2021 et 2022. Les nappes de la moitié nord du département, en particulier de la craie, sont à des niveaux inférieurs à la moyenne mensuelle et aux valeurs des mêmes mois pour les années précédentes.

« *Entre l'absence de pluie efficace, l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration, et le temps de réponse des nappes, cette tendance à la baisse des cours d'eau et des nappes devrait encore se poursuivre. Le déficit accumulé en 2022 et début 2023 ne sera très probablement pas compensé, sauf en cas de précipitations abondantes à l'automne 2023 et l'hiver 2023-2024* », poursuit la préfecture.

Quatre secteurs en alerte sécheresse

Une détérioration de la situation est envisageable pour les semaines à venir, qui pourraient marquer la pleine entrée dans la période d'étiage. Le secteur de l'Orvanne est susceptible de franchir de façon durable le seuil d'alerte renforcée dans les prochains jours.

« *Afin d'affiner la gestion de la sécheresse, la zone de gestion Ouanne-Loing est scindée en une zone de gestion Ouanne et une zone de gestion Loing à titre expérimental pour l'étiage 2023, avec l'ajout d'une station de référence sur le Loing à Saint-Martin-des-Champs. Cette proposition, déjà présentée lors de la réunion de sortie d'étiage en novembre 2022, a été validée en commission restreinte sécheresse le 30 mai 2023 et en commission plénière sécheresse le 2 juin 2023* », écrit la préfecture de l'Yonne.

Ainsi, le préfet de l'Yonne a décidé de placer en alerte les secteurs de la Vanne, du nord Yonne, de l'Ouanne et du Loing. Sont aussi en vigilance les secteurs suivants : Yonne moyenne, Yonne aval, Armançon amont, Armançon aval, Cure, Cousin, Serein et Tholon

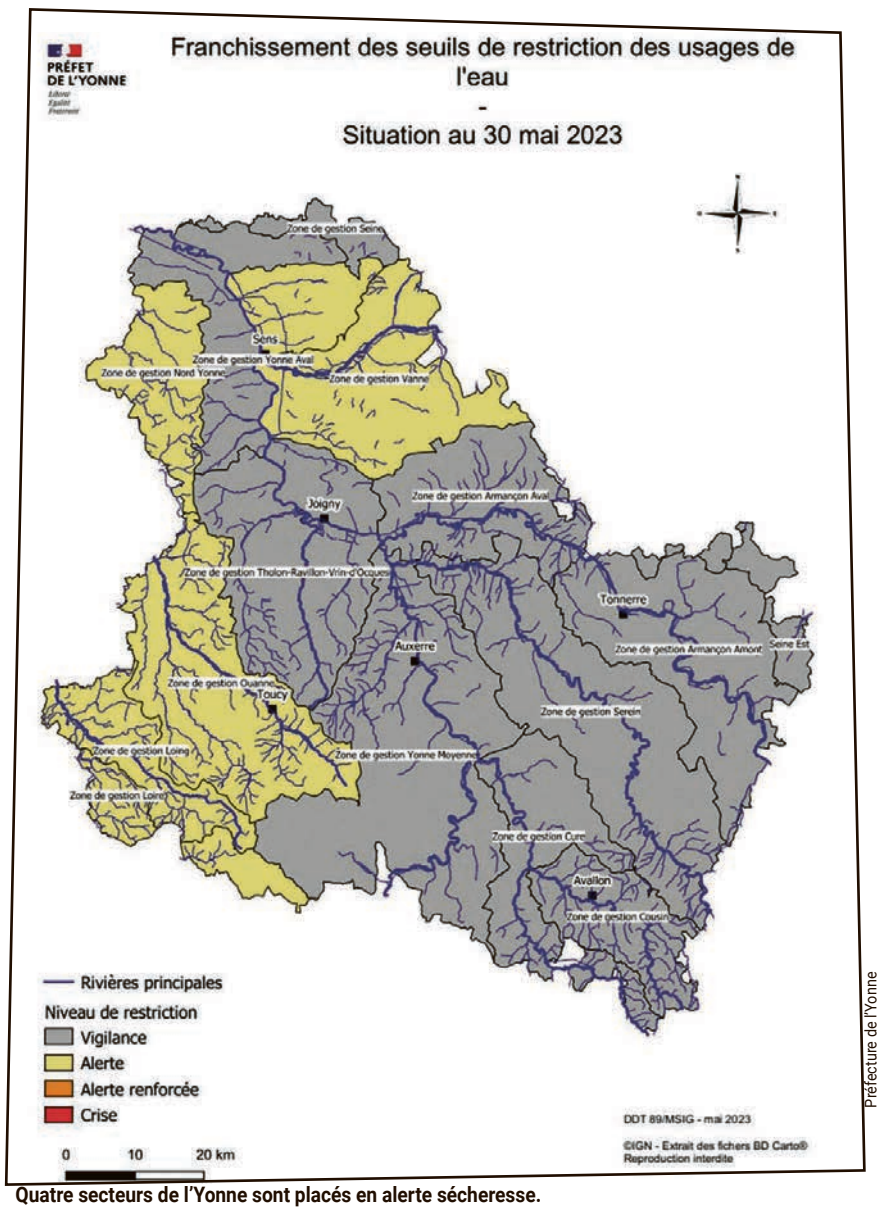
Quelles restrictions ?

Des mesures de restriction de l'usage de l'eau ont alors été décidées par le préfet. Pour le milieu agricole, le remplissage des réserves est interdit (sauf mention spécifique dans l'arrêté d'autorisation délivré au titre de la loi sur l'eau) ; l'irrigation des grandes cultures, cultures fourragères et légumières de plein champ est interdite entre 12 heures et 20 heures pour les prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement, ainsi que pour les prélèvements en eau souterraine, et il est recommandé entre 20 heures et 12 heures pour les prélèvements à partir d'une réserve artificielle autorisée et déconnectée des nappes et cours d'eau.

Pour l'irrigation des cultures maraîchères, pépinières, horticoles, cultures porte-graine et arboriculture fruitière, production de plants, plantes aromatiques et médicinales, plantations de vignes et co-plantations (repiquages) de moins de 3 ans, aucune restriction ne s'applique.

À noter que ces restrictions ne s'appliquent pas pour l'abreuvement des animaux d'élevages ; en cas d'utilisation d'un système de goutte-à-goutte ; et en cas d'utilisation de chariot d'irrigation et sub-irrigation en cultures maraîchères, pépinières, horticoles, cultures porte-graine.

C. L. d'après communiqué

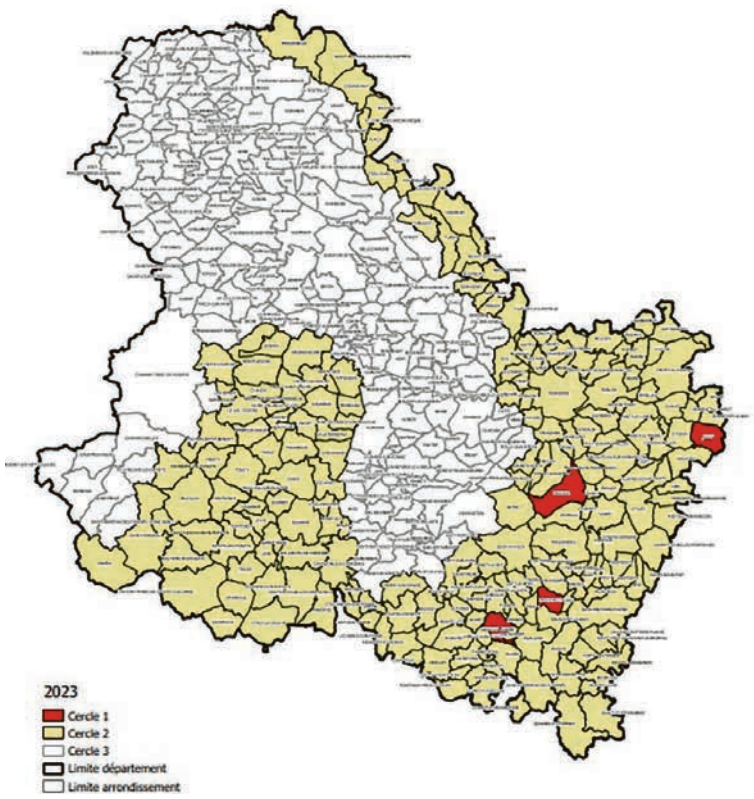


Préfecture de l'Yonne

Quatre secteurs de l'Yonne sont placés en alerte sécheresse.

L'arrêté « cerclage loup » a été actualisé

// LOUP



Préfecture de l'Yonne

Les communes de l'Yonne sont réparties en trois cercles en ce qui concerne les zones de prédation du loup.

L'arrêté préfectoral portant sur la délimitation des zones d'éligibilité aux mesures de protection des exploitations et des troupeaux contre la prédation du loup dans l'Yonne a été modifié, pour l'année 2023.

Chaque année, les départements concernés par la présence du loup classent leurs territoires en différents « cercles » « *en fonction de la pression dont les élevages font l'objet* », indique la préfecture de l'Yonne, dans un communiqué en date du 6 juin.

Ce zonage peut comporter quatre zones de pression décroissante : le cercle 0 (foyer de prédation), le cercle 1 (prédation avérée), le cercle 2 (risque de survenue de la prédation) et le cercle 3 (risque de survenue de la prédation à moyen terme).

« *Après consultation des membres du comité départemental de suivi du loup et validation de la préfète coordonnatrice du plan loup, le préfet de l'Yonne a actualisé l'arrêté « cerclage loup » catégorisant les communes de l'Yonne pour l'année 2023. Ce nouvel arrêté du 5 juin 2023, prend en compte les attaques constatées depuis le précédent arrêté, signé le 24 janvier 2023, pour lesquelles la responsabilité du loup n'a pas été écartée* », poursuit la préfecture de l'Yonne.

Ce cerclage est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023. Les communes de l'Yonne sont réparties en trois cercles : le cercle 1 (avec quatre communes concernées : Jully, Noyers, Provency et Vault-de-Lugny), le cercle 2 (qui comprend 217 communes icaunaises) et le cercle 3 (qui englobe toutes les autres communes du département).

Des moyens de protection possibles

Cet arrêté permet aux éleveurs d'obtenir des subventions pour mettre en œuvre des mesures de protection de leurs troupeaux soumis au risque de prédation par le loup selon le cerclage de leurs communes.

Dans l'ensemble du département de l'Yonne (en fonction du classement de la commune), les mesures suivantes peuvent être financées : le gardiennage ou la surveillance renforcée, les chiens de protection (entretien, acquisition, stérilisation, test de comportement), les investissements matériels (parcs électrifiés), l'analyse de vulnérabilité, ou encore l'accompagnement technique.

Les éleveurs intéressés peuvent déposer leur dossier de demande d'aide à la DDT jusqu'au 31 juillet 2023. Tous les documents nécessaires sont disponibles sur le site internet des services de l'État de l'Yonne (www.yonne.gouv.fr).

« *Le préfet encourage les éleveurs à souscrire massivement à l'appel à projet pour se doter de moyens de protection pérennes de leurs troupeaux* », précise la préfecture dans son communiqué.

C. L. d'après communiqué

Pour plus d'informations, contacter le service économique agricole de la DDT de l'Yonne au 03 86 48 42 75 ou à ddt-sea@yonne.gouv.fr.

// PROTÉINES LOCALES

Contractualiser : une marche de plus vers la structuration pour Profilait

Depuis 2019 et son lancement, la démarche Profilait, destinée à structurer une filière régionale de production et de transformation de protéines à destination de l'alimentation animale, connaît une montée en puissance progressive. Le point d'étape organisé le 9 juin à Longvic, près de Dijon, marque un tournant avec l'annonce d'une démarche contractuelle expérimentale.



Sylvain Marmier (à gauche) pour la Chambre régionale d'agriculture et Lionel Borey, président de l'Alliance BFC, ont salué le travail accompli sur le projet Profilait.



Pour Christophe Richardot (Alliance BFC), l'importance d'un positionnement positif des élus par rapport à Profilait est l'une des clefs de la réussite de la structuration qui est à l'œuvre.

Lorsqu'on commence à parler « contractualisation », on peut considérer qu'une démarche telle que Profilait a quitté le terrain de l'exploratoire pour pénétrer dans celui du concret. Lancée en 2019 et, pour l'instant, circonscrite à l'élevage laitier, Profilait ambitionne de créer et de structurer une véritable filière Bourgogne-Franche-Comté (BFC) de production, de transformation et de distribution de protéines à destination de l'alimentation animale. Une démarche longue et complexe, qui réclame de fédérer un grand nombre d'acteurs mais qui aurait la grande vertu de réduire la dépendance d'une bonne partie des élevages régionaux à des aliments d'importation. Ces acteurs, ils étaient réunis le 9 juin au siège de l'Alliance BFC (regroupement des coopératives Dijon Céréales, Terre Comtoise et Bourgogne du Sud) à Longvic, près de Dijon, afin de procéder à un point d'étape sur l'avancée globale du projet. Et de contractualisation, il en fut beaucoup question. À cette occasion a été annoncé le lancement, cette année, d'une expérimentation prévue pour durer trois ans et destinée à comprendre comment pourrait fonctionner un système de contrats liant des producteurs locaux de soja et des producteurs laitiers.

Un schéma à trois étages

Ce qui ressortirait de ces trois années permettrait de valider certains choix, ou, au contraire, d'en abandonner d'autres, jugés irréalistes ou peu performants. Pour cette contractualisation expérimentale *(nous l'avions déjà évoquée dans Terres de Bourgogne du 26 mai N°1733)*. L'objectif est de fédérer une centaine d'éleveurs laitiers et une cinquantaine de producteurs de soja. Le schéma contractuel proposé s'organisera entre une charte Profilait rappelant les grands principes et signées par les acteurs concernés, un contrat-cadre signé par la Chambre régionale d'agriculture, la FRSEA, les JA BFC et la coopération agricole BFC, puis des contrats d'application conclus entre chaque acteur : éleveurs, céréaliers, organismes stockeurs (OS), fabricants d'aliments, distributeurs. Ces derniers contrats seraient d'une durée de trois ans (voir encadré). *« Nous sommes demandeurs d'un maximum d'acteurs régionaux pour participer aux réunions de préparation de la mise en œuvre de cette expérimentation »* insistait Marc Grangeot, directeur Terrain chez Dijon Céréales. Il faudra aussi parvenir à stabiliser la production régionale de Soja qui se caractérise, comme le rappelait Mathilde Schryve, analyste à Cerfrance BFC, par des variations en rendements qui constituent autant d'insécurité pour les transformateurs. À titre d'exemple, depuis 2016 les baisses de rendements moyens constatées sur le soja régional ont pu atteindre -36 % quand elles se limitaient à -4 % pour le blé… Cela laisse certes planer quelques incertitudes mais, aux yeux de Marc Grangeot *« il est impératif de, malgré tout, lancer une dynamique de filière afin de gagner en crédibilité lorsqu'on va ensuite frapper à la porte des industriels »* et ce projet de contractualisation s'inscrit incontestablement dans ce cadre.

Projet utile à plusieurs titres

L'intérêt d'un projet comme Profilait, c'est aussi qu'il ouvre des perspectives car il apparaît évident qu'on ne s'en tiendra ni à l'élevage laitier, ni à la production de soja. Mais il faut bien commencer quelque part ! C'était l'avis du Côte-d'Orien Jacques de Loisy, président du Comité régional des céréales pour qui, après le soja, il faudra se pencher sur les pois ou la luzerne *« mais,* ajoutait-il, *il nous faudra aussi des retenues d'eau pour cela »*. À terme, il faudra aussi développer une stratégie à destination des consommateurs afin de mettre en lumière le travail réalisé par l'écosystème agricole. Florent Point, président des JA BFC le rejoignait en reconnaissant que *« dans le contexte du nécessaire renouvellement des générations, des projets comme Profilait sont nécessaires pour sécuriser le revenu, l'installation, l'exploitation. Il y a des filières capables de se mobiliser autour de projets communs »*. Au chapitre des réactions, le Jurassien Mathias Bouillet, également président de la Fédération régionale des coopératives laitières du Massif jurassien (FRCLMF) voyait dans l'avancée de Profilait *« une forme de pari pour notre territoire qui doit être plus accompagné par la Région et qui est cohérent avec le travail mené par la Chambre régionale d'agriculture pour tenter de définir ce que sera l'agriculture régionale de 2040 »*. Quant à Sylvain Marmier, du Doubs et élu à la Chambre régionale, il rappelait que si, à court terme, un projet comme Profilait nécessite des investissements et coûte donc de l'argent *« ces coûts, il faut les appréhender pour voir comment on les intègre à nos fonctionnements. On ne sait pas ce que donnera Profilait demain mais si on ne prend pas en compte nos fonctionnements futurs, ce sera dur. Nous sommes là pour tenter de définir un chemin, ce qui est important pour rassurer les agriculteurs. Nous devons avoir la capacité de faire une offre qui réponde à des enjeux qui nous font face. Il faudra capitaliser sur les gens qui ont envie de s'impliquer »*. Le travail réalisé ces douze derniers mois a en tout cas été unanimement salué : *« pour les opérationnels,* concluait Christophe Richardot, directeur général d'Alliance BFC, *il est important d'entendre les élus se positionner positivement sur Profilait »*.

Berty Robert

L'organisation des contrats d'application

Les projets de contrats d'application prévus dans Profilait s'organiseraient de la manière suivante :
Détermination du prix d'achat de référence du soja par l'OS aux céréaliers :
- 50 % sur la base des coûts de production 2021,
- 50 % sur la base du prix de marché 2021.
Indexation annuelle du prix d'achat du soja aux céréaliers :
- 50 % sur la base de l'Ipampa BFC hors azote et autres indices publics (coûts de production),
- 50 % sur la base de l'Ippap soja (prix de marché).
Prix de vente des tourteaux aux éleveurs :
- prix d'achat aux céréaliers + coûts de passage de chaque acteur de la filière Indexation annuelle des coûts de passage de chaque acteur.

Des fiches techniques et un site internet

Dans le cadre des travaux de renforcement de l'autonomie protéique des exploitations, dont Profilait est la vitrine, sept fiches techniques ont été réalisées. Leur but est de faciliter la mise en œuvre de cultures destinées à accroître cette autonomie, de disposer d'indicateurs d'impact et de mesurer la charge de travail, mise en œuvre des leviers nécessaires. Un outil de cartographie de la production de protéines en BFC et de mesure des effets du changement climatique sur ces productions sera également disponible sur le site www.profilait.fr mis en ligne à partir du 26 juin.

// ÉVÈNEMENT

21

« Une étape fondatrice pour l'avenir de notre agriculture »

Mardi 27 juin, à Genlis, en Côte-d'Or, aura lieu la restitution de six mois de travaux menés dans le cadre du projet « Imaginer demain – Agir maintenant » consacré à une réflexion de fond sur l'avenir de l'agriculture régionale, à l'horizon 2040. Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, revient sur l'esprit qui entoure ce travail. Il ne s'agit pas d'une « baguette magique » ou d'une feuille de route rigide, mais d'une démarche qui veut favoriser l'approche collective de grands enjeux.



Pour Christian Decerle, la soirée de restitution des travaux du 27 juin doit être un moment fédérateur pour tout l'écosystème agricole.

« Ce sera une soirée largement ouverte, un espace de dialogue et de partage. J'espère qu'on y verra des familles, des jeunes… »

Que va-t-il se passer le 27 juin à Genlis ?

Christian Decerle : *«Nous voulons être loyaux et fidèles à ce qui est ressorti des travaux. Nous voulons toucher un public le plus large possible. Le titre de la démarche c'est « Imaginer demain, agir maintenant. Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis », le but n'est donc pas de brasser de l'air mais d'être pragmatique. Cela intéresse évidemment tous les agriculteurs mais aussi l'amont et l'aval de l'agriculture, l'enseignement professionnel, les médias… Ce sera une soirée largement ouverte, un espace de dialogue et de partage. J'espère qu'on y verra des agriculteurs et leurs familles, des jeunes, des vétérinaires… Celles et ceux qui sont liés au sort futur de l'agriculture. On va restituer les retours de plus de 2 200 questionnaires. On présentera les prémices de plan d'actions, fruits d'une réflexion ayant mobilisé en quelques semaines plus d'une centaine de personnes mais ces derniers ne seront pas des schémas définitifs et rigides sortis de la tête d'on ne sait quel décideur. Il s'agira d'une liste qui pourra susciter l'intérêt des organisations professionnelles, sans les culpabiliser ou les accabler, et dont elles pourront se saisir. Nous mettrons ces propositions en débat, nous les soumettrons à un éventuel enrichissement. Les jeunes nous dirons ce qu'ils ont pensé de tout cela puisqu'ils témoigneront dans le cadre de vidéos. Pour cette soirée, il n'y aura pas, d'un côté, des gens qui savent et, de l'autre, des gens qui écoutent. Il s'agira d'un point d'étape essentiel pour bien comprendre qu'on est tous embarqués dans une même aventure : celle de l'agriculture, de l'économie agricole, du poids et de la richesse qu'elle représente en BFC».*

Comment est née la démarche « Imaginer demain – Agir maintenant » ?

C. D. : *«Le projet est né d'un échange au printemps 2022 avec la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay. L'idée s'est ensuite concrétisée avec les questionnements suivants : comment voyons-nous l'évolution de l'agriculture sur notre territoire et qu'est-ce qui nous paraîtrait souhaitable, utile, bénéfique ? A contrario, quels sont les schémas qui nous préoccupent et que nous ne souhaiterions pas voir s'installer ou devenir des marqueurs de l'évolution de l'agriculture ? J'ai senti qu'on pourrait s'appuyer sur les compétences internes à la Chambre régionale sous la houlette d'Anne Bronner, sa directrice, pour « orchestrer la machinerie » nécessaire à la réalisation de cette démarche et pour qu'elle ne se limite pas à un brassage d'idées vain, des choses que j'ai un peu trop vues par le passé… Il a fallu travailler durement, avoir une méthode rigoureuse, pragmatique, pas trop conceptuelle, avec des exigences, et être capable de faire une course de fond pour un travail qui réclamait du temps. Je salue l'engagement de nos équipes, des élus, mais également de nombreux agriculteurs et de tout un écosystème lié à l'agriculture qui se sont très largement impliqués dans le projet, s'y sont intéressés et se sont pris au jeu avec enthousiasme».*

Que s'est-il passé en six mois ?

C. D. : *«Nous avons diffusé six questionnaires. Celui destiné aux agriculteurs a été diffusé par les réseaux de la MSA, que je remercie, dans toutes les exploitations agricoles de BFC. Nous nous sommes aussi appuyés sur les réseaux de conseil, l'industrie agroalimentaire, le secteur forestier, en travaillant avec l'ensemble des acteurs du monde agricole mais également Vitagora, les associations… Nous avons ouvert grand la porte des questionnements à des acteurs qui, parfois, ne se privent pas d'être assez incisifs envers nous. L'analyse des questionnaires donne des informations factuelles. Le rendu que nous allons faire le 27 juin sera tout aussi factuel. Nous nous sommes attachés à ce que l'analyse des questionnaires soit la plus objective possible. Le fait que 2 200 questionnaires aient été renseignés, c'est très significatif. La démarche n'est pas passée inaperçue. On a obtenu une « photographie » assez large du ressenti sur le terrain. On y trouve à la fois ce qui fait l'essence du monde agricole : la capacité à se dire que, même si on est confronté à des difficultés, l'année prochaine sera meilleure, mais on voit aussi des alertes sérieuses sur le sentiment d'écrasement face à la complexité administrative qui fait perdre le sens du métier. Les agriculteurs demandent du respect pour leur travail. On sent dans les questionnaires ce besoin de respect, de reconnaissance du travail des femmes et des hommes de la terre. Les gens n'ont pas peur de travailler mais il faut arrêter de les dénigrer ! Nous avons aussi organisé une journée de travail à Dijon fin mars, qui a réuni une centaine de personnes alors que nous en attentions 60. Elle a permis d'aboutir à des visions de consensus pour répondre à la manière dont on voit l'agriculture à court, moyen et long terme. Six groupes de travail se sont réunis entre le 4 et le 25 mai. Ils ont mobilisé 122 personnes. En parallèle, avec l'encadrement de l'Institut Agro Dijon, nous menons actuellement une analyse des politiques publiques agricoles des départements de BFC pour pouvoir les comparer et voir comment on peut les articuler les unes avec les autres, dans l'objectif d'accompagner au mieux les transformations auxquelles l'agriculture doit faire face. Il s'agit de réfléchir aux pistes d'amélioration dans le cadre du projet 2040. Il faut aussi rappeler que notre démarche a été suivie par deux personnalités politiques importantes : le député européen roumain et ancien commissaire européen chargé de l'agriculture et du développement rural Dacian Ciolos, et Julien Denormandie, ancien ministre de l'Agriculture. L'Inrae et l'enseignement supérieur agricole (institut Agro Dijon) ont été des garants techniques qui ont validé nos méthodes de travail et l'avancée des travaux».*

Quelles devraient être les suites à donner selon vous ?

C. D. : *«Il faut qu'il y ait une appropriation, une adhésion, ce qui n'exclut pas la possibilité d'un regard critique. Mais tout cela ne sera que ce que l'on veut bien en faire, collectivement. Il ne faut pas que cela devienne un énième rapport sur les sujets agricoles qui ne servirait à rien. Le but c'est de mettre en mouvement une dynamique multipartenariale. On voulait tenter, avec humilité, de mettre en place un chantier fournissant une belle occasion de mettre du dialogue et de créer des rencontres entre la plupart des organisations professionnelles agricoles, auxquelles je tenais à associer l'enseignement professionnel agricole pour mobiliser les jeunes, et les acteurs concernés par cette question de l'avenir de l'agriculture dans notre région. Comme toujours lorsqu'on prend une initiative vous avez des gens que vous n'attendiez pas et qui vous surprennent très positivement. Dans ce chantier, nous n'avons jamais perdu de vue l'impératif de laisser la possibilité à toute personne d'émettre un avis, d'apporter une contribution. C'était très important à nos yeux. Pour autant, je ne crois pas au « Grand soir » et à la métamorphose de l'agriculture de BFC, mais j'ai détecté, dans ce travail, une volonté collective de nombreux acteurs, et notamment de beaucoup d'agriculteurs, de dire des choses très concrètes sur leur métier, leur avenir, leurs espoirs, mais aussi leurs difficultés et, quelques fois, leur souffrance. On n'est pas sur quelque chose de confidentiel : c'est suffisamment conséquent et argumenté pour être pris au sérieux, notamment par les élus politiques, l'administration, les décideurs».*

Propos recueillis Berty Robert

Deux invités d'honneur

La soirée du 27 juin, qui sera suivie d'un buffet convivial, donnera aussi l'occasion aux participants d'entendre deux personnalités d'exception invitées :

- un grand coach sportif en la personne d'Olivier Krumbholz, sélectionneur de l'équipe de France féminine de handball. Il livrera son expérience sur l'intérêt et la force d'un collectif, conjugué à la performance individuelle. Un thème propice à l'établissement de parallèles avec la volonté d'établir une vision pour une agriculture diversifiée. *« Pour moi,* explique Christian Decerle, *l'agriculture ne pourra pas faire face aux défis qui l'attendent sans une vision partagée, au sein du milieu agricole bien sûr, mais aussi, plus largement, avec les collectivités ».*
- Un consultant, Bruno Cayzac, spécialiste de la sûreté des entreprises, de l'intelligence économique et de la prévention des risques. Il est colonel de la gendarmerie nationale. Dans ce cadre il a participé à plusieurs opérations extérieures au sein de l'ONU et de l'OTAN, comme observateur militaire et dans le renseignement d'intérêt criminel et militaire.

Soirée « Imaginer demain - Agir aujourd'hui », mardi 27 juin de 18 heures à 21 heures à la salle Agora de Genlis, rue de Cessey.

La démarche en chiffres

Dans le cadre du projet « Imaginer demain – Agir maintenant », le monde agricole de BFC au sens large était appelé à répondre à un questionnaire destiné à mieux connaître ses attentes, ses difficultés et ses espoirs. 2245 réponses ont été obtenues :

- 1812 agriculteurs ont répondu
- 37 opérateurs économiques
- 284 conseillers
- 74 organisations professionnelles agricoles
- 12 représentants de la filière forêt-bois
- 26 associations environnementales

// RENCONTRE

La transition énergétique : une donnée économique comme une autre

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne organisait à Dijon son rendez-vous de la transition énergétique. La banque veut faire comprendre à tous les secteurs de l'économie, y compris l'agriculture, que cette évolution doit désormais être incluse dans le fonctionnement normal de toute entreprise.

« Plus qu'un défi climatique, c'est un défi écosystémique qui se pose à nous ! » Éric Campos posait clairement les fondamentaux du débat, le 6 juin, en ouverture du Rendez-vous de la transition énergétique organisé à Dijon par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Pour le directeur général de Crédit Agricole Transitions et Énergies, élargir le champ du débat à la notion d'écosystème, c'était faire comprendre que l'adaptation à venir des entreprises sur ces questions allait devoir s'appréhender d'une manière globale, en faisant de la transition à l'œuvre un élément de leur modèle économique. La banque tentait, à l'occasion de cet événement d'aborder les stratégies et solutions de transition énergétique pour les collectivités et les entreprises. Dans cette dernière catégorie figure évidemment l'écosystème agricole. Lorsqu'on sait que la France s'est engagée à réduire ses émissions de Gaz à effet de serre (GES), de 450 millions de tonnes aujourd'hui à 80 millions en 2050, on mesure le chemin à parcourir et la part que chacun devra y prendre. Pour Éric Campos, il n'y aura pas 36 solutions : il faudra conjuguer décarbonation et sobriété.



Parmi les intervenants à ce Rendez-vous de la transition énergétique, le 6 juin au Village by CA de Dijon : Benoît Chaudron (Crai Énergies) et Bastien Ménage (Clef Énergies), représentants deux acteurs importants du photovoltaïsme sur bâtiments agricoles.

Deux réalités

Dans cette logique, le Crédit Agricole a intégré deux réalités : la nécessité d'apporter du conseil énergétique en plus des financements, et la prise en compte qu'à l'avenir, les productions énergétiques seront de plus en plus territorialisées et moins centralisées. *« Face à des questions énergétiques globales, les solutions seront locales »* concluait Éric Campos. Cette énergie localisée, elle pourra donc en partie s'appuyer sur le secteur agricole comme l'illustrait une table ronde consacrée à l'autoproduction et à laquelle participaient deux acteurs régionaux de l'agrivoltaïsme : Benoît Chaudron, gérant de l'entreprise Craie Énergies et Bastien Ménage, responsable de Clef Énergies. Les deux hommes observent l'émergence de nouveaux types d'organisation, tels que la montée en puissance de l'autoconsommation d'électricité produite par des panneaux photovoltaïques et qui fédèrent des collectifs de producteurs. La nécessité de désamianter des toitures de bâtiments agricoles ou industriels peut aussi constituer de nouveaux débouchés pour le photovoltaïsme. Les deux acteurs confirment que, si le marché du bâtiment agricole a longtemps été moteur pour eux, ils assistent aujourd'hui à un véritable développement du marché sur bâtiments industriels. Par l'autoconsommation que cela autorise, c'est une manière, pour ces entreprises, de décarboner.

« On a bien fait d'anticiper ! »

Justement, à la charnière des activités industrielles et agricoles, un autre intervenant apportait son témoignage sur l'efficacité énergétique : Sylvain Baudry, le directeur général de Soréal, fabricant d'aliments pour bétail à Joigny, dans l'Yonne et également à la tête de Logivia, filiale logistique de Dijon Céréales, expliquait la mise en place, il y a deux ans, d'un plan stratégique destiné à faire évoluer le modèle d'affaires vers moins de consommation énergétique et plus de production d'énergie en interne. *« Lorsqu'on a compris, début 2023,* expliquait Sylvain Baudry, *que notre facture énergétique annuelle allait passer de 300 000 euros à… 1,8 million, on s'est dit qu'on avait bien fait d'anticiper ! »* La mise en œuvre du plan stratégique s'est déjà traduite par une diminution de 10 % des consommations énergétiques. Des audits techniques ont été menés pour trouver d'autres solutions.

Le tout sans perdre de vue qu'il faut pouvoir continuer à livrer aux clients des produits à des niveaux de prix acceptables. Dans cette logique, l'accompagnement de l'entreprise par le Crédit Agricole a été salué. Mais, plus que jamais, c'est confirmé : la transition énergétique n'est pas un gadget, mais bien une composante de la vie des entreprises, y compris agricoles.

Berty Robert

// EN BREF

Visite Christiane Lambert en Saône-et-Loire

Fin mai, aux Bizots, entre Le Creusot et Montceau-les-Mines, les agricultrices de la FDSEA 71 ont célébré les Lauriers d'or, en compagnie de Christiane Lambert, venue spécialement en Saône-et-Loire pour l'événement. Pour l'ex-présidente de la FNSEA c'était l'occasion de saluer la place des femmes dans l'agriculture. Aujourd'hui, 33 % des actifs agricoles sont des femmes, parmi lesquelles 25 % sont cheffes d'exploitation. Les choses bougent, on constate une augmentation des jeunes agricultrices qui s'installent, après avoir suivi des études agricoles. *« L'installation est choisie, elle n'est plus subie comme autrefois »*, affirmait Christiane Lambert. Siégeant toujours au Comité des organisations professionnelles agricoles (Copa) européen, elle avait à cœur de répondre à l'invitation d'Hélène Doussot, présidente de la commission des agricultrices du 71. *« Pour beaucoup d'entre elles, je suis quelqu'un qui a réussi à franchir les étapes »*. Les agricultrices du territoire ont cette *« capacité à faire passer des messages […] elles sont optimistes et montrent un remarquable visage de l'agriculture »*, soulignait-elle.

Florence Bouville



// PHOTOVOLTAÏQUE

58

Une solution pour s'agrandir ?

Si le photovoltaïque au sol en rend certains réticents, pour d'autres, cela peut être une réponse pour obtenir des pâtures à moindre coût.



« Je n'ai aucun animal mort sur le dos sous les panneaux car ils peuvent se frotter aux piliers » **détaille Emmanuel Mortelmans.**

Le 23 mai, Photosol organisait une visite de son site photovoltaïque de Faye à Verneuil. Pour rappel, Photosol, fondée en 2008, est un producteur d'électricité *« spécialisé dans les grandes installations photovoltaïques ou agrivoltaïques au sol ou ombrières »* (https://www.photosol.fr/la-societe). Ainsi, l'objectif de cette visite était de dépeindre certains atouts, dont l'accès à des terres, sans investissement financier, pour les éleveurs.

Tout expliquer

David Guinard, cofondateur et directeur général de Photosol, explique : *« il faut ouvrir nos portes pour montrer in situ ce qu'est l'agrivoltaïque afin de supprimer les idées reçues sur ce type de technologie. Le site de Faye (Verneuil) est un excellent support de présentation pour les collectivités ou les habitants afin d'instaurer une certaine confiance. Photosol possède 80 installations en France et il nous paraît nécessaire d'accueillir les acteurs du territoire sur certaines pour présenter nos pratiques. En effet, nous avons des critères stricts pour installer un projet, dont trois principaux : la nature du terrain et sa valeur agronomique (nous nous dirigeons vers des terres au sol plus pauvre), l'impact paysager (nous faisons en sort que le paysage soit préservé et privilégions les zones où il n'y a pas d'habitation) et enfin la distance de raccordement au réseau qui peut représenter un coût important (dans le cas de Verneuil, le raccordement est fait à Champvert) »*. David Guinard poursuit : *« Rien qu'avec ces points, il est clair que toutes les terres ne se prêtent pas à l'installation de panneaux »* avant d'ajouter : *« L'installation agrivoltaïque de Verneuil est la plus grande de la Nièvre avec ses 70 ha et ce projet agrivoltaïque a permis de soutenir la restructuration d'une exploitation agricole »*.

Changer de pratique



« La présence des panneaux oblige à adopter d'autres pratiques, notamment pour nourrir les bêtes, ce qui induit un rapport différent avec elles » **détaille Emmanuel Mortelmans.**

Emmanuel Mortelmans explique que la mise sous panneaux d'une partie de son cheptel lui a fait changer quelques habitudes : *« Avant j'utilisais beaucoup mon quad ou ma moto pour rassembler mes animaux. Ce procédé n'est pas possible avec les panneaux. Donc, désormais, je les attire au seau. De ce fait, mes animaux sont de plus en plus dociles, ce qui est agréable au quotidien car on retrouve un certain lien avec eux ».*

Le modèle nivernais

Ainsi, répartis en quatre parcelles, les 70 ha de Faye accueillent une partie de la troupe ovine d'Emmanuel Mortelmans, éleveur. Installé en 2004, il a repris, il y a environ 5 ans ces terrains, jadis exploité par un autre éleveur. Il stipule : *« ce système m'a permis de trouver des terres pour faire pâturer mes animaux (environ 350 ici) durant la période estivale et ainsi conserver celles autour de mes bâtiments pour faire du fourrage ; en vue d'atteindre une certaine autonomie et une sécurité »*. David Guinard explique qu'*« aucune contrepartie financière n'est demandée à l'éleveur car c'est un échange de bon procédé : lui trouve des pâtures et cela entretient le terrain de Photosol »*. La seule condition est donc que le site ne soit pas en friche, Emmanuel Mortelmans détaille : *« j'ai un chargement raisonnable de 5 brebis / ha. Celles-ci peuvent y rester 10 mois et demi par an (agnelage en bergerie) la pousse de l'herbe étant plus linéaire sur une pâture agrivoltaïque (pas de coup de bourre au printemps) »*. Il met en avant d'autres avantages : *« L'eau est également fournie par Photosol. De plus, les panneaux offrent un endroit frais en période estivale puisque nous avons mesuré une différence d'environ 4 °C par rapport à un terrain nu. Les panneaux sont également un abri idéal pour les agneaux durant les giboulées de mars. D'ailleurs, en parlant de pluie, je n'ai pas enregistré une seule mort sur dos, car mes brebis peuvent se frotter contre les poteaux des panneaux. Il est aussi nécessaire de rappeler que les clôtures encadrant le parc sont une protection contre les prédateurs ; un gain financier non négligeable. Enfin, il n'y a pas de problème de prise de poids bien au contraire ! »*. Pour preuve, l'étude réalisée par les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Nièvre Christophe Rainon et Christophe Dagouneau – grâce au dispositif Prairie sentinelle. Pour plus d'informations, l'Idele a publié un guide sur le sujet :

Horizons

David Guinard, stipule : *« L'agrivoltaïsme est l'une des clefs pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement en matière d'énergies renouvelables – Plan d'ailleurs ambitieux »*. Ce dernier est, pour mémoire, de *« multiplier par 10 la capacité de production d'énergie solaire pour dépasser les 100 GW et de déployer 50 parcs éoliens en mer pour atteindre 40 GW d'ici 2050 »(1)*. De son côté, Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, martèle : *« Dans le département, environ 10 projets agrivoltaïques sont en cours mais il est nécessaire d'insister sur un point. En effet, la Chambre d'agriculture reste vigilante et accompagne ces projets afin de garantir aux exploitants une juste rémunération. De plus, ces installations ne dépasseront par 1 % de la SAU nivernaise. Il ne faut donc pas avoir peur que le territoire agricole soit recouvert de panneaux mais voir ces projets comme une opportunité »*.

Chloé Monget

(1) https://www.gouvernement.fr/actualite/accelerer-le-developpement-des-energies-renouvelables

// OVINS

21

Un chouette concours à Châtillon-sur-Seine

Ne dites pas à un éleveur ovin qu'il n'y a que des vaches Brunes aux journées châtillonnaises…

Un joli concours de moutons est en effet organisé chaque année en marge des festivités. *« Nous avions 18 exposants pour 90 animaux et 15 races présentées. Il y avait 9 lots de boucherie pour un concours toutes races et 4 lots d'agnelles en Île-de-France »*, présente Aurore Gérard, conseillère à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Trois élevages se sont distingués dans le concours d'agneaux de boucherie : Sébastien Jeannin (Souhey) remporte le super prix d'honneur, le prix d'honneur est attribué à l'EARL Claudon (Gevrolles) et le 1er prix à l'EARL Joubert (Coulmier-le-Sec). Dans le concours des agnelles, le premier prix est revenu à l'EARL Saunois (Étais), suivi de Dominique Prieur (Nesle-et-Massoult) et de Julien Pané (Dampierre-en-Montagne). Aurore Gérard tient à souligner l'excellent travail réalisé par l'équipe des bénévoles, en particulier Françoise Gonin et Annie Joubert, sans oublier Hubert Coucheney et ses fils, Félicien et Patrick Saunois, Nicolas Bayen, Christian et Boris Claudon, Mathieu Fleurot, Benoît Saussier, Angélique Matz, Arnaud Deschamps, Julien Pané, Hubert Mony, Quentin Caverot, Roland Dumet et Jean-Pierre Pianetti pour les dégustations de viande d'agneaux.

L'un des faits marquants de cette édition était les nombreuses animations proposées aux enfants.

Un « chamboul'loup », dérivé du chamboultout avait été fabriqué de A à Z par Nicolas Bayen : ce jeu, qui consistait bien entendu à « dégommer » le loup, a rencontré un franc succès !

AG



Boris Claudon, prix d'honneur dans la catégorie des agneaux de boucherie.



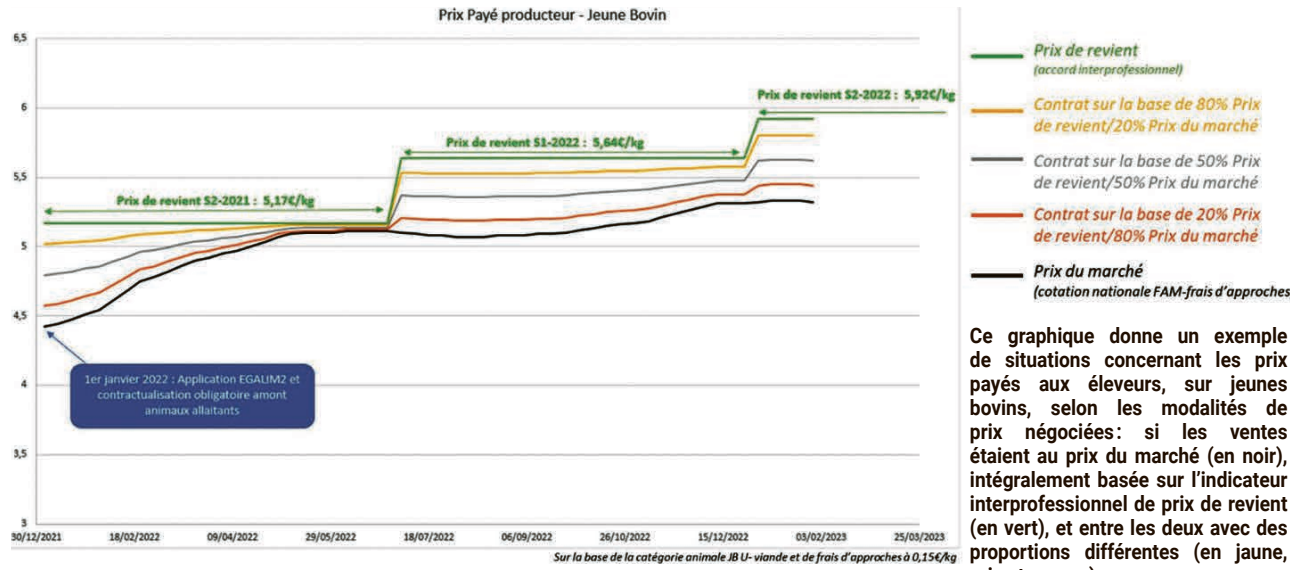
Sébastien Jeannin remporte le super prix d'honneur et le challenge Guy Tarteret, récompensant le meilleur agneau.

ÉLEVAGE

// CONJONCTURE BOVINE

L'indicateur coût de production interprofessionnel, élément essentiel

La conjoncture sur les premiers mois de l'année en viande bovine s'est confirmée en avril : la décapitalisation du cheptel allaitant se poursuit. Néanmoins, avril a montré une première diminution nette des charges sur les matières premières agricoles pour les éleveurs. Celle-ci est malheureusement absorbée par l'augmentation d'autres indices tels le SMIC. Les prix de revient restent encore à des niveaux très élevés.



Sur la base de la catégorie animale JB U- viande et de frais d'approches à 0,15€/kg

Ce graphique donne un exemple de situations concernant les prix payés aux éleveurs, sur jeunes bovins, selon les modalités de prix négociées : si les ventes étaient au prix du marché (en noir), intégralement basée sur l'indicateur interprofessionnel de prix de revient (en vert), et entre les deux avec des proportions différentes (en jaune, gris et orange).

L'inflation sur les charges est liée à la flambée des prix des matières premières subie par les éleveurs allaitants, sur les 12 derniers mois (chiffres à fin décembre 2022, source : Ipampa viande bovine, RICA 2015, traitement Institut technique de l'élevage) : aliments achetés : + 24 % ; engrais et amendements : + 74,8 % ; énergie et lubrifiants : + 48,6 % ; matériel et petits outillages : + 17,7 %. Cette hausse des matières premières, couplée à une revalorisation du SMIC, entraîne une augmentation des indicateurs coûts de production de 15 % rien que sur l'année 2022 (calculés selon l'accord interprofessionnel en date du 22 mai 2019). Sur le mois d'avril, la tendance est à la diminution au niveau de l'Indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa) viande bovine : il s'élève à 135,7 points (contre 137,5 en mars, soit une diminution de 1,8 point !). Elle est due principalement à la baisse, sur un mois, des postes « Engrais et amendements » (- 12,1 points) et « Énergie et lubrifiants » (- 8,2 points). Cependant du fait de l'augmentation de l'indice du SMIC dans la méthodologie de calcul, l'estimation FNB du coût de production sur le mois d'avril, reste à des niveaux élevés.

Abattages en baisse

En parallèle, la décapitalisation du cheptel bovin allaitant enclenchée depuis 2016, s'est accélérée sur l'année passée (baisse de 110 000 têtes en 2022). Par conséquent, les abattages sont en baisse de 4 % sur l'année passée (Source : Normabev), quand la consommation par bilan, en France, a augmenté de 1,1 % (Source FranceAgrimer, d'après douanes Françaises, Agreste). Cette tendance à la baisse des abattages se confirme encore sur l'année 2023, avec à fin avril - 2,25 % d'abattages sur les 17 premières semaines de 2023 contre 2022 (Source : Normabev). Cette offre limitée, face à une demande dynamique, a orienté les cotations à la hausse pour toutes les catégories animales sur l'année 2022, preuve qu'il n'y a pas de fatalité et que les prix peuvent bel et bien augmenter… Malheureusement, cette embellie est à relativiser au regard de la hausse des coûts de production interprofessionnels. Bien que les cotations aient augmenté de 25 % sur l'année 2022, toutes catégories animales confondues (hausse de 1,04 €/kg sur le Prix moyen pondéré) le constat est là : l'embellie des cotations ne permet toujours pas de couvrir la hausse des charges subie par les éleveurs sur l'année écoulée. L'écart entre coût de production interprofessionnel et cotation ne diminue que très légèrement sur les diverses catégories animales, par rapport à celui de 2018. Les signes d'une amélioration de la rémunération des éleveurs bovins sont loin d'être au rendez-vous et ce mois d'avril en est la preuve ! Bien que les charges aient diminué pour les éleveurs bovins, les cotations ont suivi la même tendance. De ce fait, le prix payé producteur est toujours à perte, lorsqu'est comparé le prix de revient réactualisé selon l'estimatif FNB à la cotation entrée abattoir au 30 avril.

Un socle indispensable à la négociation

Dans ce contexte l'indicateur coût de production interprofessionnel est l'élément indispensable au sein des contrats, pour faire face à l'envolée des prix des matières premières. Il convient de rappeler que, dans le cadre d'Égalim 2, l'éleveur doit établir sa proposition de contrat à son premier acheteur et non l'inverse. Dans cette proposition, le coût de production interprofessionnel (selon la méthodologie de calcul en date du 22 mai 2019 et non un autre) est le socle indispensable à toute négociation. Le résultat de la mécanique de prix, résultant de cette négociation et présente dans le contrat, ne sera alors plus négociable par l'aval de la filière. Par la prise en compte du coût de production interprofessionnel dans le contrat, l'éleveur a l'assurance que la flambée des prix des matières premières sera supportée par son exploitation, de manière durable. Il convient également de rappeler que la prise en compte du coût de production interprofessionnel dans un contrat, amène toujours à une meilleure valorisation que le prix du marché, même quand celui-ci augmente fortement sur l'année passée. Enfin, cela permet de donner de la lisibilité aux éleveurs, à la filière, comme aux banquiers pour accompagner les jeunes. Avec la moitié des éleveurs qui partiront à la retraite dans les 10 années à venir, le renouvellement des générations est urgent.

FNB



BIGBALER HIGH DENSITY

Tout un monde d'efficacité

Noueurs LoopMaster :
Résistance des nœuds jusqu'à 26% supérieure grâce au nœud à boucle
IntelliCruise™ :
Régulation automatique du nombre de tranches
Ramasseur MaxiSweep™ :
5 barres porte-dents
Autonomie XXL :
jusqu'à 1400 balles sans recharger
Transmission SmartShift™ :
Démarrage et arrêt intelligents.
Protection de la transmission de votre tracteur et de votre presse

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SAS MANIÈRE

21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
89 Toucy	03 86 44 01 08
58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
21 Longeault	03 80 48 91 60
21 Beaune	03 80 22 28 53
89 Avallon	03 86 34 18 35
58 Tannay	03 86 22 11 54
89 St Clément	03 86 83 02 01
89 Brienon	03 86 43 07 90
89 Tonnerre	03 86 55 05 07
et son agent : Françis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Conception et réalisation : À LA UNE

// MOUTARDE

21

Ça devrait le faire

La commande de graines de moutarde passée par les industriels devrait être honorée par les producteurs.



Damien Baumont, vice-président de l'AGPMB, entouré des conseillers Jérôme Gervais, Laure Ohleyer et Raphaël Milovanovitch.

La récolte de graines de moutarde approche, les premières moissonneuses pourraient *« attaquer »* autour du 1er juillet. Pour rappel, cette moisson 2023 est marquée par un prix historique (2 000 euros la tonne) et un nombre record de producteurs, passé de 170 à 614 en un an. Un état des lieux des cultures a été dressé la semaine dernière lors de l'assemblée de l'APGMB (Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne). *« Nous envisageons une moyenne de 15 q/ha. Si tel est le cas, la commande de 15 000 tonnes passée l'an dernier par les industriels devrait être honorée »*, souligne Jérôme Gervais, technicien à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Il faudra toutefois attendre la moisson pour en être certain.

Tout peut aller vite, d'autant que les moutardes commencent à *« avoir soif »*. Les prévisions du 1er mai, par exemple, étaient bien plus optimistes : *« le potentiel était de l'ordre de 18 q/ha, mais la floraison s'est mal passée par la suite. La période a été froide et il a plu au mauvais moment… Des fleurs ont coulé. Dans nos comptages, il manque environ 20 % de fleurs et de siliques »*, poursuit Jérôme Gervais.

Le conseiller glisse un mot sur les ravageurs, problématique récurrente dans la culture de moutarde : *« dans l'ensemble, les altises ont été plutôt bien maîtrisées, même si la donne a été plus compliquée pour ceux qui ont semé tôt. La plus grande difficulté est venue des méligèthes, qui ont beaucoup sévi en Saône-et-Loire, au nord de Dijon et au nord de la Nièvre, avec parfois 20 coléoptères ou plus par pied… Des baisses de rendements seront forcément à déplorer. Dans d'autres zones, heureusement, certains agriculteurs n'ont pas connu la moindre attaque »*.

Quel tarif pour 2024 ?

Le prix de la tonne de moutarde pour la campagne à venir est annoncé lors de chaque assemblée de l'APGMB. Ce rendez-vous du 6 juin dans les locaux de Dijon Céréales à Longvic n'a pas dérogé à la règle. Le *« verdict »* est tombé : après le record de 2 000 euros signé en juin 2022 (effectif pour la récolte qui se profile), il faudra « se contenter » de 1 500 euros en 2024. *« Il s'agit là d'un prix minimum. Un complément de 50 euros maximum pourra être versé au dernier acompte après avoir fait un bilan financier. Malgré tout, nos adhérents avaient bien en tête le tarif de 2 000 euros/t : nous pouvons comprendre une certaine déception »*, commente Damien Baumont, le vice-président de l'association, *« le calcul du prix, je le rappelle aujourd'hui, se base pour moitié sur le Matif du colza. L'an passé, celui-ci flirtait avec les 900 euros/t. Aujourd'hui, il est retombé à 450, voire 430 euros/t.. Cela a forcément un impact… Le prix fixé l'an passé, il faut également le rappeler, avait été très bien négocié, dans un contexte où il y avait le feu dans la boutique des industriels, si j'ose m'exprimer ainsi… Nous en avions bien profité, sachant que le véritable prix du marché était plutôt autour de 1 700 euros/t. Le prix de 2024 sera certes moins élevé mais honnêtement, nous serons encore une fois bien au-dessus de la marge du colza, même si, je peux le concevoir, les risques agronomiques sont un peu plus importants »*. La commande des industriels sera également un peu moins importante l'an prochain. *« Tout n'est pas finalisé mais celle-ci devrait passer de 15 000 à 12 000 tonnes. Dans ce cas, nous devrions avoir besoin de 10 000 ha, au lieu de 12 000 »*, commente Jérôme Gervais.

Nous t'attendons !

Le plus important de cette assemblée était en réalité ailleurs. L'ensemble de l'APGMB a envoyé *« beaucoup d'énergie »* à Fabrice Genin, le président de l'association qui lutte actuellement contre la maladie. *« Nous lui envoyons tous nos encouragements, nous pensons très fort à lui et attendons son retour au plus vite »*, insiste Damien Baumont.

AG

Damien Boudrot (Villy-le-Moutier)



« Difficile d'estimer un futur rendement tant que nous ne sommes pas dans le champ… Il serait bien de viser les 15 q/ha, moyenne des dernières années sur l'exploitation. Mais rien n'est toutefois acquis : si le sec perdure, nous n'y arriverons pas. L'année n'a pas été pleinement favorable ici avec des difficultés au désherbage, sans parler des nombreuses grosses altises qui n'ont pas été toujours parfaitement maîtrisées ».

Vincent Cartault, directeur d'exploitation de Tart-le-Bas



« Nous avons de la moutarde en bio et en agriculture conventionnelle. Nous avons eu un rendement très correct de 10 q/ha en AB l'an passé. Cette année, nous devrions nous en sortir avec un rendement similaire malgré un salissement difficile à maîtriser. En conventionnel, nous ne referons pas les 24 q/ha de 2022 car les attaques d'insectes ont été plus nombreuses et la météo moins propice pour une bonne floraison ».

Guillaume Gerbet (Blagny-sur-Vingeanne)



« Je ne m'attends pas à faire plus de 10 q/ha cette année, après avoir approché les 25 q/ha en 2022. Les grosses altises ont été plutôt bien contenues par le Minecto Gold, que j'ai utilisé pour la première fois en décembre. Mais pour les méligèthes, c'est autre chose… Ils se sont manifestés entre le 30 avril et le 6 mai : je suis aussitôt intervenu mais la pression était bien plus importante que je ne le pensais. Il y en avait parfois jusqu'à 30 par pied ! ».

58

Des conditions au rendez-vous

// FOINS

La campagne des foins 2023 s'achève, si la récolte semble rassurante, la situation pour le reste de l'été reste, elle, incertaine.

La campagne des foins 2023 est en passe de se terminer[1], et avec elle les premiers retours sont faits auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Ceux-ci présentent un résultat plutôt correct, mais sans pour autant être complètement rassurant comme l'explique Charles Duvignaud, conseiller spécialisé bovins allaitant.

« Même si nous n'avons pas encore les résultats d'analyses, nous espérons des valeurs correctes, pour les volumes, la quantité est présente même si les maximales n'ont pas été atteintes. Plus techniquement, les foins ont été globalement récoltés à 1 000 °C cumulés, ce qui est assez rare pour notre département, car nous étions sur une année peu précoce et un créneau météo favorable. Cela peut nous laisser espérer une belle valeur alimentaire – à confirmer avec les résultats d'analyses. À titre de comparaison, dans la Nièvre, la récolte se réalise à l'accoutumée autour de 1 200 °C et jusqu'à 1 600 °C cumulés. Ensuite, je pense que les ensilages ont été faits trop tard (mi-mai), et qu'une récolte fin avril aurait été plus propice. Ceci dit, à voir si les résultats d'analyses corrèlent tout cela ». Pour sa part, Laurent Goulot (Gaec Goulot à Saint-Léger de Fougeret) précise qu'il peut effectuer quatre coupes par an sur les mêmes parcelles de trèfle et ray-grass.

La pluie espérée

De son côté, Yves Hennebert (EARL des Battants à Prémery) explique que : *« cette année fut parfaite, avec une quantité et une qualité au rendez-vous »* avant de nuancer : *« j'espère que nous aurons un peu d'eau pour faire repartir les végétaux, car il ne faudrait pas que nous entamions nos stocks »*.

Face à cette réaction, Benoit Giroud, conseiller changement climatique, détaille : *« maintenant que toute la récolte est presque achevée, il va falloir qu'il pleuve, car sinon on va droit à la catastrophe. En effet, il ne faudrait pas que les éleveurs soient dans l'obligation de commencer à donner du fourrage de l'année par manque de matière dans les prairies, et donc entamer leur stock de l'hiver »*. Charles Duvignaud rebondit : *« des précipitations pas trop fortes et régulières permettraient de faire repartir les prairies avant qu'elles ne soient trop râpées. Avec les températures annoncées, et la sécheresse qui s'installe, il va falloir rester vigilant afin de ne pas endommager les prairies »*.

Chloé Monget

[1] *À l'écriture de l'article le 10 juin.*



Le Gaec Goulot a investi dans un andaineur à tapis (Merge Maxx 440 F) afin de garantir une certaine qualité nutritionnelle pour ses enrubannages riches en protéines.

// ESSAIS TECHNIQUES

La belle surprise des biocontrôles

La Chambre d'agriculture a proposé la visite d'une parcelle d'essais dédiée à la fertilisation et à la protection fongique. Le mélange soufre-Pygmalion donne de bons résultats contre la septoriose.



Diane Chavassieux (Arvalis), Jérémie Blas, Dimitri Deher, Hector Mussillon et Céline France (Chambre d'agriculture).

Près de cinquante exploitants se sont rendus le 1er juin à Ouges, sur une parcelle appartenant à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Sur place : la présentation de différents essais, notamment dédiés à la protection fongique et à la fertilisation azotée des blés.

« Pour la première thématique, l'année a été humide et propice aux maladies ce qui, quelque part, nous a facilité le travail pour comparer les différentes modalités. Certaines ne comprenaient aucun produit de synthèse. En ce qui concerne la fertilisation, nos travaux ont été motivés par le coût actuel de l'azote, nous nous sommes notamment intéressés aux biostimulants », présente Jérémie Blas, responsable du pôle productions végétales annuelles.

Un résultat, relatif aux essais fongicides, est d'ores et déjà connu : les biocontrôles ont bien « marché », comme l'assure le conseiller Dimitri Deher : *« La protection des blés a été bonne, alors même que la variété choisie était sensible à la septoriose, en l'occurrence KWS Ultim. Les résultats sont même meilleurs que ceux observés avec notre programme comprenant trois fongicides de synthèse. Notre mélange était composé de phosphonate de potassium, plus connu sous le nom de Pygmalion, et également de soufre. Cependant, cette solution reste très limitée contre l'oïdium ou la rouille, deux maladies qui se sont fortement exprimées cette année »*.

Concernant la fertilisation, les essais se sont principalement intéressés aux bactéries fixatrices d'azote, plus connues sous les noms commerciaux de Blue-N, Vixeran ou encore Free N 100, biostimulant naturel.

« Les résultats ne seront connus qu'à la moisson », indique Dimitri Deher, *« à ce stade, nous n'avons réalisé qu'un comptage d'épis : il n'y a pas de différence observée entre les différents programmes »*.

À refaire

Un autre essai, mené conjointement avec Terres Inovia, visait à déterminer les meilleurs couverts « fertilisants » avant une culture de tournesol. *« Des légumineuses, graminées et plusieurs mélanges ont été semés. Nous avons évalué les différentes biomasses, réalisé des reliquats, mais c'était sans compter sur les attaques de corbeaux qui allaient se multiplier dès l'implantation des tournesols… Nous avons été obligés de resemer à deux reprises la parcelle et l'essai est finalement plus que compromis »*, relayent les conseillers de la Chambre d'agriculture. **AG**

Un effaroucheur intelligent et réactif



Des techniciens de la Chambre d'agriculture, d'Arvalis et de Terres Inovia animaient cette visite d'essais. Aurélien Amoureux, cofondateur et président de la société Galinios basée à Auxerre, était également de ce rendez-vous. Ce jeune ingénieur et son collègue Clément Garrigue développent un concept très original d'effaroucheurs d'oiseaux provoquant des dégâts dans les cultures : *« Notre dispositif détecte la présence de volatiles au moyen d'une caméra tournant sur 360°, un effarouchement sonore se déclenche alors. Différents sons sont émis, tous sont synonymes de danger pour les oiseaux visés, que ce soit des corbeaux ou des pigeons »*. L'ensemble, alimenté par un panneau solaire, protège une parcelle jusqu'à trois hectares. *« L'agriculteur, s'il le souhaite, peut être alerté de la présence d'oiseaux dans son champ en recevant les informations sur son smartphone »*, ajoute Aurélien Amoureux. L'effaroucheur intelligent et réactif présenté le 1er juin est en cours d'expérimentations, sa commercialisation devrait être proposée au printemps 2024.





// SEINEYONNE

89 Retour sur l'édition 2023 des Expérimentales

SeineYonne, union des coopératives 110 Bourgogne et Ynovae, a organisé le 23 mai dernier, à Brienon-sur-Armançon, l'édition 2023 des Expérimentales. Cet événement technique a réuni plus de 300 adhérents des deux coopératives pour échanger sur l'agronomie de demain.



L'édition 2023 des Expérimentales a eu lieu le 23 mai à Brienon-sur-Armançon.

Le programme était riche pour cette édition 2023 des Expérimentales, organisées par SeineYonne, le 23 mai, à Brienon-sur-Armançon (lieu-dit Bouy-Neuf). Plusieurs ateliers étaient animés : autour du colza (ses variétés et sa réussite au niveau de l'implantation), du blé (à travers sa génétique, ses filières et ses variétés), du désherbage mixte en blé (avec un gros plan sur comment allier la chimie et l'agronomie), du pilotage de la fertilisation en blé (avec un zoom sur les nouveaux outils pour ajuster les apports d'engrais aux besoins réels de la culture), ou encore de la fertilité du sol et des couverts d'interculture (ou comment optimiser la fertilité du sol pour gagner en résilience dans les systèmes de culture).

Lutter contre les adventices

Deux ateliers ont particulièrement intéressé les agriculteurs présents. Le premier sur les solutions pour la gestion du désherbage des céréales, qui sera amené à intégrer des solutions chimiques couplées à des leviers agronomiques efficaces. En effet, cette année climatique est favorable au développement des graminées adventices dans les cultures. Les agriculteurs sont à l'écoute de solutions autorisées efficaces en complément des effets des matières actives (décalage date de semis, passage herse étrille).

L'autre atelier qui a fait parler de lui était centré sur l'optimisation de la fertilité du sol. L'union SeineYonne développe une approche visant à maintenir la productivité et la compétitivité des cultures en misant sur une meilleure prise en compte de la fertilité des sols dans les pratiques agricoles. Durant cet atelier, les agriculteurs ont pu voir comment évaluer la structure de leur sol et orienter leur travail. Ils ont également pu échanger sur les implantations des couverts d'intercultures pour optimiser la fertilité du sol.

C. L. avec SeineYonne



Plusieurs ateliers étaient accessibles aux 300 agriculteurs présents lors de cette journée.



VIGNE

// ESSAIS DE VARIÉTÉS

89

Vers plus de résistance au mildiou et à l'oïdium

Dans l'idée de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires sur leurs parcelles de vigne, les viticulteurs du groupe Dephy viticulture Yonne de la Chambre d'agriculture icaunaise travaillent sur diverses thématiques. L'une d'entre elles consiste à trouver de nouveaux cépages plus résistants aux maladies. Des essais sont actuellement menés par l'un d'entre eux, sur 15 ares, à Saint-Bris-le-Vineux.

Créé en 2011, le groupe Dephy viticulture Yonne de la Chambre d'agriculture de l'Yonne compte 12 vignerons, tous basés dans le Chablisien et le grand Auxerrois. S'ils abordent depuis plus de dix ans diverses thématiques, le groupe se concentre essentiellement depuis 2022 sur la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, « *tout en conservant des rendements satisfaisants* », précise Manon Pinot, conseillère en viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

« *Plusieurs volets sont travaillés : les réglages de pulvérisateurs, le test de matériels innovants, des outils d'aide à la décision pour les aider à planifier au mieux les traitements (toujours avec l'objectif de réduire davantage les doses), l'utilisation de produits de biocontrôle plus respectueux, l'implantation de biodiversité fonctionnelle… Ainsi qu'une thématique vers laquelle ils se dirigent sur le plus long terme : la plantation de variétés résistantes au mildiou et à l'oïdium* ».

15 ares de floréal plantés

Pour enrichir leurs connaissances sur ce dernier sujet, le groupe a fait deux voyages d'étude (dans le pays de la Loire et dans le Beaujolais), pour découvrir les cépages résistants et voir leur comportement dans les vignes, ainsi que ce que cela peut donner en qualité de vins finis.

« *Les viticulteurs du groupe réfléchissent à la plantation de ces variétés afin de les observer sur les terroirs icaunais. Un des membres (Thomas Sorin, du domaine des Remparts, à Saint-Bris-le-Vineux) a franchi le pas cette année et a planté 15 ares de floréal, un cépage Resdur 1 fait par l'Inrae* », informe Manon Pinot. Pour cela, ce dernier a dû planter le cépage en vin de France. « *Pour l'heure, les variétés résistantes ne sont pas dans les cahiers des charges des AOP de l'Yonne* », indique la conseillère en viticulture de la Chambre d'agriculture. « *Thomas Sorin a également pour projet de planter 15 ares de plus de sauvignac, un autre cépage résistant* ». Si ces cépages sont intéressants, c'est parce que contrairement aux cinq à dix traitements (en moyenne) nécessaires sur les cépages que l'on trouve dans l'Yonne, ceux-ci n'en demandent que deux, sur la floraison. « *C'est donc un moyen de réduire considérablement l'utilisation de produits phytos* », assure-t-elle. Et avec une année comme celle que nous sommes en train de vivre, où le risque en ce qui concerne le mildiou et l'oïdium est fort, la recherche variétale est plus que jamais importante. « *Cette année, les températures sont favorables à la maladie. Alors, si on peut avoir des variétés plus résistantes à ces maladies, c'est bien. Cela permet d'envisager l'avenir plus sereinement. Mais, même si on va sur des variétés plus résistantes, on ne pourra pas retirer tous les traitements car le risque serait que les maladies contournent les résistances. Il est nécessaire de traiter un minimum pour maintenir cette résistance dans le temps* », explique Manon Pinot.

Christopher Levé



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le groupe Dephy de la Chambre d'agriculture de l'Yonne travaille sur diverses thématiques liées à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

La parcelle d'essais de floréal à Saint-Bris-le-Vineux.

58

Apprendre pour se démarquer

// FORMATION

Le CFPPA de Cosne proposait, durant trois mois, une formation de tractoriste. Très spécifique, elle offre aux apprenants des connaissances pratiques et des débouchés d'embauches, entre autres.

Durant trois mois, les apprenants du CFPPA de Cosne ont pu apprendre ou se perfectionner avec la formation tractoriste. Vincent Fulon et Adrien Coudrat, formateurs, expliquent : « *notre but est l'embauche. De ce fait, l'enseignement prodigué doit être pointu et en accord avec la réalité professionnelle. Cette année, nous pensons avoir réussi puisque sur les 8 apprenants, 7 sont embauchés à la suite de leur stage en entreprise* ».

En pratique

« *La viticulture est en demande de mains d'œuvre, ce n'est pas nouveau. Cette formation permet aux apprenants d'avoir un plus à offrir à une exploitation ; un savoir-faire unique. C'est d'ailleurs pour cela que le choix du stage est primordial puisqu'un patron pourra ainsi tester durant trois mois le potentiel du stagiaire et éventuellement lui proposer un emploi* ». De son côté, Flora Rocher, 27 ans, participant à la formation, met en avant d'autres atouts : « *Cela va me permettre de sortir du lot et me faire remarquer positivement sur les exploitations et, même si avec mon compagnon qui suit également la formation, nous nous destinons plutôt aux travaux dans les vignes, nous pourrons, grâce à ce savoir acquis, proposer nos services dans d'autres types d'exploitations (horticoles notamment)* ». Ancienne chauffeuse-routier, Flora a tout lâché pour devenir saisonnière partout en France. Elle explique cette reconversion : « *Je m'ennuie assez vite, et depuis toujours j'aime bouger. Pour allier ces deux éléments, le travail de saisonnier est tout à propos ! Et, afin d'être la plus mobile possible, nous sommes, toujours avec mon compagnon, en train de faire une maison dans un porteur. Ainsi, nous éviterons des frais de logement et d'essence lorsque nous serons sur les sites* ». Les formateurs rebondissent : « *nous touchons un public très éclectique dans nos formations : reconversions professionnelles, réfugiés politiques, demandeurs d'emploi, professionnels du secteur, etc. Cette diversité permet d'enrichir les échanges entre apprenants, et de les ouvrir au monde* ».

S'ouvrir un maximum

Toujours dans cette veine de retirer les œillères aux apprenants, Vincent Fulon et Adrien Coudrat insistent : « *nous essayons qu'ils [les apprenants] puissent tester un maximum de travaux afin d'être les plus polyvalents possibles une fois sur les exploitations. En général, c'est ce large spectre de capacités qui permet de faire la différence. D'ailleurs, dans cette optique, le CFPPA propose régulièrement des formations, comme sur la taille (3 mois) ou encore sur l'œnologie (quelques jours). Il y a de plus en plus de demandes pour ce genre de formation car le milieu viticole est en demande de perfectionnement. Face à cela, nous essayons, via notre catalogue de formations (courte et longue) d'y répondre du mieux possible notamment en s'appuyant sur le support pédagogique du Legta de Cosne : Le domaine des Athénées* ». Pour rappel, ce dernier s'étend sur 7 ha de vigne avec des cépages différents (rosé, rouge, blanc) et l'exploitation dispose d'une boutique et d'un chai (voir TDB n° 1660, 1725). Flora conclut : « *Outre l'enseignement pertinent que cette formation m'a apporté, je tiens à remercier les formateurs pour leur écoute. Ils prennent le temps de bien expliquer et de reprendre, même plusieurs fois ; ce qui est très agréable et permet d'engranger des connaissances dans un cadre bienveillant* ». CFPPA de Cosne : Lucille Martin cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67. Pour rappel, la prochaine session de formation tractoriste aura lieu du 9 octobre au 22 décembre.

Chloé Monget



Les apprenants du CFPPA de Cosne et les élèves du Legta de Cosne, ainsi que quelques viticulteurs ont pu découvrir in situ le Ted et le Jo (ici en photo) de Naïo Technologies – présenté par le groupe Méthivier.

2 robots dans les vignes

Cette année, les formateurs ont proposé une démonstration de matériel autonome afin « *de montrer ce que l'avenir pourra apporter* ». Ainsi, le groupe Méthivier filière viti-vini présentait en situation deux robots autonomes de Naïo Technologies : le Ted et le JO (ici en photo). (Retrouver prochainement dans les pages de Terres de Bourgogne l'article dédié à ces deux engins).

// AMÉNAGEMENT

« Hangar staging », ou comment transformer son bâtiment

La tendance du *home staging,* méthode qui consiste à redonner un coup de jeune à son intérieur, fait sa grande entrée dans le milieu agricole. Entourée de nombreux partenaires, la Chambre d'agriculture de Normandie a piloté le projet « *Hangar Staging* » visant à rénover les installations d'élevage laitier d'une ferme expérimentale.



Un collectif d'experts a été constitué afin d'apporter une vision à 360°C et ainsi, traiter le sujet dans sa globalité.



Devant des investissements toujours plus importants, ce projet « Hangar Staging » permet d'établir une méthode de diagnostic et de raisonnement, afin de repenser et d'améliorer l'aménagement d'un bâtiment d'élevage à moindre coût en partant de l'existant, pour en faire un outil viable et durable, tant pour les éleveurs que pour les troupeaux (Crédit La Blanche Maison)

La Blanche Maison



La phase de la maquette volumétrique a permis de travailler sur les flux et la circulation des animaux, des éleveurs et des matériaux.

Piloté par la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, le projet *« Hangar Staging »* est le résultat d'une démarche collective autour de la rénovation des installations d'élevage laitier. *« Le parc "bâtiment d'élevage" des exploitations laitières évolue en permanence, en raison, notamment, de la progression constante, à la hausse, de la taille des troupeaux. Le bâtiment d'élevage est au centre d'enjeux multiples : bien-être animal, performance économique, travail, durabilité, changement climatique… »*, indique la Chambre d'agriculture de Normandie. Devant des investissements toujours plus importants, ce projet permet d'établir une méthode de diagnostic et de raisonnement, afin de repenser et d'améliorer l'aménagement d'un bâtiment d'élevage à moindre coût en partant de l'existant, pour en faire un outil viable et durable, tant pour les éleveurs que pour les troupeaux. C'est sur la ferme expérimentale de La Blanche Maison (à Pont-Hébert, près de Saint-Lô, dans la Manche), menée en polyculture élevage, que le projet a été lancé, *« avec des installations vieillissantes datant des années 1980 et un cheptel en hausse (passant de 45 à 90 vaches laitières). Les bâtiments étaient obsolètes et n'étaient plus en adéquation avec la taille du troupeau. Malgré tout, la volonté était de s'appuyer sur les infrastructures existantes (accès, nurserie, laiterie) et d'éviter de consommer du terrain en excès »*, explique Sylvain Kientz, responsable de service bâtiment au sein de la Chambre régionale normande.

En adéquation avec les moyens de production

Dans ce contexte, un collectif d'experts a été constitué afin d'apporter une vision à 360 °C et ainsi, traiter le sujet dans sa globalité. De ce fait, cinq grandes étapes ont été déployées : *« en premier lieu, il s'avère primordial de définir les enjeux et les objectifs de l'entreprise, avant même de réaliser une étude technique. Cette phase doit permettre de mettre en adéquation les moyens de production avec la stratégie de l'exploitation »*, a-t-il poursuivi. Après la définition des enjeux, la Chambre d'agriculture insiste sur l'importance de réaliser un état des lieux du bâtiment à rénover, afin d'en identifier les points forts et les faiblesses. *« Dans ce contexte, il est utile de mettre en jeu une multitude d'expertises et de diagnostics (ambiance et ventilation, filière de déjections, etc.) »*, prévient Sylvain Kientz. L'étape suivante a consisté en la conception du projet sous forme de plan deux dimensions (2D). *« Les propositions techniques ont été travaillées en commun avec les différents partenaires. Cela a permis d'établir – et d'explorer – plusieurs scénarios, en tenant compte de l'ensemble des thématiques identifiées préalablement : la circulation des hommes, la circulation et le logement des animaux, la santé et le bien-être animal, le bien-être de l'éleveur, la traite, l'ambiance et la ventilation du bâtiment d'élevage, la consommation en eau des animaux, la luminosité, etc. »*

Maquettes de validation

Ensuite, la phase de la maquette volumétrique a permis de travailler sur les flux et la circulation des animaux, des éleveurs et des matériaux. *« Elle a également permis de vérifier les bonnes dimensions statiques et dynamiques pour l'ensemble des opérations pouvant intervenir au niveau du bâtiment. »* Phase optionnelle, celle de la maquette numérique. Cette étape offre la possibilité d'affiner l'ergonomie du projet et de valider les choix réalisés. Pour accompagner les agriculteurs dans leur réflexion de réaménagement de leurs bâtiments d'élevage, la Chambre d'agriculture de Normandie a mis à disposition des exploitants des fiches thématiques.





// ÉLEVAGE LAITIER

Un guide pour bien construire son bâtiment

Très souvent, les bâtiments d'élevage constituent pour les éleveurs laitiers un investissement lourd et de longue durée. Alors que le prix des matières premières s'envolent depuis plusieurs mois, il est indispensable de réaliser une étude approfondie avant de se lancer dans la construction d'un nouveau bâtiment d'élevage.

Afin d'éviter de nombreux pièges et d'appliquer la bonne méthode à la réalisation d'un tel projet, le Cniel, en partenariat avec de nombreux instituts techniques viennent d'éditer un guide *« Construire un bâtiment pour le troupeau laitier : Démarche, outils, acteurs pour un projet réussi »*, ainsi qu'un pense-bête des questions à se poser.

Un guide et un pense-bête pour bien conduire son projet

L'objectif de ce guide, destiné aux conseillers et éleveurs en réflexion sur un projet bâtiment, est de présenter étape par étape la méthode de conception et de construction d'un bâtiment pour abriter le troupeau laitier. Elle repose sur des outils pertinents de réflexion. Ce guide jalonne les différentes étapes du projet de l'émergence, à la conception jusqu'à la construction. Il indique également les experts susceptibles d'accompagner l'éleveur pour mener à bien son projet.
Le pense-bête vient compléter la réflexion, en listant les différentes questions à se poser et les différents points à valider.

Le projet bâtiment, une approche multicritère

La construction d'un bâtiment d'élevage comporte de multiples enjeux pour l'éleveur. Le futur bâtiment déterminera les conditions de travail (pénibilité des tâches, organisation du travail, sécurité…) et impactera l'efficacité technico-économique de la ferme (coût d'investissement et de fonctionnement, capacité d'investissement, revenu…).

Il devra aussi prendre en compte le bien-être animal et le changement climatique qui font partie intégrante de l'efficacité technico-économique de la ferme tout en étant des réponses aux attentes sociétales. Les bâtiments doivent pouvoir répondre aux conditions estivales chaudes pour apporter du confort, de la ventilation et de l'ombre aux animaux. Le bâtiment laitier et la conduite du troupeau renvoient également une image de la production à la société.

« Depuis la crise sanitaire, il a été estimé une augmentation d'environ 30 % du coût global d'un projet bâtiment. À cela s'ajoutent une incertitude liée à la guerre en Ukraine et un risque accru du dépassement de l'enveloppe prévue. C'est pourquoi aujourd'hui plus qu'hier, le projet de construction d'un bâtiment laitier doit avoir une approche et une analyse multicritère, ce qui exige de la méthode, du temps et un accompagnement technique ». explique Sébastien Guiocheau de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne et auteur de l'ouvrage.
« Les évolutions des fermes laitières seront robustes si elles sont anticipées, viables, vivables, mais aussi acceptées par la société. Ce programme aux multiples enjeux s'inscrit pleinement dans les différents engagements du plan de filière France terre de lait : performance économique, amélioration des conditions de travail, attractivité du métier ou encore bien-être animal…» indique Jean Charef, chef de projet au Cniel.

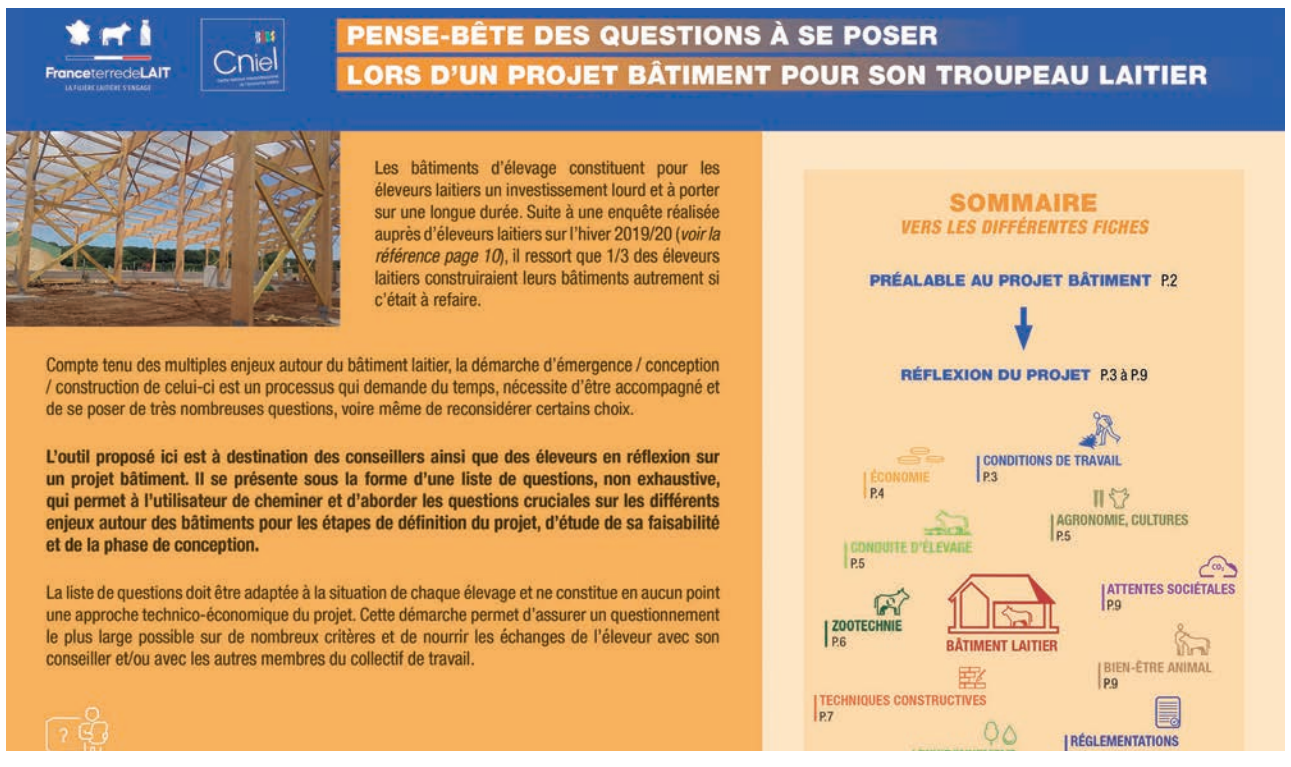
par FD

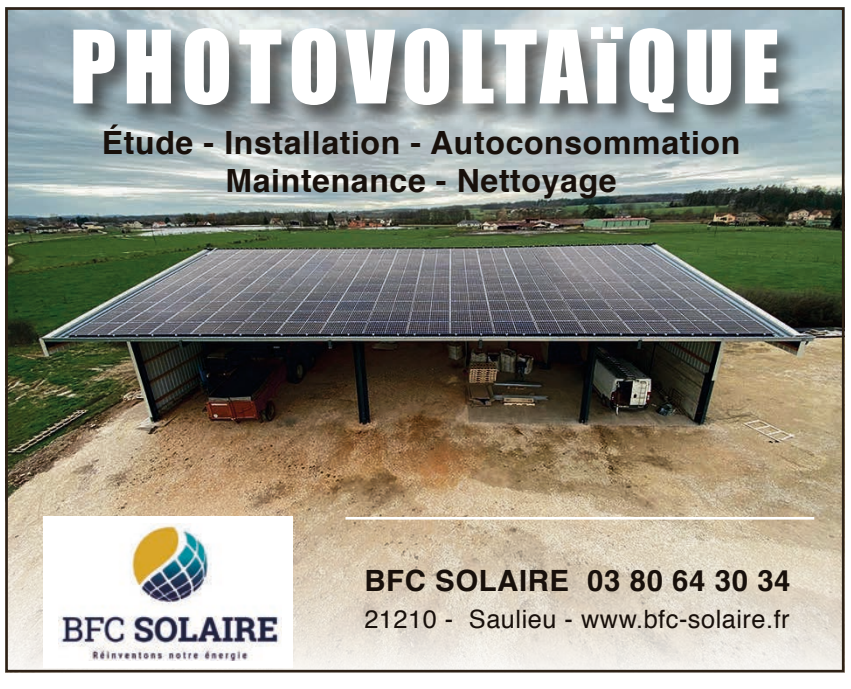
// EN SAVOIR +

Retrouvez les deux documents sur note site

Retrouvez les deux documents sur notre site https://www.agribourgogne.fr/articles/13/06/2023/Un-guide-pour-bien-construire-son-batiment-91053/ publié









// BÂTIMENTS

Le solaire, on y vient tôt ou tard

Deux éleveurs de Côte-d'Or souhaitent profiter de la construction d'un bâtiment de stockage pour installer leurs premiers panneaux photovoltaïques, après plusieurs réflexions sans suite ces quinze dernières années.



Stéphane Mercuzot et Julien Couraleau débuteront les travaux dans les mois à venir à Mont-Saint-Jean.

Les panneaux photovoltaïques *« fleurissent »* sur les bâtiments agricoles depuis une bonne décennie. Selon la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, plus de 600 structures sont désormais équipées dans les quatre coins du département. À Mont-Saint-Jean, entre Pouilly-en-Auxois et Saulieu, Stéphane Mercuzot s'est toujours montré intéressé par cette diversification, sans toutefois se lancer. L'éleveur du hameau d'Ormancey faisait même partie de la SAS Agri Solaire en 2009 : *« Ce grand projet collectif n'avait malheureusement pas pu aller au bout de la démarche, il aurait fallu s'engager tout seul pour produire et vendre de l'électricité. À l'époque, il fallait pouvoir et oser… En effet, les investissements étaient bien plus importants qu'aujourd'hui… Le coût demandé pour notre raccordement était exorbitant : 50 000 euros ! Ce montant a fini par nous dissuader, nous en étions restés là »*. Une nouvelle réflexion a été engagée en 2012, lors de l'arrivée de Julien Couraleau sur l'exploitation. *« Le prix des panneaux avait commencé de baisser, mais les tarifs de rachat d'électricité en avaient fait de même »*, se souvient Stéphane Mercuzot, *« nous avions étudié l'hypothèse de partir dans le solaire mais finalement, notre taux d'investissement était devenu trop important suite à l'installation de Julien, qui avait remplacé mon père, parti en retraite. Le photovoltaïque, ce n'était pas encore pour tout de suite, mais nous gardions cette idée dans un coin de notre tête »*.

C'est décidé

Aujourd'hui, plus que jamais : Stéphane Mercuzot et Julien Couraleau ont décidé de franchir le cap. Les deux associés s'apprêtent à construire un bâtiment de stockage de fourrages et profiteront de l'occasion pour installer des panneaux. Leur future installation solaire aura une puissance de 200 kWc et permettra, à peu de chose près, de financer leur bâtiment de 1 250 m2. *« Avec les sécheresses que nous connaissons depuis plusieurs années, nous sommes dans l'obligation de stocker un maximum de fourrages »*, souligne Stéphane Mercuzot, *« nous venons de monter à 180 charolaises et ce n'est pas fini : le cheptel va continuer d'augmenter avec la future installation de Louis, mon fils, qui est actuellement en BTS Acse à la MFR de Pouilly et qui devrait arriver en fin d'année 2024. Un nouveau bâtiment s'imposait : avec autant de vaches, une sécheresse peut être synonyme de faillite si nous n'avons pas une demi-année d'avance en termes de fourrages »*. Pour diminuer le coût du raccordement des panneaux — l'un des principaux freins de ces dernières années — les deux éleveurs ont décidé de changer de place leur projet, comme l'indique Julien Couraleau : *« nous serons au plus près de la ligne électrique, à 150 mètres des bâtiments actuels. Avec un net à payer de 13 000 euros, la facture est toujours importante mais un peu plus acceptable qu'avant, bien loin des 50 000 euros de 2009… En plus de la prochaine installation de Louis, d'autres aspects nous ont motivés à prendre notre décision sans plus attendre : les taux bancaires allaient augmenter, il fallait se décider. Concernant l'inflation, le prix du bâtiment est certes passé de 109 000 à 137 000 euros en un an mais heureusement, dans le même temps, le prix de rachat de l'électricité a lui aussi augmenté. Nous nous sommes engagés sur un tarif de 11,70 centimes d'euros le kWh : nous vendrons de l'électricité pour environ 22 000 euros par an, contre 18 000 euros si les tarifs n'avaient pas évolué »*. Julien Couraleau poursuit dans les chiffres : *« le coût global des panneaux s'élève à 180 000 euros TTC, nous avons signé un contrat sur 15 ans et des emprunts sur la même durée. Les panneaux permettront de payer le bâtiment, c'est intéressant. Il ne restera que le coût de l'assurance à ajouter. Il y aura ensuite le PCAE : s'il nous est accordé, l'aide pourrait nous permettre de financer au moins notre terrassement »*.

AG







// ABREUVEMENT

Des solutions pour se passer de l'eau du réseau

Dans des élevages de plusieurs centaines d'animaux, la consommation d'eau représente une charge conséquente. Les sécheresses renforcent la nécessité de trouver des solutions pour être plus autonome en eau.



Confrontés à des factures d'eau de plus en plus conséquentes, des éleveurs réalisent sur leurs exploitations des aménagements pour s'affranchir du réseau d'eau potable.



A Ecuisses, Guillaume Perrot dispose d'un système de récupération des eaux de toiture.



Pour tout projet en lien avec l'eau, il est vivement recommandé de consulter la DDT.



A Ciry-le-Noble, Pierre-Etienne Fuet alimente son bâtiment d'élevage grâce à un captage de source existant.

En novembre 2022, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire avait organisé un rallye consacré à l'abreuvement des animaux. Le sujet était sensible au sortir d'un nouvel été chaud et sec et dans le contexte du changement climatique. Plusieurs élevages ont présenté leurs solutions pour se passer du réseau d'eau potable. Des exemples avec des ressources en eau différentes.

À Écuisses, près de Montchanin, Guillaume Perrot de l'EARL Ovibov a installé un système de récupération des eaux de pluie et réalisé un captage de sources avec réserves. Ce système de récupération concerne un bâtiment d'élevage récent couvert de 1 600 mètres carrés de toiture. L'eau issue des chéneaux coule dans un regard puis descend à travers une canalisation enterrée jusqu'à une réserve d'eau aérienne d'environ 1,40 m de profondeur. Cette bassine sert pour les sécheresses. Guillaume y puise de l'eau directement pour abreuver les bêtes au pré. L'éleveur a aussi capté trois sources à 250 m en contrebas de ses bâtiments. Ces eaux sont recueillies dans une cuve enterrée de 10 000 litres. Une pompe immergée les remonte après qu'elles ont été filtrées à travers une grille. Cette eau, dont la qualité est jugée bonne, alimente l'abreuvement à l'intérieur du bâtiment. Un surpresseur permet de compléter l'alimentation avec de l'eau de la ville le cas échéant. Ce système satisfait Guillaume Perrot qui devait payer environ 5 000 € d'eau par an auparavant. La qualité de l'eau est convenable et la quantité est abondante en hiver. Par contre, ce captage s'est révélé tout juste suffisant en été. L'éleveur signale que les sources se sont taries à deux reprises l'été 2022. Une cuve de réserve supplémentaire serait la bienvenue : soit une cuve tampon au sein même du bâtiment, soit une cuve de récupération des eaux de pluie de la toiture.

Le montant de l'investissement s'élevait à un peu plus de 27 000 € dont un tiers pour la partie récupération des eaux de toiture. Pour ce dernier équipement, Guillaume Perrot a bénéficié d'une aide du Département de la Saône-et-Loire s'élevant à 80 % du montant. Il a aussi été aidé par la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM) (captage de source) ainsi que par FranceAgriMer (pompage).

En quête d'économies et de pression

Plus au sud, à Ciry-le-Noble, Pierre-Étienne Fuet a profité d'un captage de source pour alimenter en eau un bâtiment d'élevage et des prés avec une autonomie proche de 100 %. La motivation principale de cet équipement était économique.

L'éleveur devait débourser 3 500 € par an pour la consommation d'eau de l'un de ses compteurs. À cela s'ajoutait un manque de pression dans la conduite d'où une alimentation en eau insuffisante dans le bâtiment, notamment lorsque les vaches s'abreuvaient au moment des repas. Le captage se trouve en contrebas de la ferme, de l'autre côté de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA). La source avait été préservée grâce à un drain au moment de la création de cette route express dans les années soixante. Ce captage alimente une cuve enterrée de 15 mètres cubes. De là, l'eau est remontée jusqu'au bâtiment d'élevage grâce à une pompe. La canalisation et l'alimentation électrique de la pompe passent sous la RCEA à travers un ancien passage d'eaux pluviales. La canalisation débouche dans un local situé au centre de la stabulation principale de cent vaches allaitantes. L'eau y est filtrée. Un bac de 500 litres sert de réserve tout en assurant une pression suffisante dans le réseau. « *Cette réserve permet de faire face lorsque les vaches se mettent toutes à boire après le pansage* », indique Pierre-Étienne Fuet. L'eau de la ville est toujours disponible. Elle alimente le chauffe-eau de sorte à avoir une eau de qualité optimale pour certaines opérations, par exemple les césariennes. Au total, l'aménagement comprenant le captage, la cuve, la remontée d'eau jusqu'au bâtiment et le nouveau réseau d'eau représente un investissement de 37 000 €. Pierre-Etienne Fuet a pu bénéficier d'une aide de la CUCM de 7 200 €.

Procédure réglementaire : toujours consulter la DDT

Il est vivement recommandé de signaler à l'administration tout projet visant à effectuer un forage, un captage ou une réserve d'eau. Chaque année, ce sont environ 200 signalements de travaux qui parviennent à la DDT de Saône-et-Loire. Pour être sûr de ne pas être en infraction avec la loi sur l'eau, et respecter toutes les procédures en vigueur, mieux vaut faire connaître son projet aux autorités. En Saône-et-Loire, il existe une charte en la matière qui a été mise à jour. « *Un formulaire de signalement de travaux est accessible sur le site de la DDT* », informe Bertrand Dury, expert à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Relativement simple à renseigner, ce formulaire, que l'on retourne par mail à l'administration, déclenche une visite de l'Office Français de la Biodiversité. Ce dernier examine la situation, ses enjeux puis il émet un avis sur lequel la DDT s'appuie pour délivrer son autorisation par courrier.





// BIEN-ÊTRE ANIMAL

Des vaches bien au frais face à la canicule

Pour aider leurs vaches laitières à supporter les chaleurs estivales, le Gaec de la Verne, à Baudrières, en Saône-et-Loire, a adapté son bâtiment en supprimant un bardage et en ajoutant un système de brumisation.



Au Gaec de la Verne, la brumisation est actionnée pendant les périodes de fortes chaleurs estivales lorsque la ventilation naturelle ne suffit plus pour rafraîchir le bâtiment.



Grâce au rideau ouvrant sur tout le long pan, la brumisation, les logettes, le confort des laitières a été nettement amélioré.

À Baudrières, dans la Bresse, le Gaec de la Verne rassemble Francis Fatet et de Cédric Tissot. Ils exploitent 310 hectares dont 80 de cultures et élèvent un troupeau de 120 montbéliardes pour une production de 1,2 million de litres de lait. Sur cette ferme agréée en AOP Crème et Beurre de Bresse, les vaches ont accès au pâturage et leur alimentation est à base d'ensilage de maïs, d'ensilage d'herbe ainsi que d'affourragement en vert. Conçu pour 70-80 laitières sur aire paillée avec un couloir raclé, le bâtiment était prévu pour les conditions climatiques connues à l'époque. Il était entièrement fermé avec un mur latéral surmonté d'un bardage bois.

Avec le développement de l'exploitation, cette stabulation a subi une extension à cent places et elle a fini par être « surchargée » en animaux. Le paillage biquotidien générait de la poussière, la circulation d'air était insuffisante, l'espace manquait de lumière et l'ambiance y était humide en hiver.

Brumisateurs au-dessus des auges

Un système de brumisation a été installé dès 2010. Lors des chaleurs estivales, les éleveurs avaient constaté que leurs vaches mangeaient moins et produisaient moins de lait. Au pré, elles recherchaient l'ombre et renonçaient à brouter. En équipant le bâtiment d'une brumisation, les associés espéraient inciter les vaches à rentrer dans le bâtiment et à venir manger la ration.

Le système de brumisation consiste en un réseau de buses alimentées en eau et suspendues au-dessus de l'auge l'alimentation. Les éleveurs le mettent en service lorsqu'il fait très chaud. Un brouillard de gouttelettes d'eau sort des buses au-dessus des vaches par intermittence. Le procédé devait procurer aux animaux une sensation de fraîcheur. Mais lors des chaleurs caniculaires, c'était plutôt le contraire : *« ça faisait sauna ! »*, rapportent Francis et Cédric. Pour être efficace, la brumisation devait être couplée à une bonne ventilation. Pour obtenir un flux d'air, ils ont décidé d'ouvrir le bâtiment. Le grand pan bardé de bois a été remplacé par un filet amovible.

Motorisé, ce filet microperforé laissant passer la lumière, s'ouvre par le dessus grâce à un système d'enrouleur. Il permet aux éleveurs de maîtriser le flux d'air par une ventilation naturelle. Une solution économe en énergie puisqu'elle dispense de brasseurs d'air électrifiés. Ce filet de 3 m de hauteur sur 54 m de long a coûté 16 000 € (tarifs 2020). Dix ans plus tôt l'équipement en brumisation était revenu à environ 9 000 €.

Maintien de la production en été

Pour parachever la modernisation du bâtiment, Francis et Cédric ont remplacé l'aire paillée par des logettes puis ils ont robotisé la traite il y a un peu plus d'un an.

Cette succession de modifications a nettement amélioré le confort des animaux qui souffrent moins de stress thermique en période estivale, fait valoir Cédric Tissot.

Quand il fait très chaud, les associés abaissent d'abord leur rideau au maximum puis, si cela ne suffit pas, ils actionnent la brumisation. *« Cette dernière fait fuir les mouches »*, signalent les intéressés qui estiment avoir gagné en confort de travail. Ce système de lutte contre la chaleur *« permet de maintenir la production en été d'où un gain économique »*, concluent, satisfaits Francis et Cédric.

Plan d'actions pour prévenir le stress thermique

« Depuis 2018, nous sommes confrontés à des étés très chauds qui se révèlent problématiques pour les élevages laitiers », rapportait Olivier Girard, conseiller bâtiments à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. *« Le dérèglement climatique provoque une remise en question dans la conception des bâtiments d'élevage avec la nécessité d'une ventilation estivale »*, poursuivait-il. Si une vache laitière bien nourrie et avec de l'exercice s'adapte sans difficulté à des températures négatives de − 10 à − 15 degrés, en revanche, dès + 25 à + 30 degrés, elle subit un stress thermique fort. Ce risque, il faut désormais l'intégrer dans la conception des bâtiments. Pour prévenir l'impact des fortes chaleurs, il faut tout d'abord s'assurer d'un bon abreuvement. *« En été, les vaches doivent disposer d'au moins 10 cm d'abreuvoir par vache avec un débit d'au moins 10-15 litres par minute »*, recommande le conseiller. Les animaux doivent aussi disposer d'aliments appétents. En bâtiment, il faut être très vigilant vis-à-vis du rayonnement solaire, insiste l'expert. Le soleil ne doit pas venir réchauffer l'ambiance à travers les ouvertures. Il faut être particulièrement attentif aux tôles translucides en toiture. D'autant plus si elles sont sur un rampant orienté sud ou ouest. *« Le toit doit assurer un rôle de parasol »*, poursuit-il. Ces translucides peuvent être rendus opaques par l'application de peintures spécifiques. Les murs en bétons exposés au soleil réchauffent l'intérieur du bâtiment. Un débord de toit au-dessus de ces murs se révèle efficace. L'isolation de la toiture peut être une solution dans les constructions les plus basses. Pour améliorer la ventilation, il faut d'abord privilégier les solutions naturelles : à savoir ouvrir des murs, démonter des bardages, les remplacer par des ouvertures modulables (volets, filets, etc.). Plus coûteuse, l'installation d'une ventilation mécanique ne se justifie que si la ventilation naturelle ne suffit pas. La brumisation ou le douchage n'interviennent qu'en dernier recours.

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr



Fosse à lisier



Panneaux de stabulation



Murs de silo

Roiné Charpentier Constructeur
LE SPÉCIALISTE
pour vos bâtiments agricoles en bois



Conseils et devis auprès de
Stéphane BERTHUET | 06 11 27 21 65
www.roine.fr | commercial@roine.fr |

// OVINS

Un diagnostic au fumigène pour vérifier la bonne ventilation de la bergerie

L'humidité rejetée par les animaux peut poser des problèmes sanitaires. Un diagnostic s'impose pour les prévenir.

Dans un bâtiment, la ventilation a des répercussions sur la santé des animaux. En fait, une brebis et son agneau rejettent un peu plus de 2 litres d'eau par jour. Dans une bergerie avec 300 places, cela représente entre 400 et 650 litres d'eau à évacuer quotidiennement.

Si ce n'est pas le cas, l'air ambiant et les litières deviennent plus humides. Les concentrations en ammoniac augmentent, entraînant des lésions pulmonaires qui favorisent le développement de maladies respiratoires comme la pasteurellose par exemple.

Un diagnostic d'ambiance avec un fumigène permet de vérifier que la bergerie ventile correctement. Cette intervention doit être réalisée dans des conditions climatiques habituelles pour être fiable, par exemple sans vent excessif ou brouillard.

Deux diagnostics avec des conditions différentes peuvent être nécessaires.

Pour mieux comprendre, une vidéo est disponible sur ciirpo.idele.fr : *« Un diagnostic d'ambiance d'une bergerie avec le fumigène »*.

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'élevage / Ciirpo)



Ciirpo

Vérifier le taux d'humidité dans la bergerie est indispensable lorsqu'on sait qu'une brebis et son agneau rejette plus de 2 l d'eau par jour.

// CONSEIL JURIDIQUE

Bien comprendre la convention d'occupation précaire

Conclure une convention d'occupation précaire permet d'échapper au statut impératif du fermage. La convention ne confère sur les biens mis à disposition qu'une jouissance provisoire, le propriétaire se réservant le droit de libre révocation. Cela étant, son champ d'application est restreint.

En application de l'article L.411-1 du Code rural, *« toute mise à disposition, à titre onéreux, d'un immeuble à usage agricole en vue de l'exploiter est soumise aux dispositions d'ordre public relatives au statut du fermage et du métayage »*, et tombe donc sous le coup de la qualification de bail rural. Par exception, l'article L.411-2 du même code autorise la conclusion de conventions d'occupation précaire, qui ne sont donc pas des baux ruraux, dans trois situations particulières : les biens successoraux, les délais de grâce et les conventions tendant à l'exploitation temporaire d'un bien dont l'utilisation principale n'est pas agricole, ou dont la destination agricole doit être changée, et plus précisément :

- Pour les biens successoraux, il s'agit de permettre l'exploitation de biens ruraux compris dans une succession dans laquelle les cohéritiers sont en conflit (il faut qu'une instance judiciaire soit en cours ou que le maintien temporaire dans l'indivision résulte d'une décision judiciaire),
- Pour les délais de grâce, il s'agit de permettre au fermier (ou à son conjoint ou son partenaire de Pacs) de rester dans tout ou partie d'un bien loué, alors même que le bail est expiré et n'a pas fait l'objet d'un renouvellement,
- Enfin, pour les biens en changement de destination, il s'agit de permettre, en signant une convention d'occupation précaire, l'exploitation temporaire d'un bien dont l'utilisation principale n'est pas agricole, ou dont la destination agricole doit être changée (parcelles ayant vocation à être urbanisées par exemple.) Dans ce dernier cas, le changement de destination doit être mentionné expressément dans la convention, sans pour autant être décidé à une date précise.

Écrit indispensable

Dans ces trois hypothèses, la rédaction d'un écrit est indispensable afin de viser la dérogation de l'article L.411-2 du Code rural, de préciser dans l'acte la cause de la précarité, et de détailler également les conditions d'exécution de cette convention d'occupation précaire comme sa durée, le délai de congé, les obligations des parties en cours de convention, l'absence de droit à indemnité d'éviction au terme de la convention… Précisons enfin que cette énumération figurant à l'article L. 411-2 du Code rural est limitative. Le propriétaire ne peut valablement appliquer un caractère précaire à l'occupation du fonds que pour l'un des motifs énuméré ci-dessus. En dehors de ces hypothèses, il n'est pas possible de conclure une convention d'occupation précaire, dérogeant ainsi au statut du fermage et à l'application des règles sur les baux ruraux. Si un tel document est tout de même établi, il est susceptible d'être requalifié en un bail rural ordinaire, d'une durée de 9 ans.

Marie Charrier-Ennaert



Réussir

La convention d'occupation précaire d'un bâtiment agricole doit répondre à des critères bien précis, sous peine d'être requalifiée en bail rural ordinaire.





// PRÉVENTION

Attention au incendies dûs aux installations électriques

On se dit que tant que cela fonctionne tout va bien ! Mais les risques électriques, trop souvent sous-estimés, sont bel et bien là.



Dans un bâtiment agricole, contrôler régulièrement son installation électrique, c'est l'assurance d'éviter des pertes de productions.

En France 25 à 30 % des incendies sont d'origine électrique (source : Promotelec). Une des sources d'accidents, de départ d'incendie et/ou d'explosions relève de la défaillance des installations électriques liée notamment à leur vieillissement et au manque d'entretien. Appareil qui grésille, fusible ou disjoncteur qui saute régulièrement, surcharge sur les prises ou sur les protections au tableau électrique sont autant de signes à surveiller. En plus du risque d'incendie, cela peut entraîner des arrêts et/ou pertes de productions, la destruction de tout ou partie de l'exploitation et des dégradations coûteuses de matériels. De plus, dans une période où les fournisseurs peinent à être approvisionnés, les délais sont de plus en plus longs pour reconstruire les installations détruites. Il ne faut, par ailleurs, pas négliger le risque d'électrisation ou d'électrocution des personnes. Prenons l'exemple d'un début d'incendie provoqué par l'échauffement de la plage de raccordement d'un coupe-circuit placé dans une armoire électrique d'un bâtiment de stockage. La connexion des fils électriques s'était desserrée au fil du temps. Un contrôle périodique par un organisme accrédité Cofrac et une thermographie infrarouge auraient décelé le problème en amont et permis d'éviter l'incendie.

Une obligation réglementaire

La vérification des installations et des équipements électriques a pour principal objectif de prévenir les risques pour les usagers. Elle consiste à vérifier son état de conservation dans le temps ainsi que le bon fonctionnement de certains dispositifs de sécurité pour la protection des personnes et des biens. D'ailleurs, la réglementation impose aux établissements employant du personnel et/ou recevant du public de faire vérifier leurs installations électriques périodiquement par un organisme accrédité Cofrac. En effet, outre l'aspect réglementaire de ces missions, ces vérifications apportent l'œil d'un expert permettant d'assurer une maintenance préventive par le biais d'un rapport de vérification. Cependant, ce contrôle ne se substitue pas à votre obligation d'entretenir votre installation électrique et d'en faire bon usage. Attention ! Seul un organisme accrédité Cofrac peut réaliser la prestation de contrôle (articles R.4226-14, R.4226-16 et R.4226-21 du Code du Travail et l'arrêté du 26 décembre 2011). Si je ne suis pas employeur de main-d'œuvre et n'accueille pas de public, il est fortement recommandé de faire un contrôle a minima tous les 3 ans. Groupama a établi pour ses sociétaires des partenariats avec des organismes accrédités Cofrac. L'une des particularités majeures du partenariat est la mise en place de tarifs préférentiels notamment sur le contrôle périodique et la thermographie infrarouge. Grâce à nos partenaires, le prix est adapté à votre exploitation.
À défaut, vous pouvez retrouver sur le site officiel du Cofrac (www.cofrac.fr) la liste complète des organismes accrédités.

Contrôle par thermographie

Pratiquée à l'aide d'une caméra spéciale, la thermographie infrarouge sert à mettre en évidence des échauffements non perceptibles à l'œil nu. Les échauffements peuvent avoir diverses origines comme de mauvaises connexions, surcharges, contacts défaillants, etc.

Toutes ces anomalies peuvent entraîner des incendies et/ou une perte partielle ou totale de l'exploitation ainsi que l'arrêt de la production.

Le contrôle doit être réalisé avec une installation électrique en période de forte consommation électrique afin d'avoir une charge suffisamment représentative pour que l'analyse réalisée soit efficace. Celle-ci doit être réalisée par un opérateur certifié titulaire d'une attestation de compétence délivrée par le Centre national de prévention et de protection (CNPP). Cette certification assure la réalisation de la prestation de thermographie infrarouge selon les dispositions techniques APSAD D19. Seuls les opérateurs certifiés peuvent établir un compte rendu de type Q19.

Groupama

// RÉGULER LA TEMPÉRATURE

Des bergeries moins chaudes en été

Maintenir une température acceptable en bergerie, même par temps de canicule, peut se faire en agissant sur le bardage.

La température dite « de confort » d'une brebis est de 23 °C maximum et celle d'un agneau de 30 °C au plus chaud. Lorsque les températures extérieures dépassent 30 °C plusieurs jours consécutifs sans descendre en dessous de 22 °C la nuit, les animaux ne peuvent pas récupérer. Pour atténuer les effets des canicules, ouvrir au maximum la bergerie reste la meilleure alternative si le site est suffisamment ventilé. Les bardages amovibles installés en partie basse, c'est-à-dire au niveau des animaux, sont d'une meilleure efficacité.

Attention toutefois aux zones venteuses si les bâches doivent être ouvertes chaque jour, pour alimenter par exemple. Une autre solution consiste à installer des trappes sur les bardages. Ces dernières sont réparties régulièrement sur les longs pans.

Ouverture de moitié

La dernière solution est adaptée aux bardages ajourés. Elle consiste à obtenir une ouverture des longs pans de 50 % avec un système mécanique ou électrique d'ouverture.

Il faut toutefois prêter attention à l'orientation de la bergerie et aux effets du rayonnement du soleil. Les translucides en toiture captent la lumière et favorisent les zones chaudes dans la bergerie. L'augmentation de la température ressentie par l'animal peut aller jusqu'à 4 °C. Les dômes éclairants présentent le même inconvénient : la chaleur est emmagasinée dans le couloir bétonné qui la restitue progressivement.

Equipe technique ovine
de Bourgogne-Franche-Comté
et Laurence Sagot
(Institut de l'élevage / Ciirpo)

Pour en savoir plus, vous pouvez regarder le replay du webinaire « Des solutions pour des bergeries plus confortables en été » sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr.



Un exemple de bardage ajouré coulissant.







// INITIATIVE

58 Une épicerie participative à Marzy

Avec l'aide de « Bouge ton coQ » et du Conseil départemental de la Nièvre, trois habitantes de Marzy se sont lancées un pari : ouvrir une épicerie dans le bourg, mais pas n'importe laquelle ; retour sur la réunion de présentation du 25 mai.



La réunion publique a réuni près de soixante-dix personnes.



Michel Goulot-Martin

Karine De Zolt, Clémence Torres et Catherine Goulot-Martin.

Le 25 mai à Marzy, une réunion publique était organisée afin de présenter un nouveau projet dans la commune : une épicerie participative. En l'essence, c'est une épicerie qui serait tenue par les habitants bénévoles, qui privilégie les circuits courts et qui tisse du lien social. À l'origine de cette idée, un mouvement national (Bouge ton coQ), un partenariat avec le Conseil départemental de la Nièvre, associés à trois habitantes de Marzy (Karine De Zolt, Clémence Torres et Catherine Goulot-Martin) ; explications.

Origines

Suite à la signature de partenariat (1) entre Bouge ton coQ et le Conseil départemental de la Nièvre (en septembre 2022), il avait été fixé qu'une aide de la collectivité de 20 000 euros serait débloquée pour aider à l'installation de 10 épiceries participatives dans le département. Un moyen pour le Conseil départemental de : *« soutenir des investissements faits pour et par les habitants ; donc adaptés au territoire. En plus, ce projet d'une épicerie de produits locaux prend tout son sens dans la volonté de revenir à une souveraineté alimentaire tout en luttant contre l'isolement »*. Ainsi, Bouge ton coQ accompagne les porteurs de projets (sur tout le volet administratif, réponse aux appels à projets, dépôts des statuts, etc.) et leur permet d'avoir accès gratuitement au logiciel « Mon Épi » pour les commandes et toute la gestion du magasin (comptabilité, stock, etc.). Ainsi, une fois que les porteurs de projets se sont manifestés, ils doivent créer une association, en travaillant avec les habitants/futurs adhérents qui seront les bénévoles et clients de la boutique. Karine De Zolt détaille : *« C'est un peu donnant donnant : vous donnez de votre temps (deux heures minimum par mois et par famille – dispenses possibles pour les personnes de 70 ans ou en situation de handicap) et vous pouvez profiter des produits »*.

En détail

Tous les produits frais sont à commander sur la plateforme « Mon Épi ». Karine De Zolt insiste : *« Les bénévoles accompagneront les personnes n'ayant pas internet chez eux ou n'étant pas à l'aise avec l'outil informatique ; car oui nous aurons un ordinateur dans la boutique »*. Pour les produits frais, ce sont les bénévoles qui iront les chercher chez les producteurs. Catherine Goulot-Martin souligne : *« Comme nous sommes une association, nous ne sommes pas soumis aux mêmes règles sanitaires que les magasins car nous ne gardons pas les produits. De ce fait, le transport de la viande se fera dans des glacières et pour le stockage en magasin en frigo et récupérés dans les heures qui suivent par les clients (un rendez-vous doit être pris en même temps que la commande afin d'éviter les pertes ou problèmes de stockage). Les produits seront vendus à prix coûtant puisqu'il n'y a pas d'intermédiaire payant. Les producteurs n'ont, eux, rien à payer »*. C'est d'ailleurs Clémence Torres qui a pris les premiers contacts : *« nous avons des listes et aussi des suggestions des habitants. Nous ferons en sorte de choisir les plus proches possibles de la boutique et pour les produits qui ne sont pas fabriqués dans la Nièvre, le réseau français de producteurs « Mon Épi » nous permettra de nous fournir dans d'autres régions. On revient à une certaine simplicité et je crois que c'est cela qui plaît aux gens »*.

Pour l'avenir

Pour le moment, l'association de Marzy n'est pas encore créée, les producteurs sont encore à démarcher et la mise à disposition d'un local gratuitement, condition indispensable pour la création, reste à trouver. Mais, force est de constater que l'engouement était au rendez-vous le jour de la présentation à l'image de Florence, 46 ans, et habitante de Marzy depuis peu : *« je trouve le sujet intéressant et participer à cette épicerie est un excellent moyen de connaître les autres habitants tout en profitant de produits locaux. Je pense qu'il n'y a que des bénéfices que ce soit pour les habitants ou les producteurs »*. Dans le département, d'autres épiceries participatives sont en cours de création ou de réflexion comme à La Marche, Urzy ou encore Pougny. Corentin Emery, cofondateur et responsable national du mouvement Bouge ton coQ, rappelle : *« Environ 70 épiceries existent déjà et 150 de plus sont en cours de création et verront le jour d'ici la fin de l'année ; preuve que la volonté est là dans les petits villages pour retrouver des services et du lien social »*.

Chloé Monget

(1) La signature de la convention s'est déroulée en présence de Jérôme Saddier, président de Bouge ton CoQ et également président de la Chambre nationale de l'Économie sociale et solidaire (ESS) France ; Fabien Bazin, président du département et Jean-Paul Fallet, conseiller départemental délégué à l'ESS et l'Habitat.

Plus d'informations sur : https://www.bougetoncoq.fr/ ou toute demande spécifique à karine.drouillot@nievre.fr ou m.alquier@bougetoncoq.fr

// COLLECTIVITÉS

Création de l'Institut des hautes études du monde rural

Dans un communiqué du 12 juin, le Parlement rural français annonce la création de l'Institut des hautes études des mondes ruraux (IHEMRu). Cet institut dont le président délégué est le sénateur Patrice Joly (PS, Nièvre) *« formera les cadres dirigeants et les leaders d'opinion à une meilleure connaissance des caractéristiques des territoires ruraux en France et en Europe, dans leurs potentiels et dans les moyens de les valoriser »*, souligne le communiqué. L'IHEMRu est créé en partenariat avec le ministère de la Cohésion des territoires et du ministère des Collectivités locales et de la Ruralité, accompagné par l'Agence nationale de cohésion des territoires (A.N.C.T.). La première session nationale de l'IHEMRu débutera le 5 octobre prochain en présence du ministre de tutelle. Entre 25 et 30 personnes seront sélectionnées sur dossier pour la première promotion qui comportera neuf modules de formation. Les auditeurs *« feront l'objet d'une évaluation à la fois d'assiduité et sur les travaux qui seront élaborés en groupe, lesquels seront analysés par un jury composé des intervenants de la session »*, précise le site. Les inscriptions seront closes le 8 septembre 2023.



Formulaire d'inscription via le lien suivant : https://ihemru.fr/index.php/candidature/

// TOURISME

La cité des vins de Chablis a ouvert ses portes

La cité des vins de Chablis est ouverte au public depuis le mercredi 17 mai, au Petit Pontigny. Nous sommes allés, pour vous, la visiter.



À travers des vidéos, toute l'histoire des vignobles icaunais et bourguignons est racontée.



Que serait une cité des vins sans vins ?



La cave aux arômes est la touche finale de la visite.

L'ouverture était attendue, elle est désormais officielle. La cité des vins de Chablis est accessible au public depuis le mercredi 17 mai. Après deux ans de travaux et un peu plus de 3 millions d'euros dépensés, les visiteurs peuvent enfin venir découvrir l'histoire de la viticulture bourguignonne au sein de cette cité, basé dans les locaux du Petit Pontigny, à quelques pas du BIVB.

Pourquoi ici ? « *Depuis 2017, le Petit Pontigny n'accueillait plus personne. On a alors proposé ce projet à la mairie de Chablis, qui a été accepté* », indique Damien Guerault, responsable de la cité des vins de Chablis. « *On voulait vraiment redonner vie à ce lieu qui n'était plus exploité. L'idée aussi était de respecter les lieux, ne pas faire de travaux qui dénaturaient les locaux. On voulait mettre en valeur l'existant, profiter du cachet du bâtiment avec ses pierres apparentes* ».

À Beaune, Mâcon et Chablis

La création de la cité des vins de Chablis intègre un projet commun avec Beaune et Mâcon. « *Le but était de matérialiser le classement au patrimoine mondial de l'Unesco de la Côte de Beaune et de la Côte de Nuits. En le matérialisant, l'idée était de créer des cités des vins, pour pouvoir expliquer aux gens ce que sont les climats* ». D'abord à Beaune, puis l'idée a germé chez l'ensemble des vignerons bourguignons pour quadriller toute la région. « *C'est de là que sont nées les cités de Mâcon et de Chablis* ». Avec une petite particularité pour Chablis. « *Ici, on représente bien sûr le Chablisien, le grand Auxerrois, mais aussi le Châtillonnais, qui fait partie de la Côte-d'Or, mais plus près géographiquement de Chablis que de Beaune* », confie Damien Guerault.

Quant au point fort ? « *Une cave aux arômes, dans un écrin magnifique, au cœur d'une cave voûtée* », sourit le responsable du site. « *On a aussi un grand jardin où on est en train de réfléchir à l'aménagement pour mettre en place une terrasse afin que les visiteurs puissent profiter de l'extérieur tout en dégustant du vin et en se restaurant (des planches apéritives sont proposées à base de produits locaux)* ».

Sans oublier, bien évidemment, un long parcours retraçant l'histoire de la viticulture icaunaise et bourguignonne, à travers des vidéos, des cartes en relief, des matériels viticoles et, bien sûr, des vins.

Christopher Levé

La cité des vins de Chablis est ouverte du mardi au dimanche, de 10 heures à 18 h 30.

// ÉVÉNEMENT

La MFR de Gron a fêté ses 70 ans

Le samedi 3 juin, l'esprit était festif à la MFR de Gron, pour fêter les 70 ans de l'établissement. Des anciens de toutes générations confondues sont venus assister à cet événement, qui s'est déroulé sur une thématique champêtre.

Pour Stéphane Pérennes, directeur de la MFR de Gron, « *l'objectif de cette journée était de faire une fête populaire, sur une thématique champêtre, rural, dans les valeurs que l'on aime et que l'on connaît bien* », commence-t-il. « *On voulait aussi faire un rappel de 1953 (l'année de création de la MFR de Gron) avec ce côté vintage* ».

Pour l'occasion, des anciens de la MFR, de toutes générations confondues, étaient présents. « *Les plus anciens sont de 1955, d'autres sont de 1960, 1970. Certains sont mêmes venus ensemble, en délégation. Il y a aussi des plus jeunes, des 2000, des 2010, des 2015* », liste le directeur.

Des formateurs investis

Désormais, pour l'établissement, le but est simple : « *être encore là dans 70 ans* », sourit Stéphane Pérennes. « *Pour l'instant, la pente est bonne, bien tracée. On a des objectifs qui sont sans doute à atteindre dans les années à venir avec des réformes de Bac et de BTS* », confie-t-il. « *On est sur une bonne dynamique, avec une équipe extrêmement vaillante et volontaire. C'est surtout ça l'intérêt d'une maison familiale, c'est de compter sur l'ensemble de ses membres. Les 22 salariés de la MFR de Gron sont tous investis pour réussir au mieux la formation des jeunes* ».

Quant à l'ambition pour les années à venir ? « *Travailler sur l'immersion professionnelle, qui est importante. On ne forme pas assez de jeunes pour satisfaire les besoins des entreprises aujourd'hui. L'un des objectifs de demain est donc celui-ci, que les jeunes trouvent une orientation, un métier, pour pouvoir répondre aux besoins des entreprises* ».

Christopher Levé



SOCIAL

// EMPLOI-FORMATION

L'Anefa BFC plus que jamais mobilisée

Réunis à Bretenière, près de Dijon, dans les locaux d'Agronov, les membres de l'Association nationale emploi formation en agriculture (Anefa) de Bourgogne-Franche-Comté ont dressé le bilan des actions de promotion des métiers, des formations et des emplois, menées en 2022.

La dernière assemblée générale de l'Anefa BFC a été l'occasion de présenter aux membres de l'association, ainsi qu'aux partenaires présents, le rapport financier et le rapport d'activité. Un rapport d'activité plutôt dense puisque l'association pilote et coordonne, chaque année, près de 400 actions diversifiées en faveur du développement de l'emploi, de la formation agricole et de la promotion des métiers de l'agriculture, viticulture, paysage et forêt, dans l'ensemble de la région. Elle gère notamment lagriculture-recrute.org, un site internet de mise en relation entre candidats et employeurs. L'inscription et le dépôt des offres y sont gratuits. Ce site internet est une référence pour les personnes qui recherchent un emploi en agriculture, viticulture, paysage et forêt. L'assemblée générale fournissait également l'occasion de présenter les perspectives 2023 avec notamment deux actions phares :

- **Place à l'agri,** le 17 juin à Nevers, une journée événement où le monde rural s'empare du centre-ville ! L'an dernier, l'évènement s'était tenu à Mâcon. Il est organisé cette fois-ci en association avec les Journées nationales de l'Agriculture (JNAgri) qui mettent en lumière des actions de promotion de l'agriculture sur tout le territoire.

L'objectif de Place à l'Agri est de montrer toutes les possibilités de métiers et d'emploi qu'offre le monde agricole.

- **Euroforest,** les 22, 23 et 24 juin à Saint-Bonnet-de-Joux (71) ! C'est le rendez-vous de la filière forêt-bois et de la filière paysage qui a lieu tous les 4 ans. Il s'agit du troisième plus important salon forestier en Europe. 40 000 visiteurs sont attendus pour découvrir plus de 250 exposants. La dernière édition s'était tenue en 2018. Cet événement est un très bel outil de communication sur la filière forestière et paysage. C'est l'occasion pour les professionnels de rencontrer leurs fournisseurs et leurs clients mais c'est aussi un salon grand public qui permet de faire connaître la filière forêt-bois et la filière paysage au plus grand nombre. L'Anefa BFC en est partenaire et tiendra un stand pendant ce salon.



C'est dans les locaux du pôle d'innovations en agroécologie Agronov, à Bretenière, près de Dijon, que l'Anefa BFC avait convié ses adhérents.

La Génération Z en question

En conclusion de l'assemblée générale, l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) est intervenue sur le thème « Attirer, recruter, fidéliser la Génération Z ». Les caractéristiques et attentes de cette génération étaient abordées, ainsi que les moyens de l'attirer, de la recruter, de la fidéliser. Il était enfin question de la bonne approche managériale à adopter. Le président de l'Anefa BFC, Gilles Duquet, et le secrétaire général, Sylvain Vernier ont réaffirmé leur volonté de renforcer les partenariats et de développer les actions de promotion des métiers agricoles sur le territoire.

Noémie Perrigot, animatrice Anefa BFC

www.anefa.org/bourgogne-franche-comte/

// EMPLOI

89 Bien maîtriser l'usage du Tesa avec la FDSEA

À l'approche des moissons, la FDSEA de l'Yonne a organisé le jeudi 8 juin, une courte formation de deux heures sur l'utilisation du Tesa (titre emploi simplifié agricole).

Huit adhérents de la FDSEA de l'Yonne sont venus apprendre à faire une déclaration préalable à l'embauche et réaliser un bulletin de salaire. Cette formation leur a permis de découvrir et de se perfectionner dans l'usage du Tesa. Celui-ci reste une manière simple et pratique de réaliser les obligations légales en matière de contrat de travail et de bulletin de salaire.

Les participants ont également pu apprendre à décompter des heures supplémentaires et connaître certaines notions de base en droit du travail (période d'essai, décompte heures de nuit…).

Le Tesa permet de réaliser plusieurs formalités obligatoires, la déclaration d'embauche, le contrat de travail, le bulletin de salaire et les déclarations de charges sociales.

Penser à déclarer le salarié avant l'embauche

Il est utile de rappeler que la déclaration d'embauche doit être faite avant l'embauche. Si le salarié n'est pas déclaré ou si les heures de travail ne sont pas rémunérées, il s'agit d'un délit de dissimulation d'emploi qui peut être puni d'une peine d'emprisonnement de trois ans et d'une amende de 45 000 € (225 000 € s'il s'agit d'une personne morale).

De même, le salarié, dont l'employeur a dissimulé l'emploi, a le droit à une indemnité forfaitaire égale à six mois de salaire. Ne pas faire les déclarations peut donc coûter cher.

Le contrat doit être transmis au salarié au plus tard dans les deux jours ouvrables qui suivent le jour de l'embauche.

La période des récoltes est une période charnière et très chargée pour beaucoup d'exploitants. Alors, se rajouter une partie administrative supplémentaire pour gérer les salariés saisonniers n'est pas simple.

La FDSEA de l'Yonne propose donc à ses adhérents de réaliser leur Tesa à un tarif préférentiel. Le service emploi s'occupe de la déclaration d'embauche, réalise les bulletins de salaire chaque mois et prépare les documents de fin de contrat.

FDSEA de l'Yonne

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Laetitia Clerc du service emploi de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10 pour connaître les modalités pratiques et les tarifs.



Huit personnes ont participé à la formation sur l'utilisation du Tesa, organisée par la FDSEA de l'Yonne.

// ÉVÉNEMENT

58 3e Festival Bêêêle et laine

Du 21 au 23 juillet prochain, Saxi-Bourdon et Saint-Saulge accueilleront la troisième édition du festival « La Bêêêle et laine ». Orchestré par l'Espace socio-culturel Cœur du Nivernais, l'événement met à l'honneur : la laine de mouton. Ainsi, il sera organisé diverses animations : marché d'artisanat lainier, marché de producteurs (samedi et dimanche), conférence, démonstration de tonte, ateliers de fabrication d'objets, concerts, etc. Le public est également invité, en amont du festival, à participer à sa préparation. Différentes dates sont proposées par le centre social pour confectionner des décorations, notamment.

(D'après communiqué)

Renseignements : contact@escn58.info ou 03 86 58 21 10.



Espace socio-culturel Cœur du Nivernais

Le Festival Bêêêle et laine est organisé par l'Espace socio-culturel Cœur du Nivernais.

ENVIRONNEMENT

// DÉBAT

21 La RSE, moteur possible pour l'agroécologie

La Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) peut-elle contribuer à favoriser le développement de l'agroécologie ? C'était toute la question posée le 2 juin lors d'une rencontre organisée à l'Institut Agro Dijon.



Exemple de démarche RSE en lien avec l'agriculture : celle de l'interprofession Interbev qui se fixe notamment comme objectif d'assurer une rémunération correcte des éleveurs (Extrait d'une vidéo d'Interbev).

La Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est une notion aujourd'hui bien implantée. Ses mises en œuvre sont diverses mais personne ne peut nier qu'il s'agit d'un élément important, en termes de recrutements, de marchés ou de relation avec des fournisseurs. Conditions de travail, respect de l'environnement, éthique figurent parmi les composantes de cette RSE et il est normal qu'en agriculture aussi, on se penche sur ces aspects. C'était l'objet d'une rencontre organisée le 2 juin à l'Institut Agro Dijon. L'ambition était de réfléchir à la manière dont les démarches RSE peuvent servir de levier à la transition agroécologique. Deux enseignants et chercheurs de l'Institut Agro sont à l'initiative de l'évènement : Leslie Carnoye et Olivier Rat-Aspert. *« On a le sentiment,* explique Leslie Carnoye, *que les questions de RSE sont plutôt portées par l'agroalimentaire alors que l'agroécologie parle plutôt au secteur agricole. Nous voulions croiser les deux approches pour montrer les transversalités possibles »*. Pour nourrir cette réflexion, plusieurs intervenants se sont succédés. Le travail effectué en termes de RSE par l'interprofession bétail et viande était ainsi mis en lumière par ses représentantes régionales. Cette démarche s'articule selon plusieurs axes : agir pour préserver l'environnement, pour le bien-être, la protection et la santé des animaux, pour une juste rémunération des acteurs de la filière et pour l'attractivité des métiers, et enfin pour une alimentation de qualité, raisonnée et durable. Elle poursuit un objectif de réduction de l'empreinte carbone de 15 % en 2025, la définition de stratégies régionales pour l'adaptation au changement climatique ou encore le renforcement de l'autonomie alimentaire des élevages pour lutter contre la déforestation importée.

« Message sociétal fort »

Dans ce cadre, de nombreux diagnostics sont menés. Entre 2020 et 2021, selon Interbev, le nombre d'élevages bovins qui s'y sont soumis a doublé et 76 % des abattoirs ont réalisé un diagnostic de bientraitance animale. Celui de Besançon, notamment, en fait partie *« et c'est un message sociétal fort »* soulignait Liselore Martin, directrice du pôle régional d'innovations en agroécologie Agronov. Élément important mis en avant : s'inscrire dans la démarche RSE est un facteur qui peut favoriser la contractualisation mise en œuvre progressivement dans les milieux de l'élevage. Elle est valorisante vis-à-vis du consommateur final. Pour sensibiliser les éleveurs au fait de s'impliquer dans ces démarches, Interbev mène un important travail de fond avec les Chambres d'agriculture et l'Institut de l'élevage (Idele). Autre exemple d'implication locale dans ce domaine : celle de la coopérative Socofruit qui fédère 38 producteurs de cassis sur 450 hectares. Présidée par Florent Baillard, elle est certifiée en bio et elle met en place actuellement une démarche RSE. Tout est parti du constat d'une baisse de rendements conduisant à des réflexions sur la conduite agronomique de ces cultures. La démarche se traduit par la restauration de populations d'insectes pollinisateurs sauvages ou l'installation de bandes enherbées. *« Elle a aussi généré une nouvelle dynamique au sein du groupe de producteurs »* constate en guise de conclusion, Florent Baillard.

Berty Robert

// EAU

58 Des travaux en cours

Depuis les ateliers réalisés en 2022, une nouvelle conseillère de la Chambre d'agriculture est arrivée et une étude de la ressource dans le département a été lancée. Point de situation.

Ressource en tension, l'eau engendre des questions d'usages dans tous les domaines. Consciente de ces problématiques, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) avait fait le choix de lancer une réunion-débat puis des ateliers à Moulins-Engilbert – en partenariat avec la Communauté de communes et le Parc Naturel Régional du Morvan - pour que tous les acteurs professionnels locaux et habitants puissent partager leurs problématiques afin de trouver des solutions sur l'utilisation de l'eau sans léser personne (voir TDB n° 1684 p. 27, 1689 p.18). Aujourd'hui, Béatrice Jenner, conseillère eau et agriculture à la CA 58, reprend les travaux effectués pour aller plus loin.

Pas à pas

Diplômée de l'École Nationale Supérieure en Environnement, Géoressources et Ingénierie du Développement Durable (ENSEGID), dans la catégorie Hydrologie et Géologie environnementale avec option Environnement, elle stipule : *« Suite aux réunions, un bilan synthétique a été fait et diffusé aux communes concernées leur permettant de visualiser les propositions. En parallèle, la Commission eau de la CA 58 a souhaité voir émerger des études au niveau des communes sur la ressource en eau. Dans le même temps, le Conseil départemental a lancé une étude de grande ampleur. Nommée étude sur l'hydrologie, les milieux, les usages et le climat (dite aussi étude HMUC), cette analyse est censée cibler les usages afin de trouver un équilibre entre la ressource disponible, le besoin des usagers, la préservation des milieux ainsi que de la qualité de l'eau et l'anticipation face au changement climatique. Cette étude a été confiée à Suez Consulting et Aquascop et nous devrions avoir les premiers résultats en fin d'année 2023. Une fois ceux-ci réceptionnés ce sera à moi d'accompagner l'émergence de solutions innovantes et pertinentes en concertation avec tous les usagers, bien évidemment »*. Dans la lettre d'information Aqua Nièvre du mars 2023, il est indiqué que cette étude s'attache à *« la gestion des nappes souterraines au sein des calcaires du Nivernais […] Les ressources en eau de ces calcaires, qui s'étendent sur les 2/3 du territoire »*. Si toute la Nièvre ne semble pas couverte, Béatrice Jenner explique que : *« Le quart restant est le Morvan. Avec un territoire au sol très spécifique – avec des problématiques au diapason – et s'étalant sur des départements différents, il peut sembler logique de l'avoir exclu de l'étude »*.

Globalement

En plus de l'étude HMUC, Béatrice Jenner stipule : *« Cette question de la ressource en eau se pose aussi au niveau national, et le Plan Eau porté par le gouvernement est censé pouvoir faciliter la mise en place de solutions au niveau local »*. Pour rappel, ce Plan regroupe 53 mesures regroupées en six grands thèmes. Pour l'exemple, un de ces derniers est *« Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs »*, qui passe par *« Économiser l'eau pour tous les acteurs »*. Afin d'y parvenir le gouvernement propose notamment : *« Pour les agriculteurs : 30 millions d'euros supplémentaires par an seront consacrés au soutien des pratiques agricoles économes en eau (émergence de filières peu consommatrices d'eau, irrigation au « goutte-à-goutte »…) »*. Retrouvez toutes les mesures sur : https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau

Si Béatrice Jenner salue la création de ce Plan, elle nuance : *« maintenant, il reste à voir comment tout cela va se mettre en place réellement et localement »*. En lien avec les Contrats territoriaux, Béatrice Jenner précise que les actions envisagées dans la Nièvre seront réfléchies par communes d'un même bassin-versant, et donc en prenant en compte les conséquences des projets pour l'amont et l'aval : *« Ce système n'est pas aisé à suivre, mais il est indispensable pour éviter toute incohérence. Le but étant de créer un système pérennisant la ressource en eau tout en préservant les activités humaines »*.

Chloé Monget

Pour contacter Béatrice Jenner : beatrice.jenner@nievre.chambagri.fr ou au 06 76 09 01 42.



Toutes les mesures du plan Eau du gouvernement se retrouvent sur https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau.



Béatrice Jenner insiste : « les solutions concernant l'eau doivent se trouver en mettant tous les acteurs concernés ensemble ».

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Élargir le champ des possibles

• Vendredi 23 juin

Le pôle d'innovations en agroécologie Agronov organise une formation intitulée « Élargir le champ des possibles » destinée à mieux comprendre le monde agricole. Au programme : contexte agricole, cartographie des acteurs, vocabulaire et calendrier agricole, sol, biosolution, carbone, réglementation, PAC. La formation se tiendra à Bretenière, au siège du pôle.

Contact : amandine.bard@agronov.com

YONNE

// Réussir mon installation en société

• vendredi 16 juin

à Auxerre

Contact : Cédric Barrallon (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 21 92.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

//Place à l'Agri

• Samedi 17 juin

À l'occasion des Journées nationales de l'Agriculture, l'Anefa 58 participe à la 2e édition de « Place à l'Agri » , le 17 juin de 8 h à 13 h au Square Thévenard (Nevers). Cet événement est destinée à faire découvrir les métiers agricole au grand public. Diverses activités seront proposées : dégustations de produits locaux, exposition de matériel, jeux, etc.

Renseignements : Anefa 58 : 03 86 93 40 94

YONNE

// Innov'action : piloter l'irrigation pour préserver la ressource en eau

• Vendredi 16 juin

De 14 heures à 17 heures, chez Thierry Joinnault (du groupe noix et noisettes de Bourgogne) à Étais-la-Sauvin (Les Gallois). Auront lieu : la présentation du groupe noix, la présentation de l'atelier verger, l'impact du changement climatique sur la gestion de la ressource en eau et ses conséquences sur l'irrigation, la mise en place d'un système d'irrigation sur noyers, ainsi que la visite du noyer et du système d'irrigation.

Contact : Marjorie Lautier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 77 75 30 28.

L'INFO JURIDIQUE

Licenciement économique : organiser les élections professionnelles ou être sanctionné

Les instances représentatives du personnel, nommé le Comité Social et Économique depuis le 1er janvier 2018, sont mises en place pour représenter les salariés et assurer la défense de leurs intérêts. Si l'employeur n'organise pas les élections professionnelles alors que le seuil d'effectif d'au moins 11 salariés est atteint, il s'expose au risque de devoir réparer les préjudices subis par les salariés résultant de ce manquement.

La mise en place du comité social et économique n'est obligatoire que si l'effectif d'au moins 11 salariés est atteint pendant 12 mois consécutifs. Ses attributions diffèrent toutefois selon la taille de l'entreprise (entreprise dont l'effectif est soit compris entre 11 et moins de 50 salariés, soit d'au moins 50 salariés).

Cependant, si lors de l'organisation des élections professionnelles, aucun candidat ne se présente, l'employeur doit dresser un procès-verbal de carence. Ce procès-verbal permet ainsi de prouver que l'entreprise a satisfait à son obligation légale de mise en place et que c'est seulement faute de candidat que l'instance représentative n'a pu être mise en place. Ce procès-verbal prend ainsi toute son importance en cas d'engagement d'une procédure nécessitant la consultation des instances représentatives du personnel, tel le licenciement économique.

Le Code du travail rend en effet irrégulière toute procédure de licenciement économique intervenue dans une entreprise où les instances représentatives n'ont pas été mises en place alors que l'employeur est assujetti à cette obligation lorsque le licenciement vise au moins 2 salariés. L'irrégularité peut être couverte si l'employeur fournit un procès-verbal de carence régulièrement établi. Si le défaut d'instances est établi, le salarié a droit à une indemnité qui ne peut être inférieure à un mois de salaire.

Il est donc important de s'assurer que les élections ont bien été organisées et qu'un procès-verbal de carence a été établi le cas échéant, en l'absence de candidats avant de lancer une telle procédure.

Mélanie Brisson



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/06/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 176 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,69	3,86	3,81	
		300-350	3,72	3,72	3,72	-0,05
		350-400	3,51	3,62	3,58	-0,14
		400-450	3,62	3,69	3,64	-0,05
F	U	300-350	3,25	3,42	3,29	-0,09
		350-400	3,14	3,39	3,21	-0,16

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 200 - Vente : 80 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,56	3,68	3,59	0,02
		450-500	3,44	3,49	3,46	-0,07
F	U	350-400	3,10	3,29	3,24	-0,03
		400-450	3,07	3,07	3,07	0,02
		450 et +	2,91	2,91	2,91	-0,16

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 354 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,62	2,76	2,66	-0,07
	R	+ 500 kg	2,40	2,57	2,52	-0,15
F	E	24 à 36 mois	3,40	3,70	3,56	-0,26
		- 5 ans	3,34	3,92	3,50	0,51
		5 à 10 ans	3,23	3,24	3,23	
	U	24 à 36 mois	2,85	3,29	3,09	-0,07
		- 5 ans	2,80	3,22	2,94	0,22
		5 à 10 ans	2,80	3,18	2,89	0,02
		+ de 10 ans	2,57	2,86	2,69	0,02
	R	24 à 36 mois	2,57	2,84	2,73	
		- 5 ans	2,53	2,80	2,69	0,28
		5 à 10 ans	2,52	2,80	2,69	0,10
		+ de 10 ans	2,31	2,66	2,48	-0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 730 - Taux de vente : 93 %

Broutards, taurillons : Apports mesuré, qualité moindre. Cours reconduits mais tendance au plafonnement dans les lourds.
Laitonnes, génisses : Demande suivie et transactions fluides en vaccinées italiennes.
Vaches / génisses de 30 mois : Des apports satisfaisants pour la saison. Les acheteurs réguliers sont présents; Les cours sont reconduits à quelques centimes près, plus ou moins. Toujours une bonne demande dans les sujets préparés d'herbe.
Taureaux : Présentation correcte mais les cours s'effritent légèrement. Tendance à confirmer lors du prochain marché.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

12/06/2023

Effectif : 72

Taurillons :	(330 - 495 kg)	1100 - 1610	3,21 - 3,40
Génisses 16 - 24 mois :	(425 - 575 kg)	1240 - 1750	3,04 - 3,09
Génisses 24 - 36 mois :	(410 - 740 kg)	1340 - 2360	2,58 - 3,25
Taureaux :	(685 - 1140 kg)	1840 - 3200	2,60 - 2,99
Vaches :		1580 - 2390	

Tassement des tarifs en mâles avec peu d'invendus.
Peu d'apports en femelles d'export, cours stables.
Commerce rapide et quasi global en génisses et vaches à des tarifs très fermes.

Bovins gras : 10
Vaches de viande : 5,38 à 5,42 € kg de viande.
Génisses de viande : 5,62 à 5,70 € kg de viande.

Vente globale, cours plus soutenus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

05/06/2023

Effectif : 84

Agneaux laitons	166 - 215	(4,05 - 4,82)
Brebis	70 - 120	(1,08 - 1,30)

Cours en hausse en agneaux laitons et particulièrement sur les sujets mâles.
Tarifs fermes en brebis. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

12/06/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 813 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,29	4,82	4,56	0,21
		de 38 à 44 kg	4,26	5,09	4,66	0,20
		de 44 à 50 kg	4,08	5,08	4,74	0,28
	R	de 32 à 38 kg	4,14	4,49	4,28	0,28
		de 38 à 44 kg	4,16	4,41	4,23	0,08

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 183 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M			1,15	3,46	1,72	
F	U	- de 60 kg	1,04	1,21	1,10	
		+ de 60 kg	1,40	1,70	1,53	-0,03
	R	- de 60 kg	0,74	1,39	1,12	
		+ de 60 kg	1,06	1,40	1,31	0,10

OBSERVATIONS

Effectif global : 813 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : L'offre progresse au fur et à mesure que la saison s'avance avec de nombreux lots d'herbe de bonne qualité. Les cours augmentent de manière importante dans toutes les qualités d'agneaux notamment dans les mâles très recherchés à l'approche de la fête de l'Aïd.
Brebis : Bonne demande. Cours reconduits.
Béliers : Forte demande, surtout en anthenais.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

07/06/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 108 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,46	3,46	3,46	
		350-400	3,54	3,69	3,63	
F	E	300-350	3,28	3,36	3,31	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 152 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,64	3,15	2,91	0,00
		5 à 10 ans	2,75	2,98	2,88	0,00
		+ de 10 ans	2,65	2,89	2,80	0,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 260 - Taux de vente : 100 %

Broutards, laitonnes : Les lots valablement vaccinés se vendent rapidement à des cours qui ressemble à la semaine passée, cotation des 30 - 350 kilos a prendre en compte un seul lot de 22 broutard commercialisé 3,46 du kilos vif non qualifié ibr non vacciné.
Laitonnes : Peu d'apport cette semaine, néanmoins les bonnes femelles gagne quelques centimes.
Génisses : Cours reconduits. Vente rapide, jolie affluence.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

07/06/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 469 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,16	4,72	4,38	-0,06
		de 38 à 44 kg	4,22	4,89	4,49	0,02

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 168 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,12	1,41	1,26	0,02
		+ de 60 kg	1,32	1,78	1,48	0,09

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 78 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		22	68	44	-4,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 789 - Taux de vente : 94 %

Agneaux : Beaucoup de volumes cette semaine, cours reconduits, peu d'invendus.
Brebis : Cours reconduits.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

12 Juin 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : marché équilibré, prix plus ferme en animaux femelles standard, reconduits en animaux de qualité. En JB, offre modérée et faible attente, tenir les animaux pour ceux qui le peuvent.

Bovins maigres : cours reconduits, dans un contexte de demande d'animaux

POLITIQUES

Après plusieurs mois de concertation sur le Pacte et la loi d'avenir agricole (PLOA), les rapports issus des diverses concertations ont été rendus au ministre de l'Agriculture le 8 juin. L'élevage bovin viande, qui a pour enjeu majeur de renouveler près d'1 éleveur sur 2 dans les 10 prochaines années rappelle le point central à l'attractivité du métier : la rémunération et sa visibilité dans le temps !!!

ENVIRONNEMENT

Le ministère de l'agriculture a rassemblé l'ensemble des organisations agricoles le 9 juin pour préciser la méthode de travail sur la Planification écologique. Ce travail doit permettre à la France, comme a souhaité la Première ministre le 22 mai, d'être en conformité avec les engagements pris sur la réduction des émissions de Gaz à effet de serre en 2030, puis 2050.
Le ministre a souligné qu'il faut engager un travail avec les filières de production sur les leviers pouvant être mobilisés en terme de bonnes pratiques pour y parvenir.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Lors de l'Assemblée Générale des Jeunes Agriculteurs qui a eu lieu du 6 au 8 juin, à Saint-Malo, la présence du Ministre a été l'occasion de rappeler l'importance « des actes » et de l'application de la loi EGALIM2! Le Président des JA, Arnaud Gaillot s'est alors exprimé clairement sur le sujet, : «Nous demandons la pleine application des EGA. Des sanctions doivent être prises quand les acteurs ne [les] respectent pas.» «Il y a des endroits où les contrats ne voient pas le jour, sont refusés», selon lui, avec des médiateurs qui «ne font pas à 100% leur boulot». La FNB se joint pleinement aux propos tenus, et ne cesse de marteler depuis plusieurs mois, la nécessaire application de cette loi!

FAIT DE LA SEMAINE

Le Président de la Cour des Comptes, P. Moscovici a reçu le 7 juin les filières bovin-viande et lait, suite aux fortes réactions suscitées par le rapport de ses services, prônant un plan d'arrêt de l'élevage.
Il lui a été signalé les erreurs d'analyse de ce rapport, l'impasse majeure faite sur le sujet des importations qui remplaceraient une production de systèmes français durables et performants, et les fortes limites de l'approche sur l'environnement dans ce rapport.

FOCUS

En cumul sur les premiers mois de l'année 2023, les exportations de viande bovine française vers l'Europe et les Pays Tiers ont diminué de 13%/2022. Les exportations françaises de bovins maigres (4-16 mois) sont également en recul de -9% en mars 2023 par rapport à mars 2022, faute de disponibilités. Les effets de la décapitalisation se font sentir sur le commerce extérieur, aussi bien en viande qu'en vif ! Alors que les importations de viande n'ont de cesse d'augmenter (+16% en cumul sur janv/fev 2023 par rapport à 2022)

CHIFFRE A RETENIR

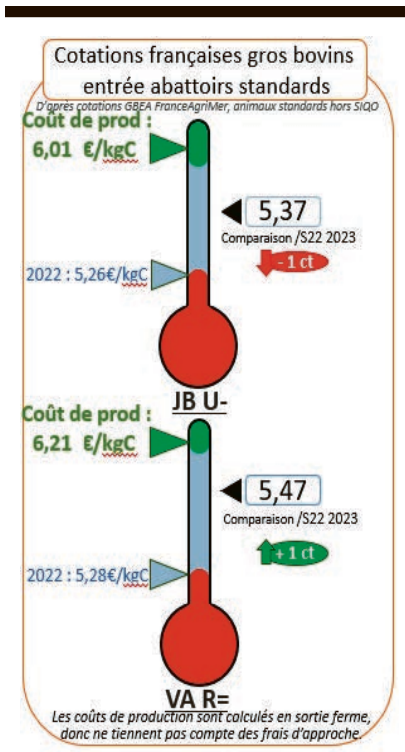
+ 5€ / place

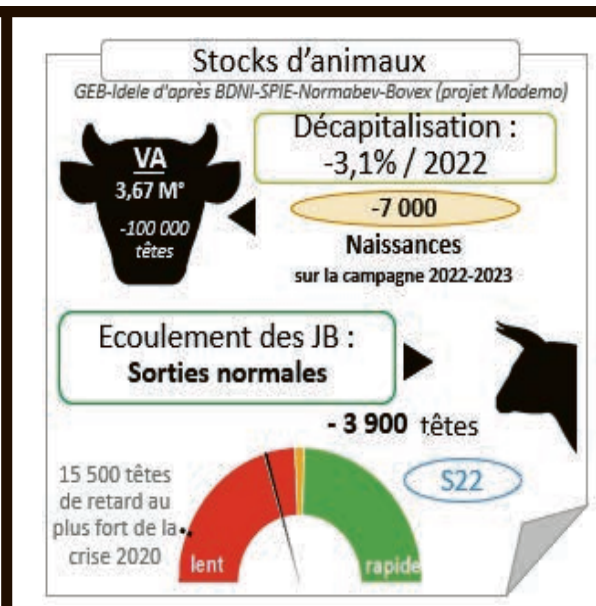
C'est l'augmentation de l'indicateur coût de production Veau de boucherie entre le 1er et le 2ème semestre 2022. Cette augmentation est due notamment à la hausse du poste amortissement des bâtiments et installation (~+2€/place) , qui a progressé autant que le poste eau et énergie. Rappelons que l'article 9 des contrats d'intégration doit permettre la prise en compte de cette augmentation dans la rémunération des éleveurs!

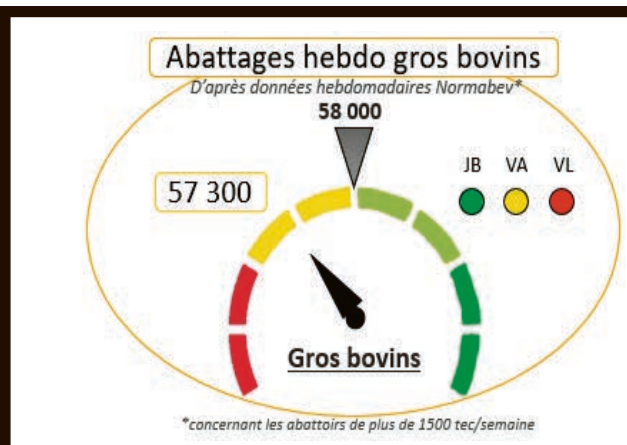
EN REGION

Ce jeudi dernier, l'Institut de l'Elevage a tenu sa conférence annuelle sur les Marchés Mondiaux de la viande bovine. Ce fut l'occasion de faire un état des lieux de la production et des flux européens et mondiaux. A l'image de la France, l'Europe est en perte de production, contrairement aux autres zones du monde. Ce fut aussi l'occasion d'écouter l'intervention d'une entreprise d'abattage espagnole qui a mis en avant la contractualisation comme priorité pour apporter de la visibilité aux éleveurs et assurer son approvisionnement.

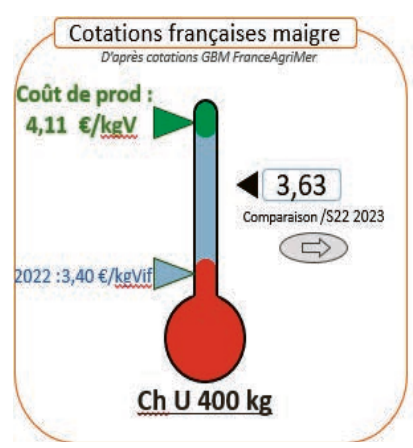
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

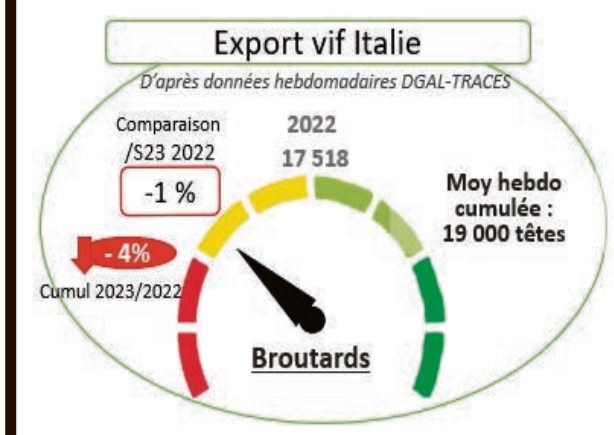














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 24
du 12 au 18 juin 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes sont corrects, face à des acheteurs un peu plus sélectifs. Les mâles vaccinés et bien conformés, sans être trop lourds, sont recherchés pour l'exportation. Dans cette catégorie, les cours sont fermes à haussiers. Au-delà de 380 kg, le placement est plus discuté et les cours ont tendance à plafonner. En femelles, la demande reste active dans les sujets bien conformés et vaccinés pour l'Italie.

Gros bovins maigres : L'ambiance est toujours bonne. Les achats sont réguliers. Les vaches plutôt jeunes et herbées sont activement recherchées et l'offre peine à satisfaire les besoins, d'où des tarifs haussiers dans cette catégorie. Dans le reste, les tarifs sont facilement reconduits et le placement reste fluide.

Boucherie : L'ambiance reste active et le déséquilibre offre/demande perdure. La demande est forte en viandes industrielles de type mixte ou laitier, ainsi qu'en allaitantes bien conformées. Les ventes sont donc globalement rapides et fluides. Les cours sont fermement maintenus voire de nouveau haussiers sur plusieurs marchés.

Veaux : Le commerce reste dynamique face à des volumes modérés. La demande reste bonne en laitiers et croisés qui profitent encore de hausses tarifaires sur plusieurs places, surtout si les lots sont de bonne conformation. En veaux allaitants, les tarifs sont reconduits sur un écoulement facile. En veaux gras, les ventes restent difficiles, seuls les veaux extra tirent leur épingle du jeu.

Ovins : En agneaux, les volumes sont importants cette semaine mais s'écoulent facilement. L'Aïd dope les achats en agneaux mâles lourds mais toutes les catégories profitent de hausses tarifaires. En agnelets, les volumes sont peu significatifs. En brebis, la demande est bonne permettant de tenir fermement les cours.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends moteur Ford 5000 BE 1000 euros + IH 744 2 RM HY BE cabine.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends Deutz MK 115 année 2003 pneu large avec châssis mailleux ; Faucheuse NH 447 révisée TBE.
✆ 06 81 87 41 50

Travail du sol

21 - Vends cause retraite déchaumeur Rolmako 4.50 m, état neuf à débattre. (2302)
✆ 06 86 71 72 18

89 - Vends canadien 3 m.,charrues 2 socs et 3 socs, barre de coupe 1.80 m. (2403)
✆ 06 83 73 05 51

Récolte

26 - Vends presse à balle ronde Gallignani modèle Farmer GAV6 année 2008 très bon état.
✆ 06 42 81 20 72

42 - Vends pirouette Kuhn 2 toupies.
✆ 07 85 79 70 07

42 - Vends vis à grain 6 m ø 125, 3cv triphase, peu servi, sans tva.
✆ 04 77 58 49 66
ou 06 44 20 66 56

42 - Vends vis à grain 6m, ø 100, moteur tri + vêleuse Wink + herbe sur pieds zone AOP.
✆ 06 50 96 03 31

42 - Vends round baller JD 854, 2011, 18 000 B. hacheur filet ficelle éject. balle, état super révisé + facture.
✆ 06 70 46 59 54

89 - Vends séparateur Agritec 100 qx, complet, avec pieds ensacheurs et 4 grilles ; séparateur rotatif Marot 50 qx, très bon état, avec 5 grilles et pieds, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Arbo-viti

26 - Vends pulve Hardy 1000 l, rampe hydro 15M + poudreuse vigne Berthoud Stella 4 rangs.
✆ 06 83 00 65 05

Epandage

67 - Vends épandeur d'engrais Kuhn Comète ZS 1000N. Contenance 1000 l. Bote 2 disques, entièrement refaite.
✆ 06 36 83 36 28

73 - Vends épandeur fumier latéral Gafner, réf 1.6 HV 5858, monté sur TP 48. Bon état. 3000 € à débattre.
✆ 06 37 05 22 87

Divers

01 - Vends matériel de pêche : 2 moulinets marque Okuma distance garnis de fil prowess camo neuf prix 80 euros les 2 ; 1 coffret comprenant 4 détecteurs Mack2 sword avec différents réglages volume, sensibilité, mode nuit... + 1 centrale + snag bar prix 120 euros ; le tout tb état.
✆ 06 43 03 13 80

01 - Achète : Enclume - Forge - Charbon.
✆ 06 95 45 33 44

03 - Vends faneuse Kuhn 7,60m 8 toupies Roundbaler Krone Fortima V1500 tonne à eau bacs 1000l herse 4m Rau
✆ 06 88 39 30 58

03 - Vends faneuse Kuhn 7,60m 8 toupies Roundbaler Krone Fortima V1500 tonne à eau bacs 1000l herse 4m Rau
✆ 06 88 39 30 58

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2301)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (2401)
✆ 06 71 10 93 35

38 - Vends presse John Deere 336 A ; Pulvé Tecnoma porte 800L rampe 12 mètres bon état.
✆ 06 81 62 15 57

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS

>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot

03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

38 - Vends couverture intégrale alu ; Charrue bisoc Huard retournement hydraulique versoir neuf.
✆ 06 22 01 86 88

42 - Vends petite cellule à grain, 25 et 30 quintaux, état neuf.
✆ 06 13 71 82 00
ou 06 41 55 39 97

42 - Vends petite cellule à grain, 25 et 30 quintaux, état neuf.
✆ 06 13 71 82 00
ou 06 41 55 39 97

42 - Vends tonne à eau 3 000 l, girobroyeur Gard 1,80 m à chaines, bétaillère 4,50 m, presse IH 422.
✆ 06 81 65 64 21

69 - Recherche ancien alambic sur roues 2 ou 3 vases vapeur.
✆ 06 83 49 43 94

69 - Vends faucheuse Khun 4 disques, râteau Kuhn, motoculteur Iseki 6 ch avec charrue, remorque voiture bon état.
✆ 04 78 44 31 74

69 - Vends presse MD John Deer 332 en bon état, pirouette Fella 2 toupies, pince enrubannage très robuste. Faire offre de prix.
✆ 04 74 00 32 70

73 - Vends semoir engrais Vicon, monte bottes 10 m. char en bois ridelles + échelles, le tout à l'abri. Très bon état
✆ 07 71 15 65 75

74 - Pailleuse manuelle, moteur thermique ; remorque camion 2,5 m x 6,5 m ; char 1 essieu 4 m x 5,60 m avec ridelle.
✆ 06 64 93 54 74

74 - Presse moyenne densité John Deere 336 + groupeur botte, semoir Nodet SL130 3M.
✆ 06 64 93 54 74

89 - Vends citerne acier 10 000 l. pour récupération d'eau, 10 masses Jerickan Ford 450 kgs, - 10 masses Fiat 400 kgs (2402)
✆ 06 33 74 42 20

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Achat-Vente

Récolte

38 - Vends foin BR 330 kg environ à prendre sur place charg possible 120 euros tonne.
✆ 06 71 80 60 66

38 - Éleveur recherche paille en andain.
✆ 06 32 64 91 84
06 72 85 93 19

Fourrage

39 - Vente paille, blé, orge, foin de prairie naturelle, et foin de luzerne.
✆ 06 73 92 81 55

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

67 - Vends foin récolte 2023 enrubanné 2023/2022 certifié bio. 4 roues étroites.
✆ 06 75 04 74 08

Propriété

42 - Vous cherchez à transmettre votre exploitation agricole, je suis spécialisé dans les transmissions et recherches d'associés. Contactez Frédéric coordinateur Eloi
✆ 06 52 54 05 36

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

39 - Surface importante de foncier à transmettre, prairie permanente, bon DPB. Région Lons le Saunier. Ecrire au journal : Le Jura Agricole et Rural - BP 420 - 39006 Lons le Saunier, qui transmettra.
✆ 03 84 43 03 99

Location

Autres

73 - Loue gîte en Savoie 70 m2, état neuf 2 chambres 600 euros semaine. 1036 Route de Curienne, La Boisserette, 73190 St Jeoire Prieuré.
✆ 06 83 78 51 30

15 - Loue 2 gites à la ferme 2 ou 5 pers. 210 à 350euros/sem. Entre Aurillac et Figeac.
✆ 06 45 13 44 89

88 - Hautes Vosges exploit retraité loue gîte 6 pers. Race vosgienne. Transfo fermière.
✆ 06 76 29 10 42

Emploi

Offre

01 - Cherche jeune dynamique (enfant d'agriculteur bienvenu) pour saison paille (juillet), nourri, logé. Permis VL indispensable.
✆ 06 68 93 44 60

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD — MEMBRE DU ALLIANCE BFC — Horma Nat

Gamm vert

RESPONSABLE RAYON VÉGÉTAL (H/F)
CDI – BEAUNE (21)

Missions principales :
- Accueil et conseil auprès des clients
- Vente, rangement des produits, gestion des stocks
- Tenue de la caisse

Profil recherché :
- Formation végétale type **BTA**, **BTS Horticole**
- Maitrise des techniques de vente
- Idéalement **expérience de 1 à 2 ans** sur un poste similaire

Poste en contrat **CDI temps plein** à pourvoir dès que possible.

Merci de faire parvenir votre candidature via notre site carrière : alliancebfc.softy.pro

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/ Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel …). Poste en CDD (du 24/04/2023 au 31/10/2023) qui peut déboucher sur un CDI – 35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,69€ brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Recrute ouvrier qualifié dans notre ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande à Nohant en Gout à l'est de Bourges (18). Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. Vous aimez le travail en équipe. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. Poste à pourvoir selon disponibilité. CDI après essai. Salaire selon compétences avérées.
✆ CV + lettre :
gedesmoulins18@gmail.com ou
06 88 12 72 11

SICAREV COOP — ÉLEVEUR DE GOÛT

recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :

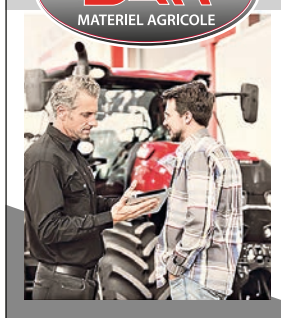
1 TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f – CDI
- Réaliser, à partir d'un portefeuille commercial et en prospection sur un secteur géographique défini, les achats de bovins.
- Organiser la production afin d'en améliorer la valorisation.

Formation BAC+2 dans le domaine agricole.
Permis de conduire

1 ALTERNANT- TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f
Vous êtes attiré(e) par le monde de l'élevage et la commercialisation des animaux et vous voulez en faire votre métier. Nous vous accompagnons durant toute votre alternance (Bac +2/3) !

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

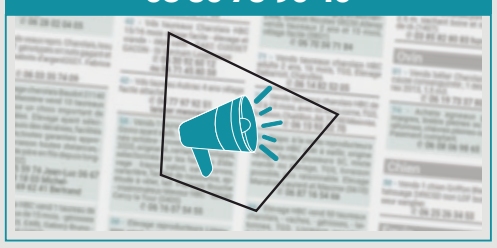
DAFP MATERIEL AGRICOLE — RECRUTE



SUR SA BASE DE VENOY (89)
- **2 commerciaux (H/F)** motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
- **1 technicien (H/F)** connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
- **1 ouvrier polyvalent (H/F)** débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40



69 - Groupement d'employeurs (créé en 2012) de 2 exploitations distante de 5km, en polyculture élevage recherche un salarié agricole sur les communes de St Clément les places et Chambost longessaigne. La première exploitation unipersonnelle est en production ovin viande (380 brebis OIF), bovins viande (20 vaches charolaises) sur une surface herbagère de 100 ha. La seconde exploitation est un GAEC de 2 associés tiers en production laitière (90 vaches montbéliardes) en salle de traite 2x8. La SAU de 100 ha (pâture, maïs, céréales) sert à l'alimentation du troupeau. Votre mission consistera à assurer l'alimentation des troupeaux, le suivi des mises bas, la traite, participer aux travaux des champs, ainsi qu'à l'activité globale des fermes. Vous travaillerez parfois en autonomie et devrez savoir prendre des décisions, mais aussi au sein de collectifs (exploitants, Cuma, entraide…). Votre sens animalier et votre motivation seront des atouts appréciés. Contrat de 35 Heures avec horaires aménageables et possibilité d'évolution. Salaire minium proposé 11,52€ brut de l'heure (niveau 2 échelon1). Première expérience acceptée. Post à pourvoir le 15/06/2023 Envoyez votre CV et lettre de motivation à : labergerie69@orange.fr Pour plus d'information :
✆ 06 30 41 28 51

71 - Recherche salarié agricole autonome, temps plein ou partiel, en CDI à Saint-Julien-de-Civry à partir du 1er/07/2023.
✆ 06 84 10 98 25

Travail à façon



Suivez-nous sur notre page Facebook

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
GRILLAGE REMPART LOURD GROS GIBIER
Rouleaux de 50 m, H 1,40 à 2,50 m,
qualité ZINCALU.
Autres grillages disponibles.
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 40

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)
✆ 06 31 23 56 01

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 17-18 mois, vêl. facile, élevage et viande, livr. assurée. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

69 - Vends jeunes reproducteurs Limousins HBL, avec ou sans gêne sans cornes.
✆ 06 71 61 73 16

69 - Elevage limousin bio vend taureau Limousin, bonne origine, très doux de 18 à 26 mois, de 2000 à 2800 €.
✆ 07 86 79 43 90

Caprin

71 - Vends troupeau 75 chèvres Saanen, 3 boucs IA, 23 chevrettes, bon niveau de prod., cse santé.
✆ 03 85 50 46 08
ou 06 24 97 19 01

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

25 - Vends chiots Beaucerons troupeaux bovins ovins portée de 8 LOF n°250 268 732 200 452 nés le 19 avril dispo fin juin.
✆ 06 42 32 43 65

25 - A V. chiots Setter Anglais LOF, nés le 20/04/23, portée de 9, mère n°250 269 811 701 326, t.b. origines, disponibles.
✆ 06 88 09 56 71

Equin

71 - Vends belles juments comtoises, PP, dressées pour la vigne ou le débardage.
✆ 06 88 59 16 46

Divers

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

Suivez-nos publications sur Instagram

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DE SIEGE DANS LE MEME RESSORT

SCI EVERYBREAD
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5, rue Mezzomerico
21490 BELLEFOND
889 335 469 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITÉ
Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
de transférer le siège social du 5, rue Mezzomerico, 21490 BELLEFOND au 22B RUE AU BOUCHET – 21000 DIJON à compter du 30/04/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Pour avis. La Gérance

AL23008418

NON DISSOLUTION

CEMAMBA
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 16 Grande rue -
Cidex 56 -
21250 CORBERON
901 692 772 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 OCTOBRE 2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL23008428

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AGENCE COMMERCIALE CHAINTREUIL DIFFUSION
Ayant pour sigle ACC DIFFUSION,
SARL, au capital de 120 000 euros,
Parc du Cap Vert,
16 Rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY
831 003 983 RCS DIJON

AGE du 17/05/2023 : Transfert du siège social au 9 Rue du Golf 21800 QUETIGNY à compter du 26.05.2023, et modification en conséquence de l'article 4 des statuts.
Pour avis, la Gérance

AL23008430

AVIS

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société de caution mutuelle coopérative
à capital variable
14, boulevard de la Trémouille -
21000 DIJON
RCS de DIJON 307 018 705

Le Conseil d'Administration du 25/05/2023 a pris à l'unanimité la décision suivante :
- La nomination de Madame Anne JANVIER, née le 19 juillet 1969 à Saint-Claude (39) et demeurant au 5 Fontaine Benoit – 39360 CHASSAL-MOLINGES, en tant qu'administrateur pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.
Le Conseil d'administration

AL23008438

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI SAINT PIERRE
Société civile immobilière
au capital de 44 210 euros
Siège social : 192 avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
448 024 380 RCS DIJON

PV DAU du 12/05/2023 – Modification gérance
AM : M. Saïd KEDDAH
NM : KEDDAH INVEST, SARL au capital de 3.720.000 €, 192 avenue Jean Jaurès, 21000 DIJON, RCS DIJON 920 066 545
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23008440

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

SCI DUGASE
Société civile
au capital de 1 200 euros
Siège social : 152 rue des Vieilles Vignes
21600 LONGVIC
832 976 617 RCS DIJON

Suivant délibération du 27/03/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 152 rue des Vieilles Vignes 21600 LONGVIC au 13 impasse Girard de Propiac 21000 DIJON à compter du 27/03/2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis, la gérance

AL23008450

Marion HUBERT
AVOCAT
Fiscalité & Droit des Affaires
521, rue G. Mélies
@7center - L'Alfa 521 - 34000 MONTPELLIER
☎ 04.11.93.70.80 - 🖷 09.72.64.58.61

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SWEETY
société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 €
siège social : 280, place de l'Epi
34280 LA GRANDE MOTTE
891 600 835 RCS MONTPELLIER

Suivant un PV du 06/06/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 5, rue Françoise Giroud, 21600 LONGVIC à compter de cette date. Gérant : Khalid BELLAMLIK, demeurant 5 rue Françoise Giroud – 21600 LONGVIC. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Inscription modificative aux RCS de MONTPELLIER et DIJON.

AL23008455

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI BK DIJON
Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : 192 avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
819 605 312 RCS DIJON

PV DAU du 12/05/2023 – Modification gérance
AM : M. Saïd KEDDAH
NM : KEDDAH INVEST, SARL au capital de 3.720.000 €, 192 avenue Jean Jaurès, 21000 DIJON, RCS DIJON 920 066 545
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23008463

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

OUVERTURE MINUTE
SARL au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 5B rue Armand Thibaut,
21600 LONGVIC
803 619 204 RCS DIJON

L'associé unique par décisions du 08/06/2023, a décidé de transférer, à compter de ce même jour, le siège social du 5B rue Armand Thibaut, 21600 LONGVIC au 35 rue Jeannin, 21000 DIJON et de modifier l'art. 4 des statuts en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL23008480

ADMINISTRATEURS

Les associés de la SICAGEMAC ont élu lors de l'Assemblée générale du 1er juin 2023, les Administrateurs suivants :
Sylvain DAMERON
Bastien DENISE
Jean François DUCROT
Fabien LOISY

AL23008509

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

JAVICLA
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 6 place Monge
& 1 rue Pierre Joigneaux -
21340 NOLAY
848 259 800 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 09/06/2023 :
Monsieur Patrice COUPRY, demeurant 6 place Monge & 1 rue Pierre Joigneaux - 21340 NOLAY, a été nommé en qualité de Président, et seul dirigeant, en remplacement de Madame Virginie ROSSIGNOL, démissionnaire de ses fonctions de Présidente et de Monsieur Jacques ROSSIGNOL démissionnaire de ses fonctions de Directeur général.
POUR AVIS. Le Président

AL23008484

AVIS DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

SRTP 21
Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000 euros -
Siège social : 16 rue Jean de Loisy –
21310 ARCEAU –
RCS DIJON 951 740 505

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 9 juin 2023 à ARCEAU, il a été décidé de la modification de l'objet comme suit :
Ancienne rédaction de l'objet social : Le terrassement, l'assainissement, le raccordement, l'aménagement de terrains
Nouvelle rédaction de l'objet social : Commercialisation de piscines, accessoires de piscines, spas, matériel d'arrosage et tous autres produits d'équipement ou de loisirs pour la maison et le jardin et accessoirement, terrassement, assainissement, raccordement, et l'aménagement de terrains,
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis et mention.

AL23008487

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

PASS RH. SAS au capital de 10 000 euros. Siège social : 13 Rue Paul Langevin, 21300 CHENOVE. 917 969 164 RCS DIJON. L'AGE réunie le 01/12/2022 a décidé : - d'étendre l'objet social à l'exercice de la profession d'expert-comptable et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts modifiés comme suit : L'exercice de la profession d'Expert-Comptable, telle que définie par l'Ordonnance du 19 septembre 1945 et telle qu'elle pourrait l'être par tous textes législatifs ultérieurs ; Toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à son objet social dans les conditions fixées par les textes législatifs et règlementaires ; L'établissement de bulletins de paie, des charges sociales et des obligations déclaratives ; Toutes prestations de services et réalisation de missions dans le domaine social et des ressources humaines (l'assistance en matière de gestion des ressources humaines et/ou de management) ; Le coaching, la réalisation de prestations de formation, et l'organisation d'événements et de manifestations se rattachant à ces activités ; Prestations administratives et de secrétariat ; - de remplacer à compter du 01/12/2022 la dénomination sociale «PASS RH» par «LE PASS RH» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ; - de nommer la Société EPITHAC, société à responsabilité limitée au capital de 585 000 euros, dont le siège social est 7 rue de la vigne au Loup 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, immatriculée au RCS sous le n° 531 921 633, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Mme Sophie CHATENET, démissionnaire. L'article 40 des statuts a été modifié et le nom de Mme Sophie CHATENET a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer ; a pris acte de la démission de la Société EPITHAC de ses fonctions de Directrice Générale et décide de ne pas procéder à son remplacement. POUR AVIS. Le Président

AL23008498

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

EDITAL
SCI au capital de 1000 €,
Siège : 7 rue de la Riotte,
21270 SOISSONS-SUR-NACEY
517677878 RCS Dijon.

Au vu de l'AGE du 23/11/2022, Mme Edith CREUILLENET, 5B, rue du Puits Gras à PONCEY LES ATHEE (21130) exerce désormais seule les fonctions de gérant sans limitation de durée suite au décès de M. Alain AMIOT, cogérant. Mention RCS Dijon.

AL23008510

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

HID HOTEL
SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 Rue de Beauregard
21600 LONGVIC
913 868 097 RCS DIJON

Selon délibération du 24/5/2023, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de création, acquisition, gestion, administration et exploitation de tout fonds de commerce d'hôtel avec restauration traditionnelle, débit de boissons et toutes activités annexes et connexes aux secteurs café-hôtellerie-restauration et de modifier en conséquence l'art. 2 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23008513

// GÉRANCE

CONSEIL Avocat

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

COTE JARDIN & FORET
Société par actions simplifiée au capital de 15 000 €
ZA AU BAS DES COMBETS 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE
RCS DIJON N°450 508 437

Suivant ASSP en date du 23/05/2023 enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1 le 31/05/2023, dossier 2023 00026833, référence 2104P01 2023 A 01507, la société COTE JARDIN & FORET, SASU au capital de 15 000 €, RCS DIJON N°450 508 437, dont le siège social est ZA AU BAS DES COMBETS 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE, a cédé son fonds de commerce d'achat, vente, réparation et maintenance de produits destinés à la motoculture, au jardin et à la forêt exploité à la même adresse, à la SARL JKC au capital de 91 000 €, RCS DIJON N°914 829 858, dont le siège social est 20 rue des Murgers 21300 CHENOVE, moyennant le prix de 100 000 € réparti de la façon suivante :
- éléments incorporels 53 000 €
- éléments corporels 47 000 €
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 22 mai 2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 (DIX) jours de la dernière en date des publications légales, à la SARL 2T CONSEIL AVOCAT sise 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Pour avis

AL23008462

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Selon acte SSP du 16.05.2023 TOTALENERGIES MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti un contrat de location-gérance du 01.07.2023 au 30.06.2026, sans tacite reconduction à la SARL BILLION-MACHADO au capital de 8 000 euros, avec siège social 88 Boulevard de Troyes - 21240 TALANT, immatriculée au RCS de DIJON, sous le n° 953 119 567, portant sur un second fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS CHARTREUX sis 4 Avenue Albert 1er - 21000 DIJON.

AL23008504

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 545 22 M0001 D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE de SAINTE-COLOMBE sur-SEINE (21)
Par arrêté préfectoral n° 676 du 05/06/2023, est organisée du **03/07/2023, à 09 h 00, au 04/08/2023, à 17 h 00 inclus, soit 33 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 13,08 MWc sur le territoire de la commune de Sainte-Colombe-sur-Seine,déposée par la société ENERGIE SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 26 mai 2023 ;
est consultable :
• sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 9 h 00 à 12 h 00
• sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/4705
• sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à16h00
• sur le site internet de la préfecture, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: **https://www.cote-dor.gouv.fr/enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-r3608.html**
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine (21).
• Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **04/08/2023, avant 17h00** par voie postale en mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-4705@registre-dematerialise.fr
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé **(https://www.registre-dematerialise.fr/4705)** pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place.
M. Georges LECLERCQ, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, **en mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
• Lundi 3 juillet 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
• Jeudi 20 juillet 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
• Samedi 29 juillet 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
• Vendredi 4 août 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
M. Antonio TINELLI, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. LUCAS Bertrand
(Société WPD)
14bis, rue du Chapeau Rouge
21000 DIJON
Tél. : 06 75 48 68 66
b.lucas@wpd.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr/enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-r3608.html
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;
Florence LAUBIER

AL23008406

// DIVERS

AVIS

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE ARTISANALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE «SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE»
Societe coopérative de caution mutuelle à capital variable
14, Boulevard de la Tremouille - Dijon - RCS 307 018 705
COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Arrêté au 31.12.22

Intérêts et produits assimilés N-1 0,00 N 16 504,08
Revenus des titres à revenu variable N-1 132,24 N 157,42
Commissions (produits) N-1 800 881,50 N 784 963,61
Commissions (charges) N-1 0,00 N 0,00
PRODUIT NET BANCAIRE **N-1 801 013,74 N 801 625,11**
Charges générales d'exploitation N-1 -136 333,81 N -138 280,20
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION **N-1 664 679,93 N 663 344,91**
Coût du risque N-1 -347 872,87 N -640 679,29
RESULTAT D'EXPLOITATION **N-1 316 807,06 N 22 665,62**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT **N-1 316 807,06 N 22 665,62**
Résultat exceptionnel N-1 6 457,01 N 669,54
Impôt sur le bénéfice N-1 -161 520,00 N -23 999,72
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées N-1 0,00 N 0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE **N-1 161 744,07 N -664,56**
BILAN PUBLIABLE Arrêté au 31.12.22
ACTIF
Créances sur les établissements de crédit N-1 6 656 735,79 N 6 200 790,36
Opérations avec la clientèle N-1 5 169 956,83 N 5 461 893,14
Actions et autres titres à revenu variable N-1 0,00 N 0,00
Participations et autres titres détenus à long terme N-1 12 109,50 N 12 109,50
Autres actifs N-1 34 451,57 N 30 778,49
Comptes de régularisation N-1 0,00 N 0,00
TOTAL DE L'ACTIF **N-1 11 873 253,69 N 11 705 571,49**
PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits N-1 1 095 430,42 N 928 047,81
Autres passifs N-1 161 520,00 N 24 000,00
Comptes de régularisation N-1 1 114 643,07 N 1 171 618,30
Provisions pour risques et charges N-1 4 468 537,02 N 4 321 841,96
Provisions sectorielle N-1 875 000,00 N 875 000,00
Dettes subordonnées N-1 1 982 527,67 N 2 177 555,72
Capitaux propres hors FRBG **N-1 2 175 595,51 N 2 207 507,70**
Capital souscrit N-1 1 789 510,53 N 1 822 087,28
Prime d'émission N-1 371 855,22 N 371 855,22
Réserves N-1 218 242,46 N 218 242,46
Provisions réglementées N-1 0,00 N 0,00
Report à nouveau N-1 -365 756,77 N -204 012,70
Résultat de l'exercice N-1 161 744,07 N -664,56
TOTAL DU PASSIF **N-1 11 873 253,69 N 11 705 571,49**
HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle N-1 93 482 058,83 N 90 470 656,82
dont Engagements contre garantis FEI N-1 45 762 748,65 N 44 633 239,86
Le Conseil d'administration

AL23008497

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 15 août 2008, Madame Myriam Joëlle GRAS, née à DIJON (Côte d'Or) le 03 avril 1961, en son vivant Chef de service administratif, célibataire, demeurant à DIJON (21000), 2 Rue du 4 septembre, décédée à DIJON (21000) le 18/08/2023, a instituée une légataire universelle.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Martin MANGEL suivant procès-verbal en date du 26 mai 2023, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon le 01er juin 2023.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Martin MANGEL 31 Bis Rue François Mitterrand, BP 44 – 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire

AL23008467

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 12/06/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
GEVREY-CHAMBERTIN: Hangar - Urbanisme : zone Ap du PLU
14 a 49 ca
- Au prunier: AL-201[69](Z)-203[70](Z)-205[71](Z) (avec bâtiments)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 03/07/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008485

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS - DELAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 18 janvier 1991, Madame Marie Thérèse HOFFER, née à MARCILLY SUR TILLE (Côte d'Or) le 25 juin 1939, en son vivant retraitée, célibataire, demeurant à MARCILLY SUR TILLE (21120), 4 Rue du Potet, décédée à MARCILLY SUR TILLE (21120) le 10/03/2023, a instituée un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Martin MANGEL suivant procès-verbal en date du 25 avril 2023, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon le 27 avril 2023.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Martin MANGEL 31 Bis Rue François Mitterrand, BP 44 – 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire

AL23008496

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI CHAMPEAU
SCI en liquidation
au capital de 243 918,42 euros
Siège social : 1 Rue Champeau,
21000 DIJON
Siège de liquidation :
1 Rue Champ Rond, Cestres
21440 SAINT-MARTIN-DU-MONT
380 210 674 RCS DIJON

L'AGE réunie le 16/01/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Michel PIQUES, dt 1 Rue Champ Rond, Cestres - 21440 SAINT-MARTIN-DU-MONT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue Champ Rond, Cestres - 21440 SAINT-MARTIN-DU-MONT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23008412

Cabinet AECB

DISSOLUTION

ADITI
SAS en liquidation
au capital de 106 980 euros
Siège social : 18 Rue du Charmillot
21630 POMMARD
914 868 773 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mai 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Mr Mathieu KAUFMANN, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 18 Rue de Charmillot 21360 POMMARD. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Dépôts au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL23008425

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : AU TIGRE D'ASIE.
Forme : EURL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 110 Route de Dijon, 21200 BEAUNE.
821941853 RCS de Dijon
.Aux termes d'une décision en date du 8 juin 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Paul TAN demeurant 110 route de Dijon, 21200 BEAUNE et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL23008470

Les Experts Unis

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AMBROISE TOUS SERVICE
société par actions simplifiée
à associé unique
en liquidation
au capital de1 000 euros
57 Rue de l'Aigle de Meaux
21170 FRANXAULT
888 190 303 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 20/10/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Nicolas AMBROISE demeurant 57 Rue de l'Aigle de Meaux 21170 FRANXAULT, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, le liquidateur

AL23008471

CARTESIA

3 bis, rue ALbert Camus
90000 Belfort
tél : 03 84 36 90 91
www.cartesia-ec.fr

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

BRIGITTE ET SERGE
SARL en liquidation
au capital de 1.000€
Siège social : 7 rue Alexandre Nicolas,
21000 DIJON
Siège de liquidation : 5 rue Derrière l'Eglise,
90140 BOURONGNE
RCS DIJON TC 821 704 376

Madame Marion FOLACCI, associée unique,

ANNONCES LÉGALES

a, le 31 mai 2023, approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargée de son mandat de liquidateur après s'être donnée quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23008499

DISSOLUTION

SASU K'RO DEKO

Au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation :
14 avenue de la Gare
21490 RUFFEY LES ECHIREY
838 499 788 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 24/09/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 24/09/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Caroline FOURCAULT, demeurant 14 Avenue de la Gare - 21490 RUFFEY LES ECHIREY , associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23008452

CLÔTURE DE LIQUIDATION

K'RO DEKO

SASU en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation: 14 avenue de la Gare
21490 RUFFEY LES ECHIREY
838 499 788 RCS DIJON

Selon une décision du 03/04/2023, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Caroline FOURCAULT, demeurant 14 avenue de la Gare
- 21490 RUFFEY LES ECHIREY de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23008478

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MESSIGNY-ET-VANTOUX du 05/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société en nom collectif. Dénomination sociale : 2IL. Siège social : 29 Allée des hauts du bois de Grancey, 21390 MESSIGNY ET VANTOUX. Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, l'achat d'immeubles, de fonds de commerce, d'actions ou parts sociales de sociétés immobilières en vue de les revendre, la souscription, en vue de les revendre, des actions ou parts créées ou émises par les mêmes sociétés et généralement toutes opérations immobilières en qualité de marchand de biens, les opérations d'intermédiaire pour l'achat, la souscription ou la vente des immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 10 000 euros. Associés en nom : La société PAJEST, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 134 266 euros, dont le siège social est situé 21 rue Philippe de Rouvres 21110 ROUVRES EN PLAINE et la société RP Développement, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 519 728 euros, dont le siège social est situé 29 Allée les Hauts du Bois de Grancey 21380 MESSIGNY ET VANTOUX. Gérance : La société PAJEST, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 134 266 euros, gérant associé dont le siège social est situé 21 rue Philippe de Rouvres 21110 ROUVRES EN PLAINE et la société RP Développement, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 519 728 euros, gérant associé dont le siège social est situé 29 Allée les Hauts du Bois de Grancey 21380 MESSIGNY ET VANTOUX. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL23008432

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/06/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : DURSUN TRANSPORT
Forme : SASU
Capital social : 2 000 €
Siège social : 4 rue Jean Jacques Rousseau, 89300 JOIGNY
Objet social : Transport de marchandises et de déménagement
Président : M. Ismayil DURSUN demeurant 4 rue Jean Jacques Rousseau, 89300 JOIGNY
Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL23008446

TRUST INGENIERIE & CO.

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON, dénommée TRUST INGENIERIE & Co., au capital de 2.000 €, dont le siège social est à MARSANNAY-LA-COTE (21160) – 9 rue de Mazy, ayant pour objet en France comme à l'étranger : le conseil, l'étude, la conception et la réalisation, la formation et l'assistance technique ainsi que toutes autres prestations de service en matière de travaux informatiques pour tous organismes et entreprises, ainsi que de bureautique, productique, et télématique et les activités qui s'y rattachent ; l'utilisation de l'informatique et de l'information dans le domaine de la gestion ainsi que la fourniture de systèmes clés en main ; l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous matériels informatiques, de tous programmes et logiciels ; la création, l'achat, la vente, la location, la distribution, la fabrication, par tous moyens, de services et de matériels de télécommunication et de transmission de données, ainsi que toute activité de conseil dans ces domaines ; l'organisation et la réalisation de manifestations ou d'événements de toute nature, professionnels ou institutionnels, séminaires, congrès, journées d'études, ainsi que toutes prestations de services en vue de la réalisation de tels événements ; le conseil en développement commercial et en stratégie commerciale ; la gestion de site internet et/ou intranet des entreprises : de leur conception, au développement et/ou à la supervision des applications, jusqu'à la gestion de leur contenu éditorial et de leur animation en tant que webmaster. Si la société vient à comprendre plusieurs associés, les actions se transmettent librement entre associés et les cessions ou transmissions d'actions à toute autre personne même entre conjoints, entre ascendants et descendants, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. La première Présidente est Madame Sihem FELLOUS, demeurant à MARSANNAY-LA-COTE (21160) – 9 rue de Mazy, désignée statutairement pour une durée illimitée. Pour avis.

AL23008456

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 06 juin 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : EJM GESTION
FORME : société par actions simplifiée
CAPITAL : 14.805.100,00 euros
APPORT EN NUMERAIRE : 100,00 euros
APPORT EN NATURE : Madame Julie MARTIN a fait apport à la Société EJM GESTION de 3.500 actions en pleine propriété pour un montant de 14.805.000,00 euros qu'elle détient dans la SA ROGER MARTIN (016 450 157 RCS DIJON).
SIEGE : 4 avenue Jean Bertin, Parc Technologique, 21000 DIJON
OBJET : Acquisition et gestion de titres de participation de toutes valeurs mobilières et immobilières ; Fonctions de direction ou d'administration des sociétés filiales ; Prise de tous intérêts et de participations par tous moyens dans toutes sociétés existantes ou à créer ; animation de filiales ; études et montages de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales ; consulting et formation.
PRESIDENT : Madame Julie MARTIN demeurant 107 rue Vendôme, 69006 LYON.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
AGREMENT : la cession de titres de capital et de valeurs mobilières entre associés, entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, partenaires pacsés, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé est libre dans tous les autres cas elle est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT : Madame Julie MARTIN demeurant 107 rue Vendôme, 69006 LYON.
ENREGISTREMENT : Cet acte a été enregistré auprès de la recette des impôts de DIJON, sous le numéro dossier 2023 00028778, référence 2104P01 2023 A 01597 le 09 juin 2023 préalablement à la présente publicité.

AL23008506

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 Avril 2023 il a été constitué une société en nom collectif.
Dénomination sociale : SNC VOUETTE SERVICE AGRICOLE.
Forme : Société en nom collectif.
Objet : Prestations de travaux agricoles et négoce de paille et de foins
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 3 lieu-dit Les Colins – 89330 SAINT LOUP D'ORDON.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérants et associés indéfiniment et solidairement responsables : M. Sylvain VOUETTE demeurant 3 lieu-dit Les Colins – 89330 SAINT LOUP D'ORDON,
M. Valentin VOUETTE demeurant 3 lieu-dit Les Colins – 89330 SAINT LOUP D'ORDON,
M. Benjamin VOUETTE demeurant 3 lieu-dit Les Colins – 89330 SAINT LOUP D'ORDON
M. Corentin VOUETTE demeurant 3 lieu-dit Les Colins – 89330 SAINT LOUP D'ORDON
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

AL23008505

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VILLE A JOIE

SAS au capital de 5000 €
Siège social :
15 BD DE BROSSES 21000 Dijon
892 793 720 RCS de Dijon

Le 01/05/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 96 route de l'Allier 58240 Livry, à compter du 01/05/2022.
Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL23008417

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

DOMISYL

Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : CORBIGNY (Nièvre)
20, avenue Saint Jean
RCS NEVERS : 811 628 189

Assemblée Générale à Caractère Mixte du 01/06/2023
Date d'effet : 01/06/2023
PRESIDENT :
Ancienne mention :
- Monsieur Dominique LACAILLE demeurant à BARLIEU (Cher) -Les Oiseaux
Nouvelle mention :
- Monsieur Nicolas DEVILLECHAISE demeurant à NOLAY (Nièvre)- 1 route de la Grange Neuve, Le Grand Rigny,
DIRECTEUR GENERAL
Nouvelle mention :
- Madame Nadège MOUGEL demeurant à NOLAY (Nièvre) - 1 route de la Grange Neuve, Le Grand Rigny,
Pour avis et insertion

AL23008433

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ETS PLUMERAND
Société par Actions Simplifiée
au capital de 15 244.90 €
Siège social : 38, avenue du Stand
58000 NEVERS
388 008 955 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 07/06/2023 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Président :
- ancienne mention : Mme Béatrix PLUMERAND
- nouvelle mention : la société S.O.N.I.M.A.C. sise à NEVERS (58) – 11, rue Georges Dufaud – ZI NEVERS SAINT ELOI (339 914 590 RCS NEVERS)

AL23008464

TRANSFORMATION

STEPHANE BERTHELOT TRANSPORTS

SARL au capital de 6 300 euros
Siège social : 4 rue Roland Vailin
58240 ST PIERRE LE MOUTIER
822267167 RCS NEVERS

Le 31/05/2023, l'associé unique a décidé :
- Transformation de la société :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Stéphane BERTHELOT, demeurant 4, rue Roland Vailin -58240 ST PIERRE LE MOUTIER
- Modification de l'objet social :
Ancienne mention :
- toute activité de transport public routier de toute nature, marchandises, messagerie, lot, au moyen de véhicules de moins de 3,5 tonnes,
- toute activité de location de véhicules avec ou sans chauffeur de moins de 3,5 tonnes,
- la location de véhicules industriels,
Nouvelle mention :
- la propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens immobiliers et de participation dans toutes sociétés,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
- Modification dénomination sociale :
Ancienne mention : « STEPHANE BERTHELOT TRANSPORTS »
Nouvelle mention : « BERTHELOT. S.V ».
Pour avis

AL23008466

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

TRANSFORMATION

ETABLISSEMENTS SIMONNEAU

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 276.000 euros
Siège social : 80, avenue du 85e
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
621 880 012 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 05 mai 2023 a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour. Il en résulte les modifications suivantes à publier :
Anciennes mentions
Forme : Société Anonyme
Administrateurs :
M. Philippe SIMONNEAU dt 739 chemin des Sausses - 06640 SAINT JEANNET
M. Pierre SIMONNEAU dt 31 rue Parmentier – 18000 BOURGES
La Société PHILIPPE SIMONNEAU HOLDING 1760 route d'Orléans – 18230 SAINT-DOULCHARD
Président Directeur Général : M. Philippe SIMONNEAU
Conditions d'admission aux assemblées : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions dès lors qu'elles sont libérées et inscrites à son nom cinq jours au moins avant la date de la réunion.
Clause d'Agrément : La transmission d'actions est libre entre actionnaires au profit du conjoint, d'un ascendant, d'un descendant de l'actionnaire titulaire des actions à transmettre. Toute autre transmission doit être autorisée par le conseil d'administration.
Nouvelles mentions
Forme : Société par Actions Simplifiée
Présidente : La société PHILIPPE SIMONNEAU HOLDING 1760 route d'Orléans – 18230 SAINT- DOULCHARD, immatriculée 423 197 615 RCS BOURGES
Conditions d'admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.
Clause d'Agrément : Toute transmissions de titres de capital quel qu'en soit le cessionnaire sauf s'il est déjà associé est soumise à l'agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire des associés
Le dépôt des pièces sera effectué au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Présidente,
PHILIPPE SIMONNEAU HOLDING

AL23008474

MODIFICATION DU CAPITAL

MARIETTE

Société civile au capital de 1 480 €
Siège social : 37 Rue Saint-Martin
58000 NEVERS
524 449 923 RCS NEVERS

Par décisions unanimes des associés en date du 5/04/2023, le capital social a été augmenté d'un montant de 140 euros, pour être porté 1 620 euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL23008476

MODIFICATION DU CAPITAL

PIERRETTE

SPFPLRL au capital de 443 124 €
Siège social : 37 rue Saint Martin
58000 NEVERS
839 811 973 RCS NEVERS

Par acte du 5/04/2023, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 100 710 euros pour le porter à 543 834 euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL23008481

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NICALUMAEL
Société Civile au capital de 1 200 €
Ancien siège social : 18, rue des Résistants - Villatte - 58400 VARENNES LES NARCY
Nouveau siège social : 576, rue du Docteur Jean Pidoux – 58320 POUGUES LES EAUX
851 502 526 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 06/01/2023, la Gérance a décidé de transférer à compter rétroactivement du 1er janvier 2023 le siège social de VARENNES LES NARCY (58) – 18, rue des Résistants – Vilatte à POUGUES LES EAUX (58) – 576, rue du Docteur Jean Pidoux et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL23008479

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DE DEVAY
N° d'agrément : 58-314
RCS NEVERS 335 244 315
MODIFICATION
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DE DEVAY » à Devay, réunie le 31 Mars 2023, a décidé
- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 Février 2020,
- de transférer son siège social de Les Plots – 58300 DEVAY à 12 rue des taupes – 58300 DEVAY.
Le Président de la CUMA

AL23008482

MODIFICATION DU CAPITAL

LOSANJE

SAS au capital de 15000 €
Siège social : 11 rue Antoine Desforges
58000 Nevers
887 845 485 RCS de Nevers

Le 28/04/2023, suivant DUA du 17/04/2023, le président a décidé d'augmenter le capital social en le portant de 15000 euros, à 22000 euros
Mention au RCS de Nevers

AL23008514

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DES LYS

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 30 Route des Feuillats
58300 DECIZE
423 130 293 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 30 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 30 Route des Feuillats - 58300 DECIZE au 104 Route Nationale - 58300 ST LEGER DES VIGNES à compter de ce même jour, et de modifier les statuts en conséquence.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL23008516

// GÉRANCE

AVIS

ASSP en date du 31.05.2023, enregistré au SPFE de NEVERS le 02/06/2023, Dossier 2023 00011289, référence 5804P01 2023 A 00409. Thierry SIAUX, dt 113 et 115 Route de Lyon 58000 CHALLUY, a cédé à la Société O DELICES DE THIBAULT, SARL immatriculée au RCS de NEVERS, sous le n°951 904 820, représentée par Thibault PASSUELLO, gérant associé, un fonds artisanal de boulangerie, pâtisserie sis 113 Route de Lyon 58000 CHALLUY moyennant le prix de 330 000 euros. L'Acquéreur a la pleine propriété du fonds artisanal le 31.05.2023 et la jouissance par la prise de possession réelle et effective le 01.06.2023. Mention en sera faite au RCS de NEVERS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité par acte extra-judiciaire et pour toutes correspondances, au cabinet d'Avocats FIDUCIAL SOFIRAL, 12 Rue Lamartine 58000 NEVERS.
Pour avis

AL23008423

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte en date du 01/04/23 à GACOGNE, la commune de GACOGNE, représentée par son Maire Monsieur Christophe GAGNEPAIN a donné en location-gérance à la société 3DB, SARL au capital de 1 000 euros dont le siège social est à GACOGNE - 58140 - 8 Place André Vecten, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 950 926 642, représentée par Madame Delphine BORGHERO et Monsieur David DOUCET, co-gérants, un fonds de commerce de restauration et bar sis et exploité GACOGNE - 58140 - 8 Place André Vecten - Le Bourg, pour une durée de 3 ans à compter du 01/04/2023, renouvelable p par période d'une année.
Pour avis

AL23008488

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe
AUTRES GREFFES
Par jugement du Tribunal de Commerce de Rennes en date du 3 mai 2023 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :
SAS L3P
Adresse du siège : 5 Rue de la Hautière Zone Artisanale de la Hautière 35590 L'Hermitage
RCS RENNES / NEVERS : 843 908 021
Activité : Commerce de détail de marchandises neuves en tout genre et de toute provenance
Date de cessation des paiements le 01/04/2023, désignant conjointement comme administrateurs judiciaires la SELARL GAUTIER & Associés prise en la personne de Me Sophie GAUTIER, 111 bd de Lattre de Tassigny 35000 RENNES et la SELARL 2M & associés, prise en la personne de Me Carole MARTINEZ, 22 rue de l'Arcade, 75008 PARIS, avec pour mission : d'assister le débiteur concernant les actes de gestions, et désignant conjointement comme mandataires judiciaires : la SELARL DAVID-GOIC & Associés, prise en la personne de Me Isabelle GOIC, 39 rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 RENNES CEDEX, et la SELARL ATHENA prise en la personne de Maître Charlotte THIRION, 20 Bd d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 RENNES, et ouvrant une période d'observation expirant le 03/11/2023.
Les déclarations des créances sont à déposer aux mandataires judiciaires dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

AL23008502

SELARL OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS
Me Valérie CLERGET
37 Avenue du Maréchal Leclerc
58400 LA CHARITE SUR LOIRE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 19 juillet 2021, M. Jacques CALVI, dt à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS (58350) 10 rue de la Scierie, né à DECIZE (58300), le 22 juillet 1959, célibataire, décédé à NEVERS (58000), le 10 août 2021, a consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Me Valérie CLERGET, Notaire Associée de la SELARL « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, le 6 juin 2023, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de saisine.
Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE, référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL23008441

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL BOUCHER HENRY

en liquidation
Société civile au capital de 66 757,42 euros
Siège de liquidation : «Les Quatre Fenêtres»
58240 LUTHENAY UXELOUP
RCS NEVERS - N° 394 740 914

L'AGE réunie le 15 mai 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2022, déchargé M. Gilles BOUCHER, demeurant à « Les Quatre Fenêtres « - 58240 LUTHENAY UXELOUP, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL23008424

DISSOLUTION

PIZZA STORY
Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 500 €
Siège social : 20, Avenue du 14 Juillet - 58300 DECIZE
834 090 920 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 31/12/2022 l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Fouad AATILLAH dt à DECIZE (58) - 17, Avenue Jean Moulin a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23008447

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DU 7 RUE DES MORINS

Société civile en liquidation
Au capital de 153 973,51 euros
Siège social : 2685 avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
Siège de liquidation :
2685 Avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
330 684 671 RCS NEVERS

Le 28/02/2023, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 28/02/2023.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL23008469

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée générale du 02/06/2023 de la société LE LOU GRANI, SARL en liquidation au capital de 100 € ayant son siège 359 Quai de Loire, 58450 NEUVY SUR LOIRE, RCS NEVERS, a approuvé les comptes de la liquidation, prononcé en conséquence la clôture de cette liquidation et mis fin au mandat du liquidateur. La radiation de l'immatriculation se fera au RCS de NEVERS. Pour avis : Jean GUILLEMIN, liquidateur.

AL23008475

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI BLANVILLAIN - LESDEMA

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1.000 euros
Siège de liquidation : 23 rue des Chèvres
58180 MARZY
492 699 848 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2023 a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Pascal LESDEMA dt 23 rue des Chèvres – 58180 MARZY de son mandat de liquidateur.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, P. LESDEMA

AL23008501

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL MAILLARD JEAN LUC

Société civile en liquidation
au capital de 60 105 euros
Siège social : Route de Montambert
58250 FOURS
330 813 981 RCS NEVERS
Siège de la liquidation :
Route de Montambert
58250 FOURS
330 813 981 RCS NEVERS

Suivant décision du 31/12/22, l'associé unique a, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Jean Luc MAILLARD demeurant Route de Montambert 58250 FOURS, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation en date du 31/12/22. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation est effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur

AL23008517

ANNONCES LÉGALES

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : AGENCE BORDIER ARCHITECTE ; Forme sociale : SELARL d'Architecture à associé unique ; Siège Social : 23, Boulevard de la République - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE ; Objet social : exercice en commun par les membres de la société de la profession d'architecte ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : M. Sébastien BORDIER dt à SAINT VERAIN (58) - Le Bois de l'Ane ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL23008405

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 02.06.2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée :
Dénomination sociale : SAS AFC
Capital social : 4 000 euros
Siège social : CHEZ DUREAU 58160 SAINT OUEN SUR LOIRE
Objet : toute activité liée à la production, la distribution, la vente et la promotion de l'électricité d'origine renouvelable ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; Président : Agnès JOLY demeurant Chez Dureau – 58160 SAINT-OUEN-SUR-LOIRE,
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins
Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Les cessions d'actions entre associés sont libres. Dans les autres cas, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23008431

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI DU VERNAY au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine familial immobilier et de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est situé Champ de Pierre – Le Vernay - 58000 CHALLUY. Les gérants sont M. Gilles BONGARD et Mme Jocelyne BONGARD demeurant Champ de Pierre – Le Vernay - 58000 CHALLUY. Les cessions et transmissions de parts sociales sauf celles intervenant entre associés sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.
Pour avis, la gérance

AL23008439

CONSTITUTION

Dénomination : MACONNERIE DE NIEVRE
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Siège social : 47 bis rue Henri Bouquillard 58000 NEVERS
Objet social : MACONNERIE, RAVALEMENT, PLAQUE AU PLATRE, CARRELAGE
Durée de la société : 99 ans
Capital social : 1000 eurosuros
Président : Madame ALTIN née AKER Dilek demeurant 6 rue du Coblence 58000 NEVERS
Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix
Cession d'agrément : cession libre
Suivant acte sous seing privé du 02/06/2023
L'immatriculation sera faite au RCS de NEVERS (58)

AL23008449

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP signé électroniquement en date du 07/06/2023, il a été constitué une SARL dénommée:
AU CAFE SUSPENDU
Objet social : - l'exploitation de toute activité de café culturel, restauration, brasserie, bar, salon de thé (avec ou sans vente de boissons alcoolisées); - la vente à emporter de boissons alcoolisées (soit toute la journée soit seulement entre 8 heures et 22 heures) ou non alcoolisées ; - la promotion et l'organisation de toute manifestation culturelle ou évènementielle (spectacles, exposition, réception, cérémonie, animation de quelque nature...), y compris la location de salle ou autre lieu réceptif ; la vente de tous produits et/ou la réalisation de toutes prestations permettant la diffusion de la culture sous toutes ses formes.
Siège social : 1, quai Clémenceau et 2, rue du Pont 58400 LA-CHARITE-SUR-LOIRE
Capital : 5 000 euros
Gérance : Mme Marie MAUSSANG demeurant 20 bis route d'Antibes, 58400 MESVES-SUR-LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL23008451

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07 juin 2023, il a été constitué une SARL dénommée : « CLAMCO ».
Nom Commercial : « LA COUSCOUSSIERE »
Capital : 2 000 €uros
Siège social : 18 Avenue de la République, 58500 CLAMECY
Objet social :
RESTAURATION TRADITIONNELLE ET RAPIDE – TRAITEUR, SPECIALITES FRANÇAISE ET ORIENTALES, SALON DE THE, vente directe et indirecte, de tous produits liés à l'activité de restauration ainsi que tous conseils et formations en prestations de services et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Début d'activité : 01 JUILLET 2023
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés
Gérance : .Mr BOUZGUER Chérif, demeurant 13 rue du Père Talvas à CLICHY 92
Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de NEVERS
Le Gérant

AL23008486

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (Nièvre), le 8 juin 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Dénomination : SCI PRESUMEY. Siège social : VARENNES-VAUZELLES (58640), 48, route de Foncelin. Durée : 99 années. Capital social : DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (2.200,00 EUR). toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Premiers gérants : Monsieur Mathieu Edmond Roger PRESUMEY et Mademoiselle Morgane Sabrina DUPLAIX, demeurant 48, route de Foncelin - 58640 VARENNES VAUZELLES. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Le Notaire.

AL23008503

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 2 juin 2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : THE MEDIAN GROUP
SIEGE SOCIAL : 11B Faubourg de Lyon, NEVERS (Nièvre)
OBJET : Le conseil en matière de stratégie et de communication ; Toutes activités de publicité et communication ainsi que toutes activités connexes ; Toutes activité de création graphique et de production vidéo, audio et 3D en sous-traitance ou non ; Toute activité de vente de services et produits sur internet ; L'activité d'apporteur d'affaire, d'intermédiaire et de gestion des affaires, la mise en relation entre clients et artistes créateurs indépendants pour la réalisation de créations graphiques et de production vidéo et 3D ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 1 000 euros
PRESIDENT : M. Marc-Aurèle DI DIO, demeurant 11B Faubourg de Lyon, NEVERS (Nièvre),
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS
Pour avis, le Président

AL23008515

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS FONCTIONS ADMINISTRATEURS

UNION DE SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES
SA au capital de 200 Euros
Sentier de la fontaine Route de noyers,
89310 Nitry
804 071 553 R.C.S. Auxerre
Sigle : FERMES BIO.COOP

Aux termes d'un Conseil d'Administration en date du 18 janvier 2022 il a été pris acte des fonctions suivantes des administrateurs :
Monsieur JACOB CHRISTIAN Jean Gaston nommé Trésorier le 18 janvier 2022
MILLOT Guillaume Gilbert Philippe nommé secrétaire le 18 janvier 2022
Aux termes du conseil d'administration en date du 19 janvier 2023, il a été pris acte de la nomination de JACOB Christian Jean Gaston, domicilié au 33 rue du Mesnil 27930 Sacquenville en qualité de nouveau secrétaire, à compter du 19 janvier 2023 et de MILLOT Guillaume Gilbert Philippe, domicilié au 137 rue de la Grange aux Champs 88300 Rebeuville en qualité de nouveau trésorier, à compter du 19 janvier 2023.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL23008416

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

L2G OPTIQUE
SAS au capital de 163 000 €
Siège social : Centre Commercial Porte de Bourgogne
89100 SENS
751 773 326 RCS SENS
Le 28/04/2023, l'associée unique a nommé la société « FLEURY DEVELOPPEMENT », SARL au capital de 350 000 €, dont le siège social est sis à NANTEUIL LES MEAUX (77100), 13 rue Louise Michel, immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 830 386 983, en qualité de Présidente en remplacement Mme Marie-Line THIBORD, démissionnaire. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23008410

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

MARIE-LINE OPTIQUE
SAS au capital de 15 244,90 €
Siège social : 77 rue de la République
89100 SENS
950 497 263 RCS SENS

Le 28/04/2023, l'associée unique a nommé la société « FLEURY DEVELOPPEMENT », SARL au capital de 350 000 €, dont le siège social est sis à NANTEUIL LES MEAUX (77100), 13 rue Louise Michel, immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 830 386 983, en qualité de Présidente en remplacement Mme Marie-Line THIBORD, démissionnaire. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23008411

DIRECTEUR GÉNÉRAL

MY PHONE AUXERRE

SAS au capital de 500 €
38 rue d'Egleny
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 909 807 513

Suite AGE du 01/06/2023, nomination directeur général : BARAOUZ El Housseine, demeurant au 30/7 place Corot, 89000 AUXERRE, à compter de ce jour.
Mention au RCS d'AUXERRE.

AL23008413

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

CHAMPS VISION

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 € porté à 80 000 €
Siège social : Centre Commercial Le Rami - Rue de la Croix Bersan,
89290 CHAMPS SUR YONNE
844 357 053 RCS AUXERRE

Par décision du 01/06/2023, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 75 000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 5 000 euros.
Nouvelle mention : Capital social : 80 000 euros.

AL23008414

CAPITAL SOCIAL

EARL NOLET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 106 320,00 €
Siège social : Les Petits Thénards – 89150 DOMATS
394 053 078 RCS SENS

L'AGE du 15/05/2023 a décidé de réduire le capital social de 22 500 €, ce qui le ramène à 83 820 €.
Pour avis, la gérance.

AL23008426

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE DES HATES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 339 600,00 euros
Siège social : 5 chemin des Hâtes - 89800 MALIGNY
504 466 343 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 31/05/2023 prenant effet le même jour, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 509 400 € pour le porter à 849 000 € par voie d'incorporation de réserves.
Cette augmentation de capital a été réalisée par l'augmentation du montant nominal de chacune des parts sociales anciennes, le portant ainsi de la somme de 200 € à la somme de 500 €.
En conséquence, la collectivité des associés a décidé de modifier les articles 6 et 7 des statuts.
Pour avis, la gérance.

AL23008429

AVIS DE TRANSFORMATION

SARL COTE FLAM

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 184 Avenue de Sénigallia – 89100 SENS
RCS SENS 532 627 619

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1er mai 2023 l'associée unique de la société COTE FLAM a décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter de ce jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme :
Ancienne mention : société à responsabilité limitée.
Nouvelle mention : société par actions simplifiée.
Dénomination :
Ancienne mention : SARL COTE FLAM.
Nouvelle mention : COTE FLAM.
Ajout d'activités : la vente et la pose de pergolas et de vérandas.Administration :
Ancienne mention :
Monsieur Lionel CALMUS, gérant.
Madame Aurélie CALMUS, gérant.
Nouvelle mention :
La SARL REALIZE, société à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé au 184 Avenue de Sénigallia – 89100 SENS, immatriculé au RCS de SENS sous le numéro 508 044 138, représentée par ses co-gérants M. et Mme CALMUS, président.
Admission aux assemblées et droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément :
Les actions de la société peuvent être cédées librement entre les actionnaires. Elles ne peuvent être cédées au profit des conjoints, ascendants et descendants du titulaire et à des tiers étrangers à la société qu'après agrément préalable donné par décision collective prise à la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Le Président.

AL23008442

S.J.B.
Société d'Avocats

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

S.A.R.L. P.M. CARETTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 rue du Docteur Labosse - 89000 AUXERRE
820 281 079 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Perrine MARTIN de ses fonctions de co-gérante à compter du 16 septembre 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Monsieur Maxime CARETTE conserve son mandat de gérant.

AL23008445

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ZHM

SARL unipersonnelle
au capital de 10000 €
Siège Social : 1 rue renoir
89000 AUXERRE
907608640 RCS de AUXERRE

Par AGE du 31/05/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 101 RUE DE SEVRES 75006 PARIS 06, à compter du 31/05/2023. Radiation au RCS de AUXERRE et immatriculation au RCS de PARIS

AL23008458

FIDUCIAL
SOFIRAL

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MATRADON

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 4 place du Port
89600 ST FLORENTIN
907 645 998 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 9 mai 2023, l'associé unique de la société à responsabilité limitée MATRADON a décidé de transférer le siège social du 4 place du Port, 89600 ST FLORENTIN au 6 quai de Viarmes 22300 LANNION à compter du 9 mai 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23008459

AVIS DE TRANSFORMATION

SARL CALMUS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 750 euros
Siège social : 184 Avenue de Sénigallia – 89100 SENS
RCS SENS 403 069 099

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1er mai 2023 l'associé unique de la société CALMUS a décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter de ce jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme :
Ancienne mention : société à responsabilité limitée.
Nouvelle mention : société par actions simplifiée.Dénomination :
Ancienne mention : SARL CALMUS.
Nouvelle mention : CALMUS.
Ajout d'activités : la vente et la pose de pergolas et de vérandas, la vente et la pose en sous-traitance de pompes à chaleurs et de panneaux photovoltaïques.
Administration :
Ancienne mention :
Monsieur Lionel CALMUS, gérant.
Madame Aurélie CALMUS, gérant.
La SARL REALIZE, société à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé au 184 Avenue de Sénigallia – 89100 SENS, immatriculé au RCS de SENS sous le numéro 508 044 138, représentée par ses co-gérants M. et Mme CALMUS, gérant.
Nouvelle mention :
La SARL REALIZE, société à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé au 184 Avenue de Sénigallia – 89100 SENS, immatriculé au RCS de SENS sous le numéro 508 044 138, représentée par ses co-gérants M. et Mme CALMUS, président.
Admission aux assemblées et droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément :
Les actions de la société peuvent être cédées librement entre les actionnaires. Elles ne peuvent être cédées au profit des conjoints, ascendants et descendants du titulaire et à des tiers étrangers à la société qu'après agrément préalable donné par décision collective prise à la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Le Président.

AL23008465

MODIFICATION DU CAPITAL

JEAN-MAURICE DUBOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000.00 euros
Siège social : Zone Nord
La Grande Corvée
89200 AVALLON
753 941 178 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale du 31 mai 2023, il résulte que :
Le capital a été augmenté de 95 000.00 euros, pour être porté de 5 000.00 euros à 100 000.00 euros, par incorporation de réserves.
Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale de la part sociale passant de 10.00 euros à 200.00 euros sans création de parts sociales nouvelles.
L'article 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention le capital social est fixé à 5 000.00 euros
Nouvelle mention le capital social est fixé à 100 000.00 euros
Mention sera faite au RCS : Auxerre.

AL23008493

AVIS DE MODIFICATIONS

EARL ALLINDRÉ

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 39 Grand Rue
89800 FONTENAY PRES CHABLIS
418 123 253 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique, il a été décidé :
– de transformer l'Exploitation agricole à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société à Responsabilité Limitée, avec effet au 1er avril 2023,
– de modifier la dénomination de la société qui sera désormais : SARL ALLINDRÉ,
– d'ajouter les activités de « prestations de travaux agricoles et location de matériels » à l'objet social,
– et de maintenir M. Jérôme ROUSSEAU aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance

AL23008507

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU STADE

SCI au capital de 26000 €
Siège social :
6 CHE de la Bastide 83320 Carqueiranne
491 313 516 RCS de Toulon

L'AGE du 30/04/2012 a décidé de :
- Transférer le siège social 6, impasse du stade 89116 La Celle-Saint-Cyr, à compter du 30/04/2012.
- Nommer Gérant M. BERINGER Philippe, demeurant 6, impasse du stade 89116 La Celle-Saint-Cyr, en remplacement de M. GRISET Jean-Luc, à compter du 30/04/2012.
Objet social : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers destinés à la gestion immobilière du patrimoine.
Durée : expire le 27/07/2105
Radiation au RCS de Toulon et réimmatriculation au RCS de Sens

AL23008511

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE À VAULT-DE-LUGNY

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023-184 du 6 juin 2023,
une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de VAULT-DE-LUGNY, lieu-dit « Les Lavières des Jaux »déposée par la SAS CPV SUN 40 (Groupe LUXEL), **sera ouverte du lundi 3 juillet 2023 (14 h) au vendredi 4 août 2023 inclus (18 h)**, soit une durée de 33jours consécutifs, à la mairie de VAULT-DE-LUGNY.
Sont désignés Mme Catherine SEMBLAT en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. Jean-Paul MONTMAYEUL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, la réponse du pétitionnaire à cet avis et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 3juillet 2023 au 4 août 2023inclus, à la mairie de VAULT-DE-LUGNY, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr(rubrique Actions de l'État / Environnement / Photovoltaïque/ Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 3 juillet 2023 au 4 août 2023à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
> soit par voie électronique :
- à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-vaultdelugny@yonne.gouv.fr
(Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne et donc visibles par tous),
> soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de VAULT-DE-LUGNY,
ou
- courrier adressé à la mairie de VAULT-DE-LUGNY (siège de l'enquête) à l'attention de la commissaire enquêtrice.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, **la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public** qui seront également consignées dans le procès-verbal :
à la mairie de VAULT-DE-LUGNY, les :
- lundi 3 juillet 2023, de 14 h à 17 h,
- mercredi 12 juillet 2023, de 15 h à 18 h,
- mercredi 26 juillet 2023, de 15 h à 18 h,
- vendredi 4 août 2023, de 15 h à 18 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de VAULT-DE-LUGNY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M.Mathieu PINCHARD, responsable du projet pour la SAS CPV SUN 40 (Groupe LUXEL) - 966 avenue Raymond Dugrand - CS 66014 - 34060 MONTPELLIER - Tél :06.71.71.53.83 - email : m.pinchard@luxel.fr

AL23008434

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89), le 8 juin 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
M. Jean Marie Joseph JOST, retraité, et Mme Claude Nicole DOUDEAU, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à GUILLON-TERRE-PLAINE (89420) 12 chemin du Château d'eau, préalablement soumis au régime de la communauté de biens réduite aux acquêts.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23008472

safer
Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUXERRE - landes et bois taillis - 92 a 89 ca - Bon boire: B-764-782-794 - De vallan - vaux: IP-12[1292] - Envers d orgelle: B-241 - La cote d or: A-1293[1] - Pains perdus: B-1476[377] - Seche bouteille: B-529-539 - zonage : zones A, A viticole, N et UH du PLU.
BRION - terre - 5 a 74 ca - L epauche: ZK-10 - zonage : zone A du PLU
CHAMPS-SUR-YONNE - verger et bois-taillis - 5 a 70 ca - Le bas de la poire: B-146-278 - zonage :zone A et Ap du PLU.
LOOZE - bois-taillis - 65 ca - Les boulins: B-47 - zonage : zone N du PLU
NAILLY - terres occupées – bois taillis - 18 ha 26 a 76 ca - Au-dessus du grand pre: YD-5(J)-5(K) - La tete rouge: C-192-193 - La val de la voie aux vach: F-888-896-919-1593[891] - Les barmites: YE-28 - Les pieges: YD-26(J)-26(K) - Les quartiers: YH-44 - zonage : RNU
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS - prés occupés et bois - 32 ha 94 a 45 ca - Champ de la varne: G-421(J)-421(K) - Champs guillon: G-585 - Fond des coques: G-420 - Grands champs de ruissotte: F-30 - La chaintre: G-153 - La creusee: F-150 - La vigne: G-395 - Le rechenat: F-305 - Les brosses: F-48-49 - Les frasses: G-276-280-281-282 - Les fresnes: G-126 - Les grands champs: F-476-477 - Les lames: G-147 - Les longues raies: G-591 - Les poyats: F-233-234 - Les quartiers: F-105-110-113-130-131-134-135-708[106] - Les roussis: F-425-428(J)-428(K) - Morbrant: G-404 - Pre signard: G-374 - Pre simon: F-57-58 - Ru des charmes: G-530 - Sous champs guillon: G-578-579 - Sous l etang: F-158 - Zonage : zones Acm-A-N du PLUi.
SAINT-VALERIEN - terres occupées – bois taillis - 7 ha 43 a 55 ca - Bois des cordeliers: E-128 - Briquemaux: C-836[584]-846[581] - Clos des terriers: ZM-62-66 - Etang de la potiere: ZO-68 - La petite noue: F-727 - Les fourneaux: C-468-473 - Les grands taillis: D-809[51] - Pres de la noue: ZO-75-129[75] - Pres des mirons: E-560-973[559] - Zonage: RNU
TANLAY :
- 3 a 23 ca – terre et bois-taillis : L aume d othe: 372ZK-100 - Les ravois: 372ZK-13 - zonage : RNU
- 14 a 89 ca – bois-taillis : Les noues: 372ZD-108-110-113-115 – zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 03/07/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008492

Notaires

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo
et 22, rue du Puits des Dames

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 6 mai 2021,
Monsieur Hacène CHERFAOUI, en son vivant Retraité, demeurant à SAINT-FLORENTIN (89600) 11 rue du Président Kennedy.
Né à AIT HELLAL - BENI DOUALA, (ALGERIE) le 25 octobre1938.
Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à AUXERRE (89000), le 10 avril 2023.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif de testament reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le 4mai

ANNONCES LÉGALES

2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Les oppositions à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL23008494

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

AUTRES GREFFES
Jugements du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 07/06/2023 prononçant la modification du plan de redressement de la **SAS ROCAMAT** 89440 Massangis (transformation et ventes de pierres). RCS Bobigny 572086577. Commissaire au plan : Me Patrick Legras de Grandcourt 99 rue Pierre Semard 93000 Bobigny.

AL23008495

Notaires

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 04/04/2014, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 09/06/2023, Madame Edith Jeanne Victoria PETIT, demeurant à JULLY (89160), 3 rue de la Mairie, veuve de Monsieur Joseph Marie Marcel ROGER, née à AVALLON (89200), le 4 juin 1929, décédée à TONNERRE(89700), le 28 avril 2021, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains du notaire chargé du règlement de la succession, savoir Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, notaire à NOYERS (89310), 65 rue Franche, dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL23008500

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DE LA GRAVIERE, EARL en liquidation au capital de 152 460 €, siège social et de liquidation : 18 Grande Rue 89700 VIVIERS, RCS AUXERRE 330 574 385, AGE du 07/03/2023 il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, déchargé M. Eric BALACEY de ses fonctions de liquidateur, à ce dernier donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblé, les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur

AL23008367

DISSOLUTION

BIOSENS
SCM au capital de 300 €
Siège social : 7, boulevard Garibaldi
89100 SENS
451 053 417 RCS SENS
Le 28/02/2028, l'associée unique a : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Pascal MELIN, demeurant à SENS (89100), 19 rue des Vieilles Etuves, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23008408

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BIOSENS
SCM en liquidation amiable au capital de 300 €
Siège social : 7, boulevard Garibaldi
89100 SENS
451 053 417 RCS SENS
Le 28/02/2023 – 14 h, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Pascal MELIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL23008409

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

EARL RENAULT

EARL au capital de 374 795,90 euros
Siège social : Ferme de la Mouillère - 89700 MOLOSMES
391 395 514 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 31 décembre 2022, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.
M. Max RENAULT, demeurant à ÉPINEUIL (Yonne), 35 route de Vaulichères, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social à MOLOSMES (Yonne), Ferme de la Mouillère, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL23008419

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

AUROLI

Société civile en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 38 rue de la République
89100 SAINT CLEMENT
Siège de liquidation : 42 rue de l'Europe
10400 NOGENT SUR SEINE
539019901 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 01/05/2023 à NOGENT SUR SEINE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Olivier THILMANY, demeurant 42 rue de l'Europe 10400 NOGENT SUR SEINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL23008427

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 10.6.2023, les associés de la société civile en liquidation SCI DES BRILLANTS au capital de 45.734,71 euros, siège social et de liquidation à JOIGNY (89300) 6, rue Aristide Briand, 424 053 155 RCS SENS, ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.5.2023, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AL23008508

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

ADFM
Société Civile Immobilière
au capital de 600,00 €
Siège social : 34 rue Pasteur
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
RCS SENS
Par acte SSP en date du 31/05/2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
ADFM
Objet social :
l'acquisition, la prise à bail sous toute forme, la propriété ou la copropriété de terrains, d' immeubles construits ou en cours de construction, ou à rénover, de tous autres biens meubles et immeubles, qui seront apportés à la société ou acquis par elle, l'aliénation de tout ou partie des biens lui appartenant, pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, la mise à disposition de tout ou partie des biens sociaux au profit de l'un des associés sur simple décision de la gérance, l'obtention de toute ouverture de crédit et facilités de caisse, avec ou sans garantie d'hypothèque, et,généralement, toutes opérations quelconques, mobilières,immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d' en faciliter la réalisation, dès lors qu' elles ne modifient pas le caractère civil de la société, notamment toutes opérations facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils sont débiteurs en raison de l'exécution des travaux de construction ou autre et ce par voie de caution hypothécaire.
Siège social : 34 rue Pasteur 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
Capital : 600 euros
Gérance :
- DS HOLDING SASU, située au 16 B rue de la Mare des Chênes,CIERREY (Eure), immatriculé au RCS de EVREUX sous le numéro950 749 226, représentée par Dilaver SAHIN, demeurant 16 B rue de la Mare des Chênes, CIERREY ;
- FS HOLDING SASU, située au 34 rue Pasteur, VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (Yonne), immatriculé au RCS de SENS sous le numéro 951 078 872, représentée par Fatih SAHIN,- demeurant 15 bis rue de la barre, MALAY LE GRAND ;
- Abdurahman SAHIN, né le 05 décembre 1972 à TOMARZA (TURQUIE), demeurant au 09 route de Marcé, MARZY.
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL23008343

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2023, il a été constitué une EARL.
Dénomination sociale : FERME DES FRELATS.
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.
Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 596 700 €.
Siège social : 4 rue des Frelats – MARCHAIS BETON 89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Biens meubles pour un montant net de 596 629,74 €.
Numéraire : 70,26 €.
Gérant : M. Eric POIRIER demeurant à 4 rue des Frelats – MARCHAIS BETON 89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles consenties entre associés qui sont libres.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL23008420

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Groupe ECOSPHERE EXPERTISE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 mai 2023, à Montereau Fault Yonne.
Dénomination : CROSS TRAINING ONE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 10 route de Misy, 89340 Villeneuve la Guyard.
Objet : L'exploitation d'un club de sport, cross fit, l'achat, la vente, la prestation de service, la location de matériels et articles de sports et de loisirs, ainsi que toutes activités liées aux loisirs et aux bien-être.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 100 euros
Gérant : Monsieur Radoine BENCHABANE, demeurant 10 route de Misy, 89340 Villeneuve la Guyard
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis.

AL23008421

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 mai 2023 à ESCAMPS (89), il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI MAISON DE LA CHAPELLE D'AVIGNEAU
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 2 000,00 euros
Siège social : 19, rue du château – AVIGNEAU – 89240 ESCAMPS
Objet : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Benjamin VECTEN demeurant 20, rue André VILDIEU – 89580 COULANGES-LA-VINEUSE
Immatriculation : RCS AUXERRE
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire
Pour avis

AL23008422

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Groupe ECOSPHERE EXPERTISE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 mai 2023, à Montereau Fault Yonne.
Dénomination : CROSS TRAINING TWO.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 10 route de Misy, 89340 Villeneuve la Guyard.
Objet : L'exploitation d'un club de sport, cross fit, l'achat, la vente, la prestation de service, la location de matériels et articles de sports et de loisirs, ainsi que toutes activités liées aux loisirs et aux bien-être.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 100 euros
Gérant : Monsieur Radoine BENCHABANE, demeurant 10 route de Misy, 89340 Villeneuve La Guyard
La société sera immatriculée au RCS Sens.
Pour avis.

AL23008443

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VINNEUF (89) du 01/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SASU
Dénomination : A.E.R. MACONNERIE
Siège : 37, rue Mirabeau, 89140 VINNEUF
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 3 000 euros
Objet : Travaux de maçonnerie, carrelage, plaquiste et, d'une manière générale, tout ce qui peut se rapporter directement ou indirectement à ces activités.
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mr Emmanuel RAGOT, domicilié 37, rue Mirabeau, 89140 VINNEUF.
La société sera immatriculée au RCS de SENS.
Pour avis :
Le Président

AL23008453

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 mai 2023 à ESCOLIVES SAINTE CAMILLE (89), il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI DE SCHODEN
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 2 000,00 euros
Siège social : 5, chemin du Saulce – 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE
Objet : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : Mme Nicole ELLEBOODE épouse DELOINCE demeurant 5, chemin du Saulce – 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE
Immatriculation : RCS AUXERRE
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire
Pour avis

AL23008457

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 06/06/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LES P'TITES BENNES ROUGES
Objet social : LOCATIONS DE BENNES A DECHETS AUX PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS
Siège social : 17 RUE PASTEUR, 89200 AVALLON
Capital : 100 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE
Gérance : Monsieur FERREIRA DA SILVA FABIO, demeurant 7 RUE DES VERGERS , 89660 MONTILLOT

AL23008468

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination EMLOU une SAS au capital de 1.000euros, siège social à AUXERRE (89000) 5, av. de Worms, objet : la vente au détail de vêtements, prêt à porter et accessoires ; achat et vente, importation et exportation de toutes marchandises de type textile ou accessoires d'habillement et de mode, et activités connexes. Il a été procédé à la nomination de Mme Maggy FOLLET épouse AVENEL demeurant à St-MAURICE-THIZOUAILLE (89110) 20 bis, rue de la Couturière en qualité de Président. Accès aux assemblées - vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : libre. La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL23008477

Notaire

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 9 juin 2023 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet, en France et à l'étranger :
Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente, ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil, ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente.
Dénomination : ALL PROPERTY INVESTMENT
Siège social : AUXERRE (89000), 11 Rue du Grand Caire.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)
Les apports sont en numéraires.Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.
En cas de pluralité d'associés, les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Le président est Madame Aurélie LESCOT demeurant à AUXERRE (89), 11 rue du Grand Caire.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL23008512

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n° | | | | |

Date d'expiration | |

SIGNATURE

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €
☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 53 €
■ pour 2 ans 106 €

TOTAL

ÉQUIPEMENT

// DÉMONSTRATION

58 Buchez présente la fenaison Kuhn dans le Morvan

La Scea du Domaine de Givry a accueilli sur ses terres de Vandenesse (58), une démonstration de fenaison Kuhn, organisée par les Ets Buchez. Grandes largeurs et nouveautés étaient présentées à une centaine de participants.



L'andaineur à tapis Merge Maxx 950 est particulièrement adapté aux fourrages fragiles.

Olivier de la Roche Aymon est à la tête de l'exploitation de 500 ha et 140 mères charolaises dont 70 % sont inscrites. 200 ha sont dédiés à l'herbe, intégrée dans les rotations de 8 ans depuis 2019. La moitié de la surface herbagère est destinée à l'engraissement des broutards et de toutes les génisses et vaches de réforme avec un chargement de seulement 1 UGB/ha. L'autre moitié est vendue en foin à d'autres éleveurs allaitants et des élevages de chevaux de course. Avec des qualités de fourrages imposées par les clients, autant dire que l'agriculteur et ses trois salariés sont attentifs à la culture et la récolte de l'herbe, mélange de légumineuses et graminées. Le matériel tient évidemment un rôle important dans cette recherche de qualité, surtout lorsque les fenêtres météo sont courtes. Le constructeur alsacien Kuhn a présenté une partie de sa gamme fenaison de grande largeur, plutôt destinée aux entrepreneurs et méthaniseurs. Le groupe de fauche FC 9330 RA de 9,30 m de large est doté d'un conditionneur à doigts. En sortie, le fourrage est réceptionné sur des tapis qui, selon le choix, regroupent l'andain au centre, ou produisent 3 andains si les tapis sont relevés. La largeur de l'andain central est réglable par une translation des tapis. Cette machine Isobus bénéficie de sa propre hydraulique.

Polyvalence dans les fourrages

Les faneuses de 8,70 m à 17,20 m deviennent plus robustes avec le nouveau rotor Optitedd. L'assiette, les bras et les fourches permettent une plus grande longévité dans les conditions intensives. Le diamètre des dents passe de 9 à 10 mm, la durée de vie est doublée, test sur banc d'essai à l'appui. À noter que le modèle 13003 T est disponible en version portée. L'andaineur à tapis Merge Maxx 950 est conçu pour évoluer dans différents types de fourrages, surtout les plus fragiles, en conservant la valeur nutritive de la récolte. Il se distingue par la présence du Windguard à rouleau qui se trouve à l'avant et en face du pick-up.

Ce dernier guide le fourrage en le remontant et alimente ainsi de façon régulière le tapis. L'andaineur à tapis est polyvalent et offre différentes possibilités de dépose de l'andain : dépose centrale, dont la largeur est réglable, dépose latérale ou bilatérale, dépose de deux andains (au centre et sur le côté). Depuis septembre dernier, un andaineur porté avant évite de rouler sur l'herbe en permettant de répartir de façon égale à droite et à gauche, le fourrage qui sera repris par l'andaineur arrière et de réaliser ainsi un andain toujours homogène.

Du côté des presses, les VB 7100 réalisent des balles rondes dans des délais raccourcis, grâce au pick-up intégral et surtout au temps d'ouverture et fermeture de la porte, annoncé à 4 secondes. Ces presses proposent la fonctionnalité brevetée i-Dense adaptant le serrage en fonction du taux d'humidité du fourrage.

// PORTES OUVERTES

89 Malécot Poirier Agri sous le signe des nouveautés

Cinq ans après le rachat des Ets Parigot et un empêchement sanitaire, Malécot Poirier Agri a organisé une journée portes ouvertes le 7 juin sur sa base de Ligny-le-Châtel, dans l'Yonne. Viticulteurs et agriculteurs ont pu découvrir quelques nouveautés et évolutions dans les gammes de matériels distribuées par la concession de Saint-Loup.

Une large exposition de matériel et une bonne ambiance, voilà comment les équipes de la concession ont accueilli les clients de la base de Ligny-le-Châtel, entre Auxerre et Tonnerre. Cette base est la 5e du groupe acquise en 2018. *« Nous voulions organiser une rencontre conviviale avec nos clients, passer du temps avec eux et les équipes dans un contexte différent du quotidien. Et en plus, nous avions le nouvel enjambeur Pellenc à leur présenter »* a justifié Étienne Pinon, directeur commercial de la concession. Effectivement, les visiteurs ont pu découvrir l'Optimum 240, lancé fin 2022. Destiné aux vignes étroites, cet automoteur compact est doté d'un moteur Perkins Stage V développant 136 CV. Le régime moteur automatique s'adapte aux besoins afin de limiter la consommation. Polyvalent, l'Optimum 240 est multifonction et peut accueillir des outils du sol toutes marques mais aussi, avec son mât avant, une prétailleuse ou une écimeuse. La pulvérisation est aussi prévue avec la possibilité d'installer une cuve ventrale et deux latérales. Trois circuits hydrauliques indépendants sont alimentés par la pompe de 150 l/min. En option, une pompe auxiliaire ajoute 30 l/min. L'utilisateur peut ainsi travailler avec plusieurs outils. La cabine déjà présente sur le modèle 340 est reprise sur ce nouvel enjambeur en position centrale, offrant une bonne visibilité sur l'avant et les porte-outils latéraux. Un écran tactile Easy Touch et le joystick Easy Drive permettent de piloter les outils et la machine. L'Optimum 240 dispose d'une voie variable hydraulique pour s'adapter aux vignes de 90 cm à 1,50 m et de trois hauteurs sous châssis ; 1,50, 1,60 et 1,75 m. La transmission offre une capacité de franchissement jusqu'à 40 % de pente.



Le nouvel enjambeur Pellenc Otimum 240 et la gamme Deutz, principaux thèmes de cette journée portes ouvertes.

Deutz : les Warriors couleur java green

Des nouveautés, il y en avait aussi du côté des tracteurs avec Deutz. Disponible sur les séries 6000, 6C, 7000 et 8000, la finition Warrior se caractérise par une multitude d'équipements : pot d'échappement chromé, siège cuir ventilé et chauffant, tapis de sol spécifique, feux full Led, écran de démarrage Warrior sur Infocentre Pro, commandes externes éclairées, climatisation automatique et d'une vitre inférieure insonorisée à l'arrière pour mieux filtrer les bruits extérieurs. Connus en version black, trois autres couleurs sont également proposées, notamment la java green, présentée à Ligny sur un 7250 TTV. Avis aux amateurs soucieux de confort et d'originalité ! Malécot Poirier Agri en a profité pour annoncer un programme de démonstration avec un tracteur disponible dans chaque base de la concession ainsi qu'une moissonneuse C7206 disponible pour des essais cet été.

L'entreprise souhaite occuper le terrain. *« Chaque année, nous organiserons un évènement majeur dans une des bases »* conclut Étienne Pinon.

Du renfort à Ligny-le-Châtel



Depuis un mois, Ramuel Autrebon a rejoint l'équipe de Ligny-le-Châtel au poste de commercial viti-viniculture. À 50 ans, cet originaire du Chablisien a déjà occupé ce poste durant 18 ans. Fin connaisseur de la viticulture icaunaise, il va donc contribuer à développer Pellenc sur le secteur. Ramuel Autrebon : 06 18 36 27 34.

LOISIRS

// FESTIVITÉS

Vos rendez-vous pour les Journées Nationales de l'Agriculture

Les 16, 17 et 18 juin, partout en France, se tiendra la 3e édition des Journées Nationales de l'Agriculture. Cette année, avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, les JNAgri seront placées sous le signe de la découverte et de l'attractivité des métiers. Plusieurs rendez-vous sont prévus en Bourgogne-Franche-Comté.

Les Journées Nationales de l'Agriculture, organisées les 16, 17 et 18 juin, sont devenues le rendez-vous privilégié et incontournable d'échanges entre le public et l'ensemble des professionnels agricoles. Elles rappellent aux consommateurs qu'avant de se retrouver dans leurs assiettes, les aliments sont cultivés, stockés, transformés, emballés, transportés, parfois cuisinés et mis en vente et que cette chaîne agroalimentaire est reconnue comme l'une des plus qualitatives au monde. C'est aussi un puissant levier d'emplois. Les métiers seront justement mis à l'honneur pour cette nouvelle édition. Dans un esprit festif et convivial, partout en France, des visites libres ou commentées d'exploitations agricoles, de sites d'expérimentations, d'entreprises agroalimentaires ou d'usines de fournitures agricoles, des ateliers pédagogiques de sensibilisation à l'environnement et au travail de la terre, des randonnées champêtres, des tables rondes autour des enjeux de l'agriculture de demain ainsi que des marchés et des dégustations des produits seront proposés au public. Voici une sélection de ce qui vous sera proposé :

En Côte-d'Or :

- Portes-ouvertes et dégustations au domaine Joannet d'Arcenant : depuis des générations, la famille Joannet est installée à Arcenant, village traditionnellement réputé pour la culture des petits fruits rouges. À l'occasion des JNAgri, la crème de cassis, produit phare du terroir de Côte-d'Or, mais aussi d'autres liqueurs et confitures fabriquées de manière artisanale seront à découvrir dans ce domaine d'exception.

Vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 juin de 10 heures à 18 heures au 4, rue Amyntas Renevey, à Arcenant.

- Découverte des terroirs de Bourgogne à Santenay : le public sera invité à partir à la découverte des terroirs et vins de Bourgogne au château Philippe le Hardi, engagé dans une démarche de viticulture responsable et durable. Au cours d'une visite de la cuverie et des caves, des dégustations de vins du domaine et de différents vins certifiés Terra Vitis BFC seront organisées. Il sera également possible de pique-niquer dans le parc du château, pour profiter du cadre.

Vendredi 16 juin de 11 heures à 19 heures sur inscription à caveau@philippelehardi.com - 03 80 20 61 87. 1 rue du Château, à Santenay.

- Découverte des œufs plein air Bleu-Blanc-Cœur à Gevrey-Chambertin : La ferme avicole du Pontot est une entreprise familiale qui perpétue la tradition agricole de père en fils. Le public aura l'occasion de découvrir la démarche qualité de cette ferme familiale qui, depuis 30 ans, développe une production d'œufs en plein air dans le respect de la tradition.

Samedi 17 juin de 10 heures à 18 heures, Ferme du Pontot, Le Pontot, à Gevrey-Chambertin.

- Concert à la P'tite Ferme, à Poiseul-la-Ville-et-Laperrière : En partenariat avec la commune la P'tite Ferme organise une soirée pour mettre en lumière les produits locaux et des artistes du département. Un buffet convivial encouragera les échanges, suivi d'un concert gratuit où plusieurs influences musicales cohabiteront.

Samedi 17 juin de 21 h 30 à 22 h 30. La P'tite Ferme, 14 grande rue Basse, Poiseul-la-Ville-et-Laperrière.

Dans la Nièvre :

- Découvrir les coteaux du Giennois à Saint-Père : la cave Nérot Saint-Père ouvre les portes de son domaine viticole familial en AOC Coteaux du Giennois : le public aura l'occasion de partir à la rencontre d'une viticultrice passionnée, perpétuant un savoir-faire d'exception, au cœur de la Nièvre. Une large sélection de vins cultivés et vinifiés sera à découvrir dans une ambiance chaleureuse.

Vendredi 16 juin de 8 heures à 12 heures puis de 14 heures à 20 heures. Samedi 17 juin de 8 heures à 12 heures puis de 14 heures à 19h. 9 rue de Mocques à Saint-Père.

Dans l'Yonne :

- La ferme d'Ultéria à Saint-Bris-le-Vineux : c'est une chèvrerie et une fromagerie fermière qui produit et vend des fromages et yaourts au lait de chèvres issus de l'agriculture biologique. Elle propose régulièrement des balades avec les chèvres dans les collines environnantes, poursuivant l'idée de créer du lien entre habitants, touristes, monde agricole et animal.

Vendredi 16 et samedi 17 juin de 10 h 30 à 11 h 30, 2 Les Champs Galottes, Saint-Bris-le-Vineux.

- Visite guidée du Jardin des Thorains, à Lavau : ce jardin ouvre ses portes pour une visite guidée de la ferme : 400 variétés de légumes, de tomates, de plantes aromatiques et médicinales et de fleurs y sont cultivées en culture biologique et permaculture. Le public pourra découvrir des produits insolites et se procurer des graines pour reproduire l'expérience chez soi.

Samedi 17 juin de 11 heures à 12 h 30. Les Thorains, Lavau.

- Découverte de la ferme de La Métairie, à Quarré-les-Tombes : installée depuis bientôt trois ans, la ferme a monté son élevage de volailles et de vaches angus au cœur des belles collines du Morvan. Le public sera invité à venir découvrir l'exploitation et ses produits en magasin par le biais d'une dégustation.

Samedi 17 juin de 9 h 30 à 13 heures La Métairie, Quarré-les-Tombes.

- Marché à la Ferme aux Abeilles, à Fouchères : la ferme est située dans le bocage gâtinais où Christine Busson récolte du miel de tilleul, acacia, et châtaignier, et fabrique pain d'épice et confiseries au miel d'exception. Un marché est organisé à la ferme qui accueillera une quinzaine de producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme. Le public découvrira des produits locaux dans une ambiance chaleureuse.

Samedi 17 juin de 15 heures à 19h. 1, Le Puits de Fer, Fouchères.

Berty Robert, avec communiqué

Plus d'infos sur https://journeesagriculture.fr



Cette année, les JN Agri mettent à l'honneur les métiers de l'agriculture.

Agenda Loisirs

Côte d'Or

• Dimanche 18 juin

// Place en musique à Dijon

Pour accompagner les commerces du centre-ville le dimanche, plusieurs concerts sont offerts par la ville de Dijon sur les places et dans les squares. Le prochain aura lieu dimanche 18 juin de 15 heures à 18 heures, place de la Sainte-Chapelle avec Swing Cannelle (chanson swing).

• Dimanche 18 juin

// Brunch des halles à Dijon

Pour sa 8e édition, le Brunch des halles, organisé par la Ville de Dijon en partenariat avec l'Office de Tourisme, reprend son format initial : chaque dimanche, un brunch concocté par un chef et présenté en buffet, à partager dans un esprit guinguette sous les halles centrales de Dijon. Le premier aura lieu le 18 juin, de 10 h 30 à 14 h 30 avec les chefs du Bouillon et du Café des Forges.

Réservations : www.bhd.otdijon.com

• Jusqu'au 19 juin

// Printemps bio à la Ferme Fruits rouges

La ferme Fruirouge© vous ouvre ses portes pour un voyage fruité à Concoeur, hameau de Nuits-Saint-Georges, dans les Hautes-Côtes de Bourgogne, les lundis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h 30, dans le cadre du Printemps Bio.

Tarif : 3 euros par personne.
Contact et inscription : 03 80 62 36 25.
www.fruitrouge.fr

• Mercredi 21 juin

// Cité de la Gastronomie de Dijon

La Cité célèbre la Fête de la Musique. Animations musicales gratuites à la Cave, au Village gastronomique et dans toute la Cité.

Nièvre

• Le 16 juin

// Sortie

Venez découvrir la forêt des Bertranges à travers poèmes et histoire, le vendredi 16 juin à 21 heures. Les visiteurs sont invités à se munir d'un plaid et d'une lampe frontale. Inscription obligatoire, adresse transmise lors de l'inscription.

Renseignements :
03 86 37 79 43 ou 06 13 09 01 10

• Les 17 et 18 juin

// Festival

Le groupe Charlois et le Fonds Charlois pour l'Art et la Forêt s'associent aux Nuits des forêts pour la quatrième année consécutive, afin de proposer le festival « La forêt enchante Murlin », les 17 et 18 juin (à Murlin). Le grand public est invité à découvrir le chêne dans la commune de Murlin, autour de diverses activités (dégustations de vins, démonstrations de tonnellerie, etc.). Certaines activités sont accessibles sur réservation.

Renseignements : 03 86 38 17 55
ou communication@charlois.com

• Jusqu'au 2 juillet

// Expositions

Découvrez les plantes sauvages dans Le Pavillon du Milieu de Loire (17 quai Jules Pabiot, Pouilly-sur-Loire) propose deux expositions dédiées aux fourmis et à la vie du sol jusqu'au 2 juillet. Les visites ont lieu le mercredi, le samedi, et le dimanche, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Renseignements : 03 86 39 54 54

Yonne

• 17 juin, 22 juil., 19 août et 16 sept.

// Les marchés de la ferme aux abeilles

De 15 h à 19 h, chez Christine Busson (la ferme aux abeilles) à Fouchères (1, le Puits de Fer). L'occasion de rencontrer les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, avec la présence du gaec des Vins Vieux (Chablis et Épineuil), Jérôme Rabuat (produits de canard), la famille Charlois (cidres, jus de pomme et ratafia), le gaec Desmoutier-Breton (fromages de chèvre), le domaine Thibaut (vins de l'auxerrois), l'earl la Maiterie (poulets, œufs, asperges), les Jardins de la Croisière (légumes bio), Christine Fernandez (soumaintrain), les délices du Metz (yaourts au lait entier), Jean-Pierre Meyer (céramiste – potier), l'huilerie des Fouets (huiles), l'earl Dubois (viande d'agneau, de porc et de bœuf), les escargots d'Armeau (escargots), Cent pour cendre (lessive et produits ménagers artisanaux), Philippe Lepage (paysan boulanger), L'amour est dans le lait (glaces et sorbets), Jean-Romain Troussard (produits cosmétiques), Monclem (bières locales) et Affuteur de couteaux.

PORTRAIT

// INCENDIES

Autorités et secours se préparent à une nouvelle saison difficile

L'été dernier, plus de 65 000 ha de forêts, broussailles et de champs ont été touchés par les incendies. La France est le quatrième pays européen le plus boisé. Ce qui en fait un territoire vulnérable au risque d'incendies de végétaux, qu'il s'agisse de forêts, de prairies ou de friches. Zoom sur les dispositifs mis en place pour limiter la propagation du feu lors de la saison à venir.

Du bassin d'Arcachon à la Normandie, en passant par le Jura et l'Ardèche, les images de flammes dévastant la nature ont marqué tous les esprits l'été dernier. L'Ardèche a connu un bien triste record. Ce territoire composé à 67 % de forêts a vu 110 feux se déclarer et 2 240 ha de terrains brûlés dans le sud du département. La sécheresse historique de ces territoires a favorisé l'expansion des feux sur la pinède, la broussaille et la garrigue, identifiées comme des essences vulnérables. Sur place, plus de 500 sapeurs-pompiers venant de nombreux départements du Sud-Est de la France avaient été déployés pour circonscrire les feux. Des moyens conséquents, mais loin d'être suffisants.



©Pixabay

L'été dernier, plus de 65 000 ha de forêts, broussailles et de champs ont été touchés par les incendies.

2 600 sapeurs-pompiers prévus en Ardèche

« Pour la sécurité civile, le gros enjeu est la préparation de la saison des feux de forêts, a déclaré ce lundi 22 mai le préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux. *Le stress hydrique est bien là, les niveaux de nos rivières sont bas, la réserve en eau est faible et le risque de feux de forêt est important. Nous nous préparons pour une saison difficile ».* Le dispositif départemental de prévention et de lutte contre les incendies a ainsi été renforcé dès le week-end de Pâques et jusqu'en septembre. Dorénavant, 2 600 sapeurs-pompiers volontaires peuvent être déployés, la tour de guet de la Tour de Brison qui permet de détecter les départs de feux, ainsi que 10 caméras sont également prévues. Depuis 2007, le département s'est doté d'une cellule d'information et de contrôle du débroussaillage obligatoire. Son objectif ? Sensibiliser une trentaine de communes par an et accompagner les élus dans l'application de la réglementation. Autre mesure forte, déjà instaurée l'année dernière : les contrôles des zones de bivouac des gorges de l'Ardèche seront maintenus afin de faire respecter les arrêtés d'interdiction de feux et de consommation d'alcool. Enfin, la préfecture a récemment inauguré un projet expérimental de récupération d'eau de pluie d'une capacité de 120 m³ à la caserne de Saint-Félicien. *« Pour être indépendant et sécuriser les feux de forêt, nous avons besoin de revenir à cette méthode, c'est une piste sur laquelle nous travaillons dans le cadre des Assises de l'eau »*, a détaillé le préfet, avant de confier qu'une autre piste de réflexion serait d'utiliser des réserves d'eau privées agricoles.

Agriculteurs et les secours jurassiens coopèrent

L'eau n'est pas l'unique ressource qui puisse servir aux secours. L'été dernier, plus de 1 050 ha ont brûlé sur trois feux distincts à Cernon, Cornod et Montlainsia, dans le Jura. Au total, entre le 9 et le 14 août 2022, 39 départs de feu ont été recensés. Une première pour ce département très boisé. Dès le début, les soldats du feu ont été épaulés par les agriculteurs venus nombreux avec leur matériel. Parmi eux, Kevin Gros, éleveur à Bellecombe. *« Nous avons été prévenus par un copain qui a lancé un appel pour une tonne à eau équipée d'un canon »*, explique-t-il. Installé en Gaec familial, Kevin et son frère se sont rendus sur les incendies, tandis que son père et son oncle s'occupaient de la traite des vaches. Au total, 180 agriculteurs se sont mobilisés sur les trois incendies. *« Ils sont arrivés spontanément et ont inondé en prévention pour que les sapeurs-pompiers puissent attaquer le feu »*, a relaté le préfet du Jura, Serge Castel. D'autres agriculteurs ont pioché dans leur réserve d'eau pour remplir directement les bassines des secours. Soit un gain de temps considérable. Cette mobilisation inédite a donné naissance à un groupe de travail entre la préfecture, les services de secours et les agriculteurs, afin d'intégrer au mieux ces derniers dans la chaîne opérationnelle. Le préfet l'a même assuré : chaque agriculteur mobilisé l'année dernière recevra une indemnisation de 1 000 euros, en lien avec la Chambre d'agriculture. Les services de l'État et les secouristes savent que le risque d'incendie sera élevé pour la saison à venir. *« Le Jura est un territoire de forêts »*, rappelle Serge Castel. Ce dernier a donc fait intégrer le risque feux de forêt aux communes du département les plus vulnérables, ainsi qu'une cartographie des zones sensibles, bientôt prête à être diffusée. L'été dernier, quatre canadairs et deux hélicoptères bombardiers d'eau sont intervenus sur le département. De tels moyens aériens n'avaient encore jamais été déployés. Dix hélicoptères bombardiers d'eau privés basés ailleurs sur le territoire seront prêts à intervenir dès le mois de juin. De son côté, le SDIS sera doté de 1 500 sapeurs-pompiers. Mais le préfet le concède : *« cela tient beaucoup sur les volontaires, il faut donc que les entreprises tolèrent que ces personnes s'absentent »*. Quatre camions-citernes supplémentaires de 4 000 à 6 000 litres rejoindront la flotte déjà existante, portant à neuf le nombre de véhicules disponibles. *« Mais il faut attaquer les feux qui se déclarent au plus tôt,* a tenu à prévenir le colonel Jacquin. *Nous devons avoir des moyens aériens plus tôt que l'année dernière, où ces derniers sont arrivés quarante heures après le début des incendies »*. Le préfet a également précisé qu'il n'hésiterait pas à fermer l'accès aux massifs, en cas de danger pour les habitants et les touristes.



Kevin Gros, éleveur à Bellecombe dans le Jura, a prêté main forte aux pompiers lors des incendies de l'été 2022.

Léa Rochon et Sébastien Closa

Entretenir la forêt pour la protéger // FNEDT

Quelques mois après les incendies de l'été 2022, la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires s'est rendue dans le Jura pour passer en revue les solutions envisageables afin de rendre la forêt plus résiliente face aux incendies. Élagage des arbres, taille des haies, obligation de débroussaillage, création de dessertes et de coupe-feu mais aussi replantation ont été évoqués.

Mille hectares ont brûlé dans le Jura, 300 ha dans les Vosges. Une ampleur rarement connue dans ces massifs. Les entreprises de travaux forestiers et agricoles étaient en première ligne aux côtés du SDIS, de la Défense de la forêt contre les incendies (DFCI), des maires et des agriculteurs pour accompagner la lutte sur le terrain. Gérard Napias, président de la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEDT), s'est rendu dans le Jura pour échanger avec des entrepreneurs et les forestiers locaux et évoquer les conséquences de ces incendies ainsi que les mesures de prévention à mettre en œuvre pour qu'un tel sinistre ne se reproduise pas. Originaire des Landes, il connaît bien le sujet, car ce département a été particulièrement touché par les feux de forêt l'été dernier.

Création de voies d'accès

« La protection contre les incendies devrait être incluse dans les plans de sauvegarde communaux et des chemins d'accès doivent être créés, estime Gérard Napias. *Surtout sur le deuxième plateau ou les terrains sont très accidentés avec beaucoup de dénivelés ».* Pour Christian Bulle, président du syndicat régional des propriétaires de forêts privées, la création de dessertes est en cours à travers les projets d'ASA, mais leur mise en place est longue : sept ans en moyenne dans le Jura. L'entretien des forêts est primordial dans la lutte contre les flammes. Gérard Napias a pris l'exemple de la Teste-de-Buch, près du bassin d'Arcachon, ravagée par les incendies en juillet. *« Dans cette forêt, le législateur a interdit d'abattre des bois, y compris pour les propriétaires, dans le but de préserver la faune et la flore. Il n'y avait aucun chemin ni pare-feu, les pompiers ont eu énormément de mal pour y accéder. Mais ça a eu l'effet inverse : de nombreux animaux sont morts dans l'incendie, même des oiseaux désorientés par la fumée ».* Il regrette qu'aux yeux du grand public la nature doive rester sauvage : *« Les entrepreneurs doivent expliquer à la société qu'il ne faut pas bannir les interventions humaines car elles servent aussi à protéger les écosystèmes ».*

Mais les idées reçues sont tenaces. *« Nous sommes régulièrement interpellés, parfois avec agressivité, lorsque nous débroussaillons ou taillons des haies »*, raconte Fernando Da Costa, président des entrepreneurs de territoires de Bourgogne-Franche-Comté. Sur le terrain, les entrepreneurs des travaux agricoles et forestiers sont également confrontés à l'application des différentes réglementations, du code de l'environnement à la conditionnalité des aides Pac, dont les mesures n'ont pas été pensées pour la prévention des incendies (la taille et la coupe des arbres sont par exemple interdites du 1er avril au 31 juillet).

Une échelle pour le feu

Le président de la FNEDT cite l'exemple de la forêt des Landes : *« les lignes sont débroussaillées tous les cinq ans mais nous ne passons pas entre les arbres. Les pins les plus jeunes n'ont jamais été élagués pour des raisons économiques. Les flammes sautaient d'un arbre à l'autre. Ceux de 40 ans, qui autrefois étaient élagués, ont beaucoup mieux résisté ».* Pour Christian Bulle, cette solution est difficilement applicable aux forêts jurassiennes en *« futaie jardinée »* ou les arbres de toutes tailles sont mélangés. *« C'est vert partout, c'est une véritable échelle pour le feu »*, explique-t-il. Autre enjeu majeur face à la sécheresse : la replantation des forêts. La FNEDT appelle à une mobilisation rapide et totale des entreprises, de la filière forêt-bois, des centres de formation et des pouvoirs publics. Si cette replantation est mal gérée, l'industrie du bois pourrait manquer de matière première pendant plusieurs années. Après l'incendie de Maisod (Jura) en 2018, la régénération naturelle a été stoppée par les cerfs et les chevreuils qui mangeaient les jeunes pousses.

S.C